

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts HES·SO en travail social

Haute École de Travail Social – HES·SO//Valais - Wallis

Le détenu, un individu à part entière

**Création d'une cellule holistique visant à définir
un projet de reconstruction avec le détenu depuis son
incarcération jusqu'à sa réinsertion dans la société**

Réalisé par : Boisaubert Dominic

Promotion : TS ES 10

Sous la direction de : Délez Marie-Luce

Ovronnaz, le 24 octobre 2014

Résumé

J'ai dans l'idée de créer une cellule holistique (ou holiste) et d'instaurer le métier d'éducateur dans l'univers carcéral. Une cellule holistique conduite par l'éducateur social dans le but d'encadrer et surtout d'accompagner le détenu dans la construction de deux piliers fondamentaux de la nature humaine : le statut d'individu et le projet de vie de l'individu, en détention.

Bien sûr, l'accompagnement ne doit pas se faire au détriment de l'encadrement sauf que pour l'heure l'encadrement se fait au détriment de l'accompagnement. Ces propos issus du champ scientifique seront vérifiés dans les onze entretiens conduits dans l'espace empirique de la détention carcérale.

Tandis que dans cet univers carcéral, il est question de clivage, de mortification, de processus acculturatif autour de l'encadrement du détenu, cette recherche vise à mettre en lumière les dimensions humaines véritablement engendrées par le phénomène de l'enfermement et la peine privative de LIBERTE.

Mots-clés

Cellule - Holistique ou holiste - Idiosyncrasie - Détenu - Milieu carcéral - Accompagnement - Encadrement - Projet de reconstruction - Rôle de l'éducateur - Coaching - Nouvelle organisation.

Code d'éthique de la recherche

J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le « Code éthique de la recherche » (février 2008) : toutes les personnes physiques ou morales auxquelles j'ai fait appel dans ce Travail de Bachelor ont donné leur consentement de sujets partenaires de la recherche, certaines sous couvert de l'anonymat, les autres selon leur demande, apparaissent sans. A aucun moment, il n'y a eu le risque de nuire aux personnes ou aux institutions. Je confirme que toutes les données récoltées auprès des personnes ont été traitées dans la confidentialité pendant et après la recherche, toutes les informations recueillies ont été utilisées à des fins purement scientifiques.

Je certifie que ce Travail de Bachelor a été écrit personnellement et uniquement en ayant recours aux sources référencées en fin de mémoire. Les sources, emprunts, paraphrases ont été clairement cités.

TABLE DES MATIERES

1. Motivation professionnelle et personnelle.....	1
2. Problématique et interrogations de l'accompagnement du détenu.....	2
2.1. Encadrement, accompagnement et exécution de peine	2
2.2. Accompagnement lacunaire	3
2.3. Constat : absence d'éducateurs.....	3
3. Objectifs de ce travail de Bachelor	5
4. Question de recherche à partir de la cellule holistique.....	7
5. Hypothèses de recherche	8
5.1 Hypothèse 1 - clarification entre encadrement et accompagnement.....	8
5.2 Hypothèse 2 - mission et rôle de l'éducateur.....	8
6. Concepts théoriques.....	9
6.1. Prison.....	9
6.1.1. Naissance de la prison	9
6.1.2. Fonctionnement de la prison – Exécution de peine.....	10
6.2. Réseau professionnel autour du détenu.....	11
6.2.1. Mandat et mission de la prison	12
6.2.2. Schéma 1 - Données démographiques des condamnations pénales.....	13
6.2.3. Stratégie de communication en prison	14
6.3. Détention en milieu carcéral	14
6.3.1. Statut du détenu.....	14
6.3.2. Détenus.....	14
6.3.3. Profils des détenus selon informations des directeurs	15
6.3.4. Vie du détenu	15
6.3.5. Parcours du détenu	16
6.3.6. Dangerosité en prison	18
6.3.7. Détenu souffrant de troubles mentaux.....	19
6.4. Encadrement et Accompagnement autour du détenu	20
6.4.1. Infrastructure du milieu carcéral suisse	21
6.4.2. Travail social et éducateur dans l'univers carcéral	22
6.4.3. Ethique de l'éducateur ou du travailleur social	24
6.4.4. Coaching	24
6.4.5. Fonctionnement institutionnel carcéral.....	25
6.5. Sociabilisation et réinsertion	26

6.6.	Rôle de l'éducateur en milieu carcéral	27
6.7.	Besoins des détenus	29
6.8.	Projet de vie du détenu.....	30
6.9.	Facteurs de compréhension	30
6.10.	La cellule holistique en milieu carcéral	31
6.10.1.	Cellule holistique (ou holiste).....	31
6.10.2.	Rôle de la cellule.....	32
6.10.3.	Aux commandes de la cellule	33
6.10.4.	Travailleur social et cellule holistique	33
6.10.5.	En conclusion.....	34
7.	Méthode de recueil des informations.....	35
7.1.	Recherche empirique	35
7.1.1.	L'existence d'une cellule holistique est-elle d'actualité ?.....	35
7.1.2.	Le métier d'éducateur doit-il faire son entrée dans les prisons ?.....	35
7.2.	Entretien semi-dirigé ou semi-directif.....	36
7.3.	Démarche appliquée	36
7.4.	Echantillon.....	37
7.6.	Déroulement des entretiens	39
7.7.	Ethique et déontologie.....	39
7.8.	Recueil des entretiens	40
8.	Traitement et analyse des données (corpus)	41
8.1.	Les recherches scientifiques	41
8.2.	Plan de travail	42
8.3.	Point de vue des détenus.....	42
8.3.1.	Encadrement <i>versus</i> accompagnement	42
8.3.2.	Manques et besoins en prison	44
8.3.3.	Resocialisation (sociabilisation) et réinsertion.....	45
8.3.4.	Dangerosité en prison	46
8.3.5.	Réseau, communication/relation entre détenus et personnel.....	48
8.3.6.	Cellule holistique dans la chaîne pénitentiaire	50
8.3.7.	Rôle et place de l'éducateur en prison.....	52
8.3.8.	Projet de vie en prison, mise en route et résultat.....	53
8.3.9.	Nuance entre projet de vie et cellule holistique	55
8.4.	Point de vue du personnel de prison.....	57
8.4.1.	Encadrement <i>versus</i> accompagnement	57
8.4.2.	Manques et besoins en prison	58

8.4.3.	Sociabilisation et réinsertion.....	59
8.4.4.	Dangerosité en prison	60
8.4.5.	Réseau, communication, relation entre détenus et personnel	61
8.4.6.	Cellule holistique et son fonctionnement dans la chaîne pénitentiaire	63
8.4.7.	Rôle et place de l'éducateur en prison et enjeu retiré par la prison	65
8.4.8.	Projet de vie en prison, mise en route et résultat.....	66
8.4.9.	Nuance entre projet de vie et cellule holistique	68
9.	Points de vue croisés : divergences et similitudes.....	69
9.1.	Introduction.....	69
9.1.1.	Encadrement <i>versus</i> accompagnement	69
9.1.2.	Manques et besoin en prison	70
9.1.3.	Resociabilisation et réinsertion	70
9.1.4.	La dangerosité	71
9.1.5.	Réseau, communication/relation entre détenus et personnel.....	72
10.	Vérification des hypothèses	76
10.1.	Hypothèse 1.....	76
10.1.1.	Le point de vue des détenus et du personnel	76
10.1.2.	Validation de l'hypothèse 1.....	77
10.2.	Hypothèse 2.....	78
10.2.1.	Le point de vue des détenus et du personnel	78
10.2.2.	Validation de l'hypothèse 2.....	79
11.	Synthèse et analyse personnelle	80
11.1.	Affirmation des résultats.....	80
11.2.	Limites de la recherche	81
11.2.1.	Cadre théorique.....	81
11.2.2.	Recherches scientifiques	81
11.2.3.	Thèmes	81
11.2.4.	Echantillon	82
11.2.5.	Âge des détenus/ex-détenu	82
11.2.6.	Générosité de l'accompagnement	82
11.3.	Nouveaux questionnements	82
11.4.	Pistes d'action professionnelle.....	83
11.4.1.	Piste 1 – Le détenu	83
11.4.2.	Piste 2 – Droits des détenus	84
11.4.3.	Piste 3 – Mandat et mission de la prison	84
11.4.4.	Piste 4 – Image cellule holiste	84

11.4.5. Piste 5 – Une cellule au sein de la police valaisanne.....	85
11.5. Bilan professionnel.....	85
11.6. Bilan personnel	86
12.Sources	87
12.1. Bibliographie.....	87
12.2. Articles	88
12.3. Cours	90
12.4. Sites Internet-Ressources numériques et filmographiques	90
13. Annexes	93
13.1. Annexe A : Règle de conduite et éthique entre l’auteure et la personne interviewée..	93
13.2. Annexe B : Fil rouge pour les entretiens	94
13.3. Annexe C : Déroulement d’une séquence coaching	96
13.4. Annexe D : Présentation détenus/personnel	97
13.5. Annexe E : Grille d’entretien du détenu	100
13.6. Annexe F : Grille d’entretien du personnel/ de la Direction	103
13.7. Annexe G « papier » : Plan d’exécution de la sanction pénale ou à titre anticipée (PES)	106

Tableau des schémas

Schéma 1 : Données démographiques des personnes condamnées en Suisse.....	14
Schéma 2 : Grille d’échantillon personnes interviewées.....	42

Remerciements

J'adresse mes vifs remerciements à toutes les personnes ci-après citées, pour leur compréhension, leurs appréciations, leurs remarques, leur pertinence, leur collaboration et surtout leur présence. Merci à :

- **Marie-Luce Délez**, ma directrice pour son aide et ses conseils.
- **Philippe Tharin** pour sa grande expérience professionnelle du milieu carcéral et **Pierre Pradervand**, pour sa belle expérience de visiteur de détenus. A tous les deux, merci de l'aide dans mes recherches scientifiques au départ.
- **Christian Varone**, Commandant de la police cantonale valaisanne, d'avoir accepté le mandat d'expert dans la défense de ce travail de recherche (défense 1.12.2014).
- **Philippe Demierre, Charles Galley, Claude Niederhauser**. Les trois membres de la Direction des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, attentionnés et ravis de partager leur expérience du milieu carcéral.
- **Véronique et Francis**, les deux éducateurs du Centre éducatif de Pramont, intervenants dans un quartier pour mineurs, merci pour leur authenticité.
- **Kishtrim, Marc, Marc P, Max, Canoça**, (prénoms d'emprunts) les détenus pour leur implication et leur vif intérêt.
- **Christian** (prénom d'emprunt), libéré de la peine privative de liberté en 2011, merci pour sa franchise.

Mes lecteurs :

- **Sébastien G.**, pour ses critiques à la fois dithyrambiques et circonscrites.
- **Tiziana A.**, ma cousine pour sa bienveillance et sa syntaxe infaillible.

- **Ma fille**, merci pour sa sollicitude et son aide indéfectible tout au long de ma formation.

- **Le chat Hadès**.

L'utilisation du masculin ou du féminin est ici à entendre au sens neutre : il fait référence aux deux genres

Les opinions et déclarations contenues dans ce mémoire n'engagent que son auteur.

Liste des abréviations

CEP	Centre éducatif de Pramont (VS)
CLDJP	La conférence latine des chefs des départements de justice et police réunit les Conseillers d'Etat directeurs de justice et police de la Suisse romande et du Tessin, représentant leur gouvernement cantonal. Cette conférence régionale spécialisée est l'un des instruments du fédéralisme, s'occupant de la coopération intercantonale dans les domaines de la justice et de la police.
CVA	« Curriculum Vitae Actif » (néologisme).
Détenu	Le terme « détenu » sera souvent mentionné de manière générique dans ce travail, sous entendu un individu à part entière. Détenu signifie une personne incarcérée.
EB	Etablissements de Bellechasse (FR).
EPO	Etablissements de la Plaine de l'Orbe - Bochuz - la Colonie (VD).
FR	Fribourg (canton).
HCR-20	Echelle d'évaluation, semi-structurée de B. Gravier.
LCR	Loi sur la circulation routière.
LaCP	Loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale.
LStup	Loi sur les stupéfiants.
Moratoire	Suspension volontaire des congés ou des sorties octroyés aux détenus.
OFS	Office fédéral de la statistique.

Pénitencier	Etablissement où étaient subies les longues peines privatives de liberté. PETIT LAROUSSE, (p. 758). Aujourd'hui, le détenu y purge une peine de prison après jugement.
PES	Plan d'exécution de la sanction pénale ou à titre anticipée.
PPL	Peine privative de liberté (incarcération).
Prison	Etablissement pénitentiaire où sont détenues les personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou en attente de jugement PETIT LAROUSSE, (p. 822). Les EB sont à la fois un pénitencier et une prison avec un nouvel établissement pour la détention anticipée (EAP).
QI	Quotient intellectuel.
RTS	Radio Télévision Suisse.
SUS	Statistique des condamnations pénales des adultes.
VS	Valais.

« Mon désir n'est pas de créer l'ordre, mais le désordre au contraire au sein d'un ordre absurde, ni d'apporter la liberté, mais simplement de rendre la prison visible » Paul Claudel (cité par Combessie P. 2001, p. 3).

1. Motivation professionnelle et personnelle

Au départ, j'ai suivi une formation « secondaire II » de trois ans dans le monde du tourisme, complétée par dix années de pratique professionnelle en qualité de responsable d'un office du tourisme. De ce fait, j'ai eu la chance de côtoyer déjà un monde pluriculturel. A l'heure actuelle, mon activité de responsable du cycle de films-conférences « Exploration du Monde » à Migros Valais, constitue un autre catalyseur de la communication. Les conférenciers que je côtoie offrent aux spectateurs confortablement installés, une exploration de notre planète et de ses habitants. En corollaire, l'éducatrice que je suis offre aux détenus une exploration de leur personnalité.

Mon parcours de vie est ponctué par plusieurs formations continues en « Développement personnel », par exemple : « Qui suis-je ? » (Moix, M.-J., 2004), « L'affirmation de soi » (Brulhart, C., 2004), « Maîtriser les débats » (Piolot M., 2004)). J'ai participé à plusieurs conférences à l'institut Kurt Bösch à Bramois (Valais), notamment sur les thèmes « Les adolescents abuseurs » ou « Les jeunes auteurs d'actes d'ordre sexuel » (Professeur Van Gijsegheem, H., 2008 et 2010). Enfin, des formations en lien avec l'écoute et l'accompagnement m'ont inspirée jusqu'à me conduire aux portes d'une prison.

En avril 2006, je pousse la porte du pénitencier des « Etablissements de Bellechasse » (EB) à Fribourg en vue de pratiquer le coaching de détenus et je rencontre le Directeur Monsieur Philippe Tharin. A l'issue d'un entretien de quatre heures, celui-ci m'autorise à accompagner des détenus dans son établissement à titre bénévole. Deux ans plus tard, lors d'un entretien, le directeur me conseille et m'invite à suivre des études supérieures en lien avec les sciences sociales. Avec l'obtention du titre de Bachelor HES-SO « of Arts en Travail social », je souhaite vivement retourner travailler au sein d'une institution sociale œuvrant pour la réinsertion.

Ma motivation personnelle de revenir dans le milieu carcéral pour y réaliser mon travail de Bachelor, réside dans ma rencontre avec les individus en détention. L'enfermement et le règlement de la prison robotisent les détenus, malgré cela, j'ai observé un échange agréable dans nos discussions lors des séquences coaching. Ceci a permis d'élaborer une réflexion et commencer la mise en œuvre d'un projet de vie avec chaque détenu, via mon travail de coach. Ma première journée passée "derrière les barreaux" s'est bien déroulée. Ensuite, je n'ai ressenti aucune espèce d'émotion haineuse face à des individus jugés dangereux par la société et condamnés par la justice. Avec un positionnement neutre et une ouverture professionnelle, j'ai pu les considérer chacun en tant qu'individu dans leur singularité et leur unicité.

2. Problématique et interrogations de l'accompagnement du détenu

2.1. Encadrement, accompagnement et exécution de peine

Selon Philippe Tharin (13.07.2013), de manière générale, dans les prisons actuelles, il est question d'encadrement plutôt que d'accompagnement du détenu dans la chaîne pénitentiaire ; de ce fait, toute la chaîne de la réinsertion et de la resocialisation est fortement remise en question dans l'accompagnement du détenu.

La différence entre encadrement et accompagnement réside dans la portée de ses effets. Encadrement signifie surveillance dans le respect du règlement de la prison. Accompagnement signifie une prise en considération dans la construction d'un avenir en commençant par exemple, par l'élaboration d'un projet de vie avec le détenu, ce qui n'est pour l'heure pas le cas aux EB, selon l'ancien directeur. Enfin, dans les informations obtenues par les détenus suivis durant ma pratique professionnelle en tant que coach (2006-2012), selon eux, l'accompagnement en prison apparaît quelque peu fragmenté et médicalisé. Le personnel ne s'occupe que des détenus malades légers (grippe) ou malades psychiques au lieu de prendre en charge tous les détenus dans la voie de la réinsertion et de la resocialisation.

Un premier article de Claude Faugeron s'appuie sur des recherches axées sur deux pôles :

- D'une part, la prison avec une représentation sécuritaire : transformer le mal en bien.
- D'autre part, la prison avec une représentation humaniste : ne pas punir moins, mais mieux.

« LA PRISON, recherche en sociologie, (2000, extrait) ».

Une autre recherche dans la "bible" institutionnelle du pathologique et du normatif, Erving Goffman dans « asiles » [sic] (1968, p. 41) rappelle l'existence de l'institution totalitaire en citant les hôpitaux psychiatriques et, bien sûr, les prisons. Cette institution totalitaire selon Goffman, se veut être un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Le même auteur cite également une sorte de clivage qui s'installe dans la relation entre le personnel (l'espace professionnel) et le détenu ce qui ne favorise pas la réinsertion à proprement parler (1968, p. 48-49). Les détenus sont un ensemble de personnes vouées à purger une peine privative de liberté (PPL) pour rembourser leur « dette », autrement dit la punition ou la dette envers la société. Ce même ensemble de personnes est appelé à cohabiter, à travailler, à rester en bonne santé, avec un statut de détenu, enfermé et surveillé durant toute la durée de l'exécution de la peine.

Dans « Sociologie de la prison, (2009, p. 20) » Combessie montre la vision de la prison contemporaine en arguant que si l'on empêche des hommes de jouir de leur liberté, il faut que ce soit pour leur donner, à leur sortie, de meilleures chances de s'intégrer dans la société libre, dite société individuelle. Selon les dires de M. Tharin, les questions pénitentiaires ont toujours été peu étudiées du côté de la Suisse et lorsqu'elles le sont, les pouvoirs publics ne tiennent pas toujours compte de la résultante.

2.2. Accompagnement lacunaire

L'accompagnement dans le milieu carcéral adulte, est lacunaire voire inexistant.

Lors du colloque du 13.07.2013 à la prison de Bellechasse, Philippe Tharin explique que le système carcéral actuel dirige ses activités dans la répression et la punition au péril de la resocialisation et de la réinsertion. Il souhaite vivement que les services pénitentiaires romands consacrent un fonds de financement à d'autres thérapies que celles uniquement apportées par les psychiatres et les psychologues.

De l'avis de Philippe Tharin et de Philippe Jaffé (psychologue et directeur de l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion), beaucoup de travail reste à effectuer tant en amont qu'en aval dans la chaîne pénitentiaire, selon un entretien en date du 15.07.2013. Plus récemment, Philippe Jaffé, invité de la rédaction de la « Radio Suisse Romande » (24.03.2014, 7h30) prônait que la prison doit être utilisée en premier lieu pour lutter contre la répression, et en second lieu, pour aider le détenu à ressortir de prison avec un bagage pour la réinsertion et une dignité à laquelle tout individu a droit. Dans cette même émission, Alex Pedrazzini, ex-directeur du pénitencier de la Stampa (Tessin), dénonçait les conditions d'incarcération, contraires au respect de la dignité humaine, de notre institution ancestrale qu'est la prison en Suisse. Une prison qui selon lui, continue à cristalliser les inquiétudes sécuritaires de la population.

Enfermement, encadrement, accompagnement, réinsertion, forment la doctrine de la chaîne pénitentiaire. Le Commandant de la Police cantonale, Christian Varone, (10.07.2013) révèle : « Le service pénitentiaire valaisan est en crise car il doit faire face à une sur-occupation nouvelle du nombre de détenus avec un effort considérable à faire sur le personnel avec l'élaboration d'une cellule d'Accompagnement, d'Information, d'Avertissement ». Il rajoute qu'une telle infrastructure reste manquante et nécessaire en Valais. Cette déclaration rejoint l'idée d'une cellule holistique gravitant autour de l'accompagnement du détenu durant son incarcération. Dans cette démarche, la pratique du coaching se révèle être un outil de référence qui sera développée ultérieurement sous la forme de concept¹.

Enfin, lors d'un entretien avec Pierre Pradervand, sociologue, journaliste, visiteur de prisons, et écrivain -rencontré le 17 juillet 2013 à Sion-, celui-ci regrette que le détenu ne soit pas pris en considération dans son être intérieur. Il dénonce le manque d'écoute et d'accompagnement du détenu dans sa réinsertion et sa quête de reconstruction. Pierre Pradervand est très engagé pour la création d'un monde plus juste, plus solidaire et plus convivial notamment pour les personnes défavorisées, ce qui fait penser à l'humaniste et philosophe anglais, Thomas More dans « L'Utopie » qui, en 1516, orientait aussi sa vision vers un monde meilleur. D'ailleurs, l'ouvrage de More connut un succès immédiat dans toute l'Europe de la Renaissance.

2.3. Constat : absence d'éducateurs

Aujourd'hui, les Etablissements de Bellechasse, les Etablissements de la Plaine de l'Orbe ainsi que les prisons valaisannes des Iles à Sion et de Crettelongue à Granges (VS) fonctionnent sans éducateurs. Seul le Centre Educatif de Pramont propose un suivi éducatif

¹ Voir chapitre 6 p. 9

grâce à la présence d'éducateurs sociaux. Précisons que toutes les institutions, excepté le centre de Pramont, accueillent uniquement des détenus adultes masculins. Le centre éducatif de Pramont accueille des adolescents et jeunes adultes masculins ayant commis un premier acte délictuel durant leur minorité.

3. Objectifs de ce travail de Bachelor

Autour de l'accompagnement du « détenu », l'outil essentiel à créer réside dans l'élaboration d'une cellule holistique. Pour ce faire, l'objectif de cette recherche vise à démontrer que le travailleur social ou l'éducateur social à travers son rôle d'accompagnateur constitue l'un des principaux catalyseurs entre le détenu et le lien vers l'extérieur.

Dans ce but, il est question d'élaborer le « projet de vie » pour le détenu dans le cadre d'une nouvelle organisation au sein de la prison. Élaborer un accompagnement dans une approche idiosyncrasique en tenant compte du tempérament de l'individu en tant qu'individu à part entière et non en tant que détenu ; l'idiosyncrasie étant la manière d'être particulière à chaque individu qui l'amène à avoir des réactions, des comportements qui lui sont propres (Petit Larousse 2010, (p. 518)².

Bien qu'il s'agisse de signes distinctifs d'un sujet, l'idiosyncrasie renferme des questions qui sont considérées du point de vue subjectif car il y a risque de collusion avec le stéréotype étant donné que toutes les personnes ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques. Au final, ce mot signifie les caractéristiques individuelles ou sociales propres à un individu à un moment de sa vie, comme le détenu à un tournant de sa vie enfermé dans une cellule de prison.

Un être humain en tant que détenu se pose de nombreuses questions au début de son incarcération, notamment celle en relation « détenu-personnel de prison » avec le comportement à adopter face à l'agent de détention et face à un travailleur social. En retour, l'agent ou le travailleur social choisit-il un comportement spécifique ? Des propos à vérifier à travers deux aspects :

- Comprendre quelle manière d'être particulière, voire singulière a conduit l'individu vers un délit grave, tel que défini par le code pénal. Dans un même temps, analyser quel comportement le détenu adopte face à l'institution.
- Imbriquer le facteur de l'accompagnement du détenu dans une relation d'aide et de la pédagogie émancipatrice lorsqu'une personne développe des savoirs et des capacités lui permettant de se libérer d'une autorité, d'un pouvoir, du joug carcéral et notamment dans sa préparation à la sortie de prison.

Les facteurs susmentionnés seront imbriqués dans une cellule holistique appelée à gérer la sphère personnalisée du détenu ainsi que celle des acteurs gravitant dans cette cellule.

Afin d'atteindre ces objectifs, les écrits de Emile Durkheim dans la revue « L'année sociologique (1898) cités par Pierre Bourdieu (1980 p. 299) révèlent que peu de sociologues « holistes » ne se revendiquaient alors comme tels. Dans ce type d'approche, Emile Durkheim fait état de trois traits caractéristiques.

² Faute de définition officielle, la définition du Petit Larousse s'impose.

- Premièrement, les explications des comportements individuels et les explications de phénomènes résultant de l'assemblage des comportements individuels diffèrent normologiquement. En ce sens, Emile Durkheim cherche à comprendre comment accélérer et réussir l'intégration en favorisant l'émergence d'une société fondée sur les "valeurs de la République" en cette fin du XIX^{ème} siècle.
- Deuxièmement, les caractéristiques et l'identité des individus ne sont pas prises en considération dans son explication.
- Troisièmement, les régularités sociologiques ne correspondent pas à des régularités psychologiques.

En partant de ces analyses, l'idée retenue pour la cellule holistique réside dans l'interactionnisme entre les phénomènes sociaux comme une totalité (un ensemble de détenus) et comme une individualité (l'individu en détention). Le modèle interactionniste fait de la socialisation un processus permanent de construction de l'identité dans un modèle d'organisation sociale et en intégrant les trois capitaux (social, culturel, économique), la base de construction d'une cellule holistique est d'ores et déjà posée.

Cette cellule doit permettre d'intégrer des personnes ressources telles que des éducateurs, des agents de détention, des psychologues, des enseignants, notamment dans l'accompagnement du détenu en tant qu'individu, vers son projet de reconstruction personnelle. Pour constituer ce projet sous forme d'un dossier général unique comme un Curriculum Vitae Actif (CVA), le travailleur social fait appel à un réseau de professionnels. Ainsi le service médical, le psychologue, l'agent de détention, entre autres, seraient appelés à intégrer la cellule holiste (ou holistique) dans l'élaboration d'une liste d'items non exhaustive. Ce CVA se rapproche, à ce stade embryonnaire de la recherche, du plan d'exécution de la sanction.

4. Question de recherche à partir de la cellule holistique

En reprenant des mots cités précédemment tels qu'encadrement, accompagnement, cellule, détenu, ou éducateur, il ressort un indicateur prioritaire : l'accompagnement du détenu. Jusque-là, personne n'a réussi à répondre aux questionnements que Paul-Michel Foucault dans « Surveiller et punir. Naissance de la prison. » (1975), a provoqués parce que les principaux concepts qu'il a forgés, comme ceux de discipline, de panoptisme ou d'illégalisme, vont aussi rapidement s'imposer dans les sciences humaines et sociales ; le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe Jeremy Bentham. L'objectif de cette structure en étoile est de permettre à un « supérieur » (soit l'agent de détention) d'observer tous les prisonniers sans que ceux-ci ne puissent savoir s'ils sont observés ou non, créant ainsi un « sentiment d'omniscience invisible » chez les détenus. En guise d'explication, l'article de Paul-Michel Foucault « *Dedans-dehors : prison et travail social* » (2014, cité par Colette Pauchard) confirme que les explications de l'auteur sont toujours d'actualité et corroborent ses propos rappelés par Colette Pauchard : il fallait rendre les « corps dociles » en parlant notamment des prisonniers.

Ce qui nous conduit à la question de recherche suivante :

« Comment travailler sur l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis l'incarcération jusqu'à la réinsertion dans la société ? ».

Pour répondre à cette question de recherche, les hypothèses ci-après sont envisagées pour baliser le travail de terrain.

5. Hypothèses de recherche

5.1 Hypothèse 1 – clarification entre encadrement et accompagnement

La cellule holistique est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa réinsertion dans la société après la levée de la peine privative de liberté (libération).

Voyons explicitement les notions de levée de peine et de récidive.

- La levée de peine privative de liberté est accordée au détenu sous la forme de fin de peine ou sous la forme de libération conditionnelle. Dans le premier cas, le détenu est libre et libéré de toute charge carcérale, car il a effectué l'entier de sa peine. Dans le second cas, il bénéficie d'une libération conditionnelle anticipée, délivrée par le juge de l'application des peines qui dispense le condamné de l'exécution d'une partie de sa peine privative de liberté, à raison d'une bonne conduite et d'efforts de réinsertion, par exemple.
- Dans le second cas, si la personne récidive, elle retournera en prison purger l'entier de sa peine. Le mot récidive sous-entend une action de commettre, dans un délai imparti par la loi, une deuxième infraction après une condamnation définitive pour des faits de même nature. Petit Larousse 2010, (p. 861).

5.2 Hypothèse 2 – mission et rôle de l'éducateur

L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie.

Les objectifs à atteindre à travers la mise en œuvre des hypothèses sont d'une part, de créer une cellule holistique et d'autre part, d'en évaluer la demande. Afin de vérifier la véracité ou non des hypothèses, la présentation des concepts ci-après permet de mieux cerner la problématique de l'accompagnement dans son ensemble.

6. Concepts théoriques

Dans cette partie théorique, les concepts suivants serviront de base de référence :

- Prison.
- Réseau professionnel autour du détenu.
- Détention en milieu carcéral.
- Encadrement et accompagnement.
- (Re)sociabilisation et réinsertion.
- Rôle de l'éducateur en milieu carcéral.
- Besoins des détenus.
- Projet de vie du détenu.
- Facteurs de compréhension.
- Cellule holistique en milieu carcéral.

En effet, il est difficilement envisageable d'étudier les pratiques professionnelles de l'éducateur au sein d'une prison sans aborder, dans un premier temps, les concepts mentionnés ci-dessus. Cependant, avant de présenter, d'analyser, et de critiquer les différents concepts utiles à cette recherche, évoquons quelques notions incontournables relatives à la dimension de la prison et qui permettront au final de justifier la création d'une cellule holiste.

Il s'agit là d'une mise en exergue des points « faibles » dans le sens de pouvoir différencier et approfondir les notions de l'accompagnement et de l'encadrement. Encadrement rime avec surveillance et accompagnement rime en théorie avec élaboration d'un projet de vie. En cela, les concepts ci-après permettent d'aller plus en détail dans l'explication des deux notions.

6.1. Prison

En abordant l'accompagnement sous une dimension générale, il ressort que le détenu fait partie d'un ensemble de personnes emprisonnées qu'il faut surveiller, occuper et gérer. Ces personnes représentent sur un plan physique, des corps à surveiller et à garder en bon état de fonctionnement. Autrement dit, chaque détenu purge sa peine dans les conditions en vigueur et s'acquitte ainsi de sa punition vis-à-vis de la justice et de la société. Quant à la prison, elle se charge de reconditionner le psychisme de l'être humain dans sa chair de détenu. Les indications ci-après en donnent un aperçu.

6.1.1. Naissance de la prison

Paul-Michel Foucault replace l'enfermement pénitentiaire dans une perspective plus vaste, celle de l'évolution de la société moderne et du contrôle social, avec le développement de projets et la mise en place d'institutions concourant à la disciplinarisation des corps et des esprits.

« Sociologie de la prison, (2009, p. 6) ».

Erving Goffman rappelle l'existence de l'institution totalitaire en citant les hôpitaux psychiatriques et bien sûr les prisons. Celles-ci font partie du troisième type totalitaire

d'institutions destinées à protéger la communauté contre des menaces qualifiées d'intentionnelles, sans que l'intérêt des personnes séquestrées soit le premier but visé. Le caractère essentiel de ces institutions est d'appliquer au détenu un traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous les besoins du groupe de détenus. A l'inverse de l'élaboration d'un projet de reconstruction par l'éducateur et le détenu, dans lequel seront pris en compte les besoins propres à chaque individu en détention en vue d'une réinsertion possible.
« asiles, (1968, p. 41-47) ».

6.1.2. Fonctionnement de la prison – Exécution de peine

Dans les prisons

Il est plus question d'encadrement autour du détenu actuellement, que d'accompagnement. A la prison fribourgeoise de Bellechasse, dans les faits, le détenu à son arrivée, reçoit la tenue vestimentaire adéquate à son quartier, le règlement du détenu et son programme d'occupation. Il est démuné de toutes pièces d'identité, téléphone portable et autres objets non conformes à un bâtiment cellulaire. Tous ces objets reliant l'individu à son statut de citoyen sont mis dans un sac sous scellés au bureau des admissions et des départs. Le détenu rencontre ensuite le responsable du secteur socio-éducatif pour l'établissement du plan d'exécution de la sanction pénale ou à titre anticipée (PES)³. Ce livret contient les éléments tels que l'identité, la condamnation, l'encadrement général, les relations avec le monde extérieur, entre autres. Un guide utile qui n'est cependant pas complété durant la détention.

Le système de prise en charge du jeune placé au centre de détention de mineurs de Pramont en Valais, diffère dans l'élaboration du suivi : le jeune se voit attribué un éducateur référent qui se charge d'établir avec lui un projet, non pas de vie, mais de formation. Toutes les informations sont saisies sur un dossier informatisé commun, accessible à tous les travailleurs sociaux ainsi qu'à la direction. Le jeune n'a jamais accès à son dossier.

Techniques de mortification

Dès l'admission en prison, le détenu est tout de suite dépouillé de tout lien que lui prodiguait ce matériel (portable papier d'identité entre autres), en même temps que commence pour lui une série d'humiliations, de dégradations et de profanations de sa personnalité ; c'est tout cela que Erving Goffman nomme les techniques de mortification. « asiles » (1968, p. 56). L'approche idiosyncrasique des détenus dont il est question dans cette recherche orientera les propos de Goffman dans l'arcane des prisons au XXI^{ème} siècle.

Dans le droit

Dans le code pénal actuel, l'art. 40 al. 3, limite la durée de la peine privative de liberté de 6 mois au moins et de 20 ans au plus. Lorsque la loi le prévoit expressément, la peine privative de liberté est prononcée à vie. L'art. 41 du code pénal précise que le juge peut octroyer une peine privative de liberté ferme de moins de 6 mois. Les peines de prison pour les détenus qui seront interviewés au cours de cette recherche, se situent entre 2 et 20 ans. Excepté pour le placement des mineurs en milieu fermé et pour qui la peine privative de liberté court sur

³ Voir annexe G. Plan d'exécution de la sanction pénale ou à titre anticipée.

une durée de quatre ans maximum. Le jeune détenu ne connaîtra pas le nombre de mois/d'année à exécuter, contrairement au règlement carcéral pour adultes.

L'art. 75 al. 1 du code pénal stipule que l'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Celle-ci doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus. Ainsi la tenue d'une cellule holiste sera orientée vers le projet de vie du détenu et dans laquelle apparaîtront entre autres, les éléments précités dans l'art. 75 al. 1 du code pénal ci-dessus cités.

6.2. Réseau professionnel autour du détenu

Il ressort de ces recherches une interrogation du monde pénitentiaire. D'une part, il existe une espèce de verrouillage quant à l'accompagnement réel du détenu ; chacun des intervenants (médecin, psychiatre, assistant social, agent de détention, etc...) travaille dans son secteur et y conserve ses propres informations et résultats. D'autre part, cette même espèce de verrouillage tend à écarteler les résultats obtenus plutôt qu'à les rassembler pour établir un projet de vie par exemple entre l'intervenant social et le détenu. Une grille des tâches et de répartition de ces tâches seraient à construire avec les intervenants directs et le détenu.

Les professionnels ayant le plus de contact avec les détenus sont les agents de détention. Leur mission est axée sur la sécurité, la surveillance et le contrôle. La mission comprend aussi l'encadrement des détenus dans le respect des droits fondamentaux reconnu à tout homme. L'agent a le respect absolu des détenus ; quelque soit son appartenance raciale, ethnique, religieuse, et peu importe son univers social ou ses convictions politiques, le détenu demeure un individu à part entière. Au centre de formation des agents de détention de Genève, l'agent de détention doit gérer la détention de manière à faciliter la réintégration des détenus dans la société. Le personnel pénitentiaire exécute une importante mission de service public, ses conditions de travail doivent lui permettre de fournir un haut niveau de prise en charge des détenus.

Au sein du monde carcéral, les activités des agents sont multiples et variées : le greffe, le cellulaire, les ateliers, la surveillance des promenades, le sport, le secteur médical, entre autres. Concernant son plan de carrière et des responsabilités, l'agent de détention aura la possibilité d'évoluer tout au long de sa carrière. La mixité et la mobilité sont encouragées parmi les agents de détention. Ce travail est décrit comme varié, facilement accessible avec un certificat fédéral de capacité, un casier judiciaire vierge, un âge situé entre 22 et 35 ans et offrant aux collaborateurs désireux de s'investir, des perspectives professionnelles évolutives dans un environnement carcéral novateur.

Quant au psychiatre, celui-ci est atteignable sur rendez-vous et l'entretien dure environ quinze à vingt minutes. Ces consultations ne sont pas obligatoires mais conseillés à certains détenus souffrant ou non de troubles psychiatriques. Les séances avec le psychologue sont obligatoires pour tous les détenus et font partie du processus de « réinsertion ». La plupart des détenus rencontrés disent se rendre chez le psychologue par obligation sans savoir quoi lui raconter, car tous précisent ne pas être malades et donc ne pas avoir besoin d'un psy.

Jean-Claude Vimont révèle une autre réalité. Derrière des exigences corporatistes très fortes et des résistances aux revendications des détenus, les gardiens de prison masquent une soif de reconnaissance, et dans notre pays aussi. Enfermés parmi les enfermés, ils ne supportent plus d'être réduits au rôle de porte-clés dans des détentions pléthoriques où le contact humain entre surveillants et détenus disparaît.

« La prison à l'ombre des hauts murs, (2004, p. 114) ».

En parallèle, des éléments théoriques tels que l'observation, le travail en équipe, et surtout des notions en psychopathologie aident à mieux comprendre l'orientation de certains tempéraments humains (l'idiosyncrasie). Ces éléments peuvent être mis en application par l'ensemble des acteurs appelés à travailler avec des détenus.

6.2.1. Mandat et mission de la prison

Jean-Claude Vimont (2004, p 11-13) dévoile qu'avant la naissance de la prison pénale (entre 1791-1819), la condamnation de la faute commise était surtout appliquée aux coupables sous la forme de châtiments physiques et corporels (écartèlement, brûlures, amputations, ébouillement, empalement, etc) sur des corps vivants ou des cadavres dressés aux carrefours des sentences capitales. En 1970, à l'exception de l'abolition de la peine de mort, la législation pénale s'est caractérisée par un durcissement des peines de longues durées (10 ans et plus). Aujourd'hui, le détenu n'est certes plus atteint dans son physique par des bourreaux, mais dans son psychisme par l'enfermement et la suppression de sa liberté. Selon Philippe Tharin, c'est là que réside toute l'aide dans le besoin du détenu d'être entendu et accompagné car la souffrance interne fait aussi des dégâts sur l'aspect physique durant la détention. La durée de détention ne devra pas être trop longue, sinon elle risque de mener le détenu à une sorte d'exclusion sociale qui rendrait alors impossible toute réinsertion.

La prison a pour mission la logique de l'enfermement et la justification de sanction. Claude Faugeron distingue trois modèles d'enfermement :

a) La neutralisation

La prison tient à l'écart des individus susceptibles de nuire à la société.

b) La différenciation sociale

Cette différenciation vise à procurer aux reclus une formation ou une compétence qui peut leur assurer une meilleure place dans la société ; son bienfait est plus incertain pour les justiciables issus de milieux défavorisés.

c) L'autorité

L'autorité est synonyme de relation de pouvoir non dans le sens de faire cesser un trouble grave pour l'ordre public, mais simplement d'affirmer une relation d'autorité.

« Sociologie de la prison, (1996, p. 14-15) ».

Ce que Claude Faugeron dénomme la différenciation sociale, concerne la majorité de la population carcérale, qu'on envisage d'alphabétiser, d'éduquer, de former, en vue d'une intégration ultérieure. Force est de constater que ce projet est décalé par rapport à la réalité car l'enfermement maintient, voire renforce l'état de désocialisation de la plupart des détenus.

Depuis deux siècles, l'enfermement est légitimé par la sanction pénale de quatre logiques de justification :

- a) L'expiation est tournée vers le passé, vers l'acte commis.

- b) La dissuasion est une logique tournée vers l'avenir, qui veut dissuader le détenu en l'intimidant par la menace du châtement. Elle se fonde sur la capacité de raisonnement des individus.
- c) La neutralisation empêche l'individu de se rendre coupable de nouvelles infractions. La neutralisation la plus efficace demeure l'enfermement à vie.
- d) La réadaptation ou rééducation ou réinsertion qui voit dans la peine un traitement permettant au coupable de réagir, de s'améliorer pour ensuite pouvoir être réinséré dans la société.

La « prison ferme » est la seule mesure qui puisse répondre aux quatre logiques de justification à la fois.

6.2.2. Schéma 1 - Données démographiques des condamnations pénales

En prenant les chiffres extraits de la statistique suisse (casier judiciaire au 30.06.2013) des condamnations pénales, les données sur l'enfermement pour l'année 2012 en Suisse sont les suivantes :

Peines privatives de liberté (condamnation)	Age	Nationalité	Infractions selon la Loi
Total : 95'219	18-19 : 4'707 20-39 : 56'671	Suisse : 41'511 Etrangers : 53'708	LCR : 38'427 LStup : 5'853 L.C. pénal : 19'419
Hommes : 80'267	40-59 : 27'906 60 + : 5'935	83 détenus pour 100'000 habitants	Total Valais : 2'639
Femmes : 14'952			

Le nombre d'hommes reste largement supérieur au nombre de femmes, en détention.

La population carcérale est vieillissante, 36 % des détenus ont 40 ans et plus.

Les infractions concernées sont de l'ordre de : la loi sur la circulation routière (violation grave des règles de la circulation, conduite en état d'ébriété qualifié d'un véhicule automobile, vol d'usage), la loi sur les stupéfiants (trafic et consommation de stupéfiants, trafic de stupéfiants uniquement), les infractions au code pénal (vol, brigandage, recel, escroquerie, actes d'ordre sexuel avec des enfants, homicide, viol, assassinat, incendie intentionnel).

Dans les statistiques des condamnations pénales, l'Office fédéral de la statistique précise que la statistique des condamnations pénales des adultes est basée sur les jugements inscrits au casier judiciaire. Les données concernant un jugement ne sont saisies que lorsque le jugement est entré en force. Le traitement des éventuels recours peut nécessiter plusieurs années. Pour cette raison, il faut plusieurs années pour que l'ensemble des jugements prononcés une année donnée soient inscrits au casier judiciaire et apparaissent dans la statistique. Prudence et recul restent par conséquent nécessaires pour toute tentative d'interprétation de l'évolution du nombre de jugements des années les plus récentes.

6.2.3. Stratégie de communication en prison

En prenant les chiffres extraits de la statistique suisse (casier judiciaire au 30.06.2013) des lacunes sont visibles dans le système de communication entre le personnel et les détenus. Plusieurs acteurs entrent en jeu, chacun en fonction de son statut, et les données récoltées sur un détenu sont conservées de manière individuelle dans le dossier personnel de chaque acteur, qu'il s'agisse de données médicales ou non. Au final, le détenu est souvent le dernier informé au sujet d'un résultat ou d'un nouveau rendez-vous. Les détenus suivis aux EB relevaient le manque d'un accompagnement en mentionnant par exemple l'élaboration du PES au début de l'incarcération et non poursuivi durant toute la détention. Ces mêmes détenus saluaient ensuite l'opportunité qui leur était offerte de bénéficier d'un coach pour palier à ce manque et découvraient à travers cette pratique, l'élaboration d'un projet de vie individuel et personnalisé. La notion de communication entre détenus et personnel de prison est à entendre au subjectif, le détenu ayant tendance à dire ce que le personnel veut entendre, ce qui rejoint les caractéristiques établies par Paul-Michel Foucault : discipline et illégalisme.

6.3. Détention en milieu carcéral

6.3.1. Statut du détenu

Dans les analyses de Erving Goffman, le statut du détenu est synonyme d'objet d'obéissance : [« le facteur du statut réside dans le savoir du comment passer de l'état de victime à un état, où l'individu en détention assume l'entière responsabilité de tout ce qui se produit dans sa vie. »].

« asiles, (1968, p 62) ».

Comme le décrit le détenu Roger McGowen ce stade de l'enfermement est particulièrement délicat.

« Message de vie du couloir de la mort, (2013, p. 61) ».

Ce statut de détenu pourrait être revalorisé par l'imbrication des deux indicateurs de la liberté que sont la pédagogie émancipatrice et l'oppression. Il s'agit simplement d'aider l'individu en détention à re-devenir l'acteur de sa propre vie.

6.3.2. Détenus

- **Le détenu** est une personne incarcérée. Petit Larousse 2010, (p. 315)
- **Le prisonnier**, est une personne détenue en prison et une personne privée de liberté. Petit Larousse 2010, (p. 822).
- Le Département fédéral de justice et police, dans le communiqué de février 2010 de l'Office fédéral de la justice fait état des principes généraux de l'exécution des peines et mesures.

Le code pénal consacre deux fondements constitutionnels que sont :

- a) le principe du respect de la dignité humaine.

- b) le principe du libre exercice des droits par le détenu. Droits qui ne peuvent être restreints que dans la mesure requise par la privation de liberté et par les exigences de la vie communautaire en établissements (art. 74 du code pénal).

A ces principes fondamentaux, le code pénal rajoute les principes généraux relatifs à l'exécution des peines et mesures (art 75 al. 1 du code pénal) : la prévention de la récidive après la fin de l'exécution, la normalisation, le combat contre les effets nocifs de la privation de liberté, le devoir d'assistance nécessaire et la prévention de la récidive pendant la privation de liberté.

Philippe Combessie revient sur la notion de prison comme organisation en s'intéressant à ce que produit l'enfermement sur les détenus principalement. Selon lui, cette optique déplace le regard vers d'autres acteurs que les détenus. L'intérêt est porté aux différents groupes de personnes travaillant en prison plutôt qu'aux détenus et à leurs différences entre eux et à la structure de répartition des tâches et des pouvoirs. L'auteur affirme que les détenus ne sont que des acteurs parmi d'autres, ailleurs ils sont considérés comme un bloc uniforme. « Sociologie de la prison, (2001, p. 81) ».

6.3.3. Profils des détenus selon informations des directeurs

- Les établissements de la Plaine de l'Orbe sont destinés plus particulièrement aux détenus dangereux ainsi qu'aux longues exécutions de peines et aux internements. Tous les types de profils y sont représentés : assassin, pédophile, trafiquant, malade psychiatrique. Les EPO détiennent 19 détenus à vie (donc sans possibilité de libération).
- Les établissements de Bellechasse sont destinés essentiellement à des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements. Tous les types de profils se rencontrent aux EB, paraphile (pédophile, voyeur), meurtrier, trafiquant, voleur, y compris le profil psychologique (comportement, relation avec les autres, la société). Les détenus qui ne peuvent pas travailler dans l'agriculture sont occupés dans les ateliers en milieu fermé ou ouvert, selon leur profil.
- Le centre éducatif de Pramont est destiné aux jeunes détenus (mineurs dès 15 ans et adultes entre 18-25 ans) placés en mesure éducative. Ce sont des jeunes au profil de criminel (meurtrier, voleur, etc.) et souvent ils sont récidivistes.

Les profils des détenus interviewés sont mentionnés dans la grille d'échantillon⁴.

6.3.4. Vie du détenu

Les journées se suivent et se ressemblent. Le temps s'écoule au rythme du calendrier carcéral, sans doute le pire que l'humanité ait construit. Le réveil pour les détenus se fait par les agents de détention, suivi de la douche, et du petit déjeuner, de la médication, puis ils sont accompagnés sur leurs lieux de travail respectifs et en fonction de l'exécution de la peine (un détenu à quelques mois de sa levée de peine, peut se voir transférer dans un quartier « moins » sécurisé). Pause de midi et repas, retour sur le lieu de travail. Retour à la cellule, repos, activité de loisirs, formation pour certains, repas du soir, jeux (de société, de cartes, etc.) entre détenus enfermés dans le même couloir. Retour et enfermement en cellule pour la nuit. Durant la journée, le détenu se rend à différents rendez-vous fixés (avocat,

⁴ Voir chapitre 7

assistant social, service de probation, etc), aux parloirs de la prison. Les rendez-vous extramuros (exemple : médecin spécialiste) sont traités au cas par cas par le service idoine.

[« Tuer le temps est une tâche vitale quand on est seul face à face avec lui. C'est, avec le soin de sa santé, l'unique souci du prisonnier. Le seul moyen de tuer le temps c'est de s'imposer un horaire inflexible, de ne pas laisser une seule minute inoccupée. J'ai appris pour prolonger le temps, à prolonger les plus minuscules distractions et à en exprimer tout le suc, à doctriner la moindre besogne. Arrive l'heure de rester maître de soi et de choisir pour sa rêverie les sentiers les moins sombres, où l'on ne côtoie pas trop de précipices... »].

Jean Zay, Souvenirs et solitude, Editions Talus d'approche (1987).

« La Prison à l'ombre des hauts murs, (2004, p. 110) ».

6.3.5. Parcours du détenu

Par une approche bio-psycho-sociale des troubles et entraves du développement, la priorité est de définir ce que nous caractérisons de normal et de pathologique chez un individu. Il s'agit d'observer, de décrire et de restituer les situations et les actions d'individus, de groupes ou de collectivités dans différentes dimensions personnelles, politiques, culturelles et socio-économiques.

En référence à l'outil d'évaluation de la « Courbe de Gauss », normalement représentative de la population, un quotient intellectuel situé entre 80 et 120 est dans la normalité et cela concerne 67 % de la population suisse. 2 % de la population souffre de problèmes pathologiques (QI moins de 60) et un 2 % de la population a un haut potentiel (surdoué, QI plus de 140). La population située entre le pathologique (QI entre 60 et 80) et le normal tout comme celle située entre le normal et le haut potentiel (QI entre 120 et 140) se situent chacune à 16 %. Le 96 % de la population a un QI acceptable. D'un point de vue statistique les deux extrêmes (4 %) du pathologique et du haut potentiel sont considérés comportement déviant. La frontière entre le pathologique et le normatif est très relative car elle est difficile à poser ce qui signifie que dans la vie courante l'individu n'a jamais des troubles purs.

Le normal rencontre des difficultés de définition dans le jugement factuel et le jugement de valeur. Exemple : « Vous avez une grippe et de la toux et de la fièvre ». Le concept est statistique selon la courbe de Gauss, avec des indices de tendance centrale et des paramètres de dispersion. La norme sociale ou idéale fait aussi pencher le jugement car avoir la grippe, la toux et de la fièvre, selon où l'individu se trouve, sera considéré comme un malade ou comme un dieu.

Le pathologique se définit par une définition statistique du quotient intellectuel, par une définition professionnelle du psychiatre et par une définition sociale sous l'angle culturel selon lequel un médecin définira un individu de dépressif et un autre médecin le mettra en garde contre un prochain burn-out. Dans l'ensemble de ces définitions, les trois indicateurs se révèlent inconfortables, bizarres et inefficaces.

Le problème intervient durant l'enfance. L'enfant « pathologiquement normal » travaille bien à l'école, se sent à l'aise dans la société, ne fait pas de bêtise et ne sort jamais. L'enfant « normalement pathologique » a peur de dormir la porte de sa chambre fermée car il est persuadé d'avoir des monstres sous son lit. Le problème à l'adolescence fait référence aux conduites-symptômes où l'expression d'une pathologie se situant dans une zone d'ombre est

difficile à prédire. A l'heure actuelle, il n'existe pas de symptôme qui soit absolument discriminant, il faut « simplement » maîtriser au mieux tous les indicateurs que l'enfant risque de développer.

Le parcours de chaque détenu est atypique. En effet, l'éducation succincte et laconique ainsi qu'un environnement social et culturel d'emblée défavorables (alcool, violence, délinquance, lieu de vie, fréquentation, formation, etc) restent les indicateurs de référence dans la déviance de la personnalité humaine. Les détenus dont il est question dans cette recherche ont un parcours normal et sans antécédents particuliers. Pour expliquer l'approche comportementale de ces individus, voici un exemple de l'un d'eux condamné à vie pour le meurtre de son enfant. L'homme a vécu une enfance heureuse puis a fondé une famille avec laquelle il a vécu en harmonie durant vingt ans. Puis une nouvelle rencontre dans sa vie l'a fait basculer sur plusieurs années, dans une double vie vers la déviance jusqu'au geste de l'acte fatal sur son propre enfant (filicide).

Quant aux causes de la déviance ou de la délinquance, la qualification du risque est avant tout celle de ses causes. Dans la classification des causes de la délinquance, dix-huit items apparaissent. Parmi eux :

- Le premier type de causalité met en avant le rôle fondamental des inégalités. Les problématiques du chômage et de l'économie, qui font basculer l'individu dans un système à deux vitesses de richesses et de consommation et qui semble d'autant moins acceptable que tous n'y ont pas accès.
- Le second type de causalité met également en avant le rôle des inégalités sociales avec une catégorie d'individus vraiment défavorisés avec une perte des valeurs et du sens civique dus à un manque d'esprit de solidarité et d'entraide entre les individus qui ne se connaissent plus. Des inégalités qui se manifestent également autour des jeunes qui ne sont pas assez entourés au sein de leur famille.
- Le troisième type se réfère à la causalité de la déviance individuelle et met en avant tous les facteurs qui concernent très directement l'individu (les personnes sont mauvaises par nature, les personnalités sont perturbées).
- Le quatrième type fait état de l'anomie institutionnelle. Une méfiance s'installe à l'égard de la justice et de la police, et la faiblesse des institutions s'étend aussi à l'école et à la famille car si les institutions fonctionnent mal c'est parce que notre société a perdu ses valeurs.
- Un autre type de causalité accuse les médias (63 %) de présenter trop de violences (télévision, internet, etc).
- Enfin, souvent le crime se révèle une opération rentable et les armes deviennent facilement accessibles par internet notamment. La Suisse enregistre cependant une baisse des infractions au Code pénal. En 2013, la statistique policière de la criminalité de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dénombre 725'687 infractions, soit une légère diminution de 3 % en comparaison à l'année 2012. Les prévenus mineurs et jeunes adultes voient leur nombre baisser comme celui des prévenus issus du domaine de l'asile.

6.3.6. Dangersité en prison

Le danger est défini par ce qui constitue une menace, un risque qui compromet l'existence de quelqu'un ou de quelque chose ; une situation où l'on se sent menacé. Petit Larousse 2010, (p. 283).

La notion de danger renvoie indéniablement à la dangersité et selon le pénologue français, Michel Dreyfuss-Schmidt, nous sommes tous dangereux...plus ou moins ! Tout en précisant que dans la grande majorité des cas, auteurs comme victimes ont souffert d'une carence de père, ou pire encore, de mère. Il mise donc sur une politique préventive par la prise en charge des enfants, et ce, dès le plus jeune âge. Au cours de sa pratique d'avocat, il a aussi constaté une dangersité chez beaucoup d'experts rétrospectivement plus grande que celle observée chez certains de ses clients.

« Journal français de psychiatrie ».

Le psychiatre et psychanalyste Guy Pariente, affiche clairement le statut de l'auteur (des actes) tel qu'il nous est renvoyé par les médias et les « pénologues ». Pour lui, c'est l'auteur qui est dangereux et la dangersité est donc bien une notion pratique dont les pénologues se sont emparés pour protéger l'espace social.

Les deux témoignages susnommés se rejoignent dans tous les cas de figure et il est intéressant de constater une sorte de fabrication de la dangersité. Pour Guy Pariente qui évoque le cercle vicieux où la norme fixe le hors norme et détermine une classification des individus, tout concourt selon lui à constituer là un (nouvel) instrument de pouvoir.

Lors d'un entretien (10.07.2013), Philippe Tharin parle de "Positionnement " du détenu face à tous ses interlocuteurs : comment vit-il la dynamique qui traverse tout le processus jusqu'à la levée de la peine privative de liberté ? Quelle est la détermination dans le nombre des intervenants gravitant autour du détenu ? Quel sentiment de prise en compte a le détenu lorsqu'il est appelé à répéter trente six fois le même discours sur sa vie ? Qui va déterminer si le détenu est dans le déni ou pas ? Comment évaluer son degré de dangersité ? Quelles sont les attitudes choisies par le détenu afin de veiller à ses propres intérêts personnels à dessein d'obtenir des avantages (visites, congés etc.) en s'adaptant pour obtenir et pas forcément par conviction ?

Alors qui est capable de dire ou de prédire que l'être humain en détention est dangereux ? Béatrice Métraux, ministre vaudoise de l'Intérieur va plus loin et demande la création rapidement d'un registre national des criminels dangereux. Finalement, le Conseil fédéral réfute la demande car son utilité n'est pas fondée.

« Journal « Le Matin Dimanche, (04.08.2013) ».

Le facteur de la dangersité en milieu carcéral s'apparente au comportement des détenus. Ce facteur rejoint la notion de l'idiosyncrasie où tel comportement peut influencer tel acte. Le Petit Larousse 2010, (p. 283), définit la dangersité dans le fait d'être dangereux, et en terme psychiatrique, il s'agit de l'état d'un sujet estimé comme potentiellement dangereux et susceptible de commettre un acte violent.

Philippe Tharin attache une importance clé au facteur de la « dangersité ». Dans un entretien en juillet 2013, il mentionne que lorsqu'il se passe quelque chose en aval toute la chaîne pénitentiaire devrait se préoccuper de ce qu'il se passe en amont ; d'où l'utilité

d'effectuer des tests de dangerosité par des personnes formées, dès le début de la détention plutôt que dans la période probatoire, comme cela est actuellement le cas tout en précisant que « L'échelle d'évaluation semi-structurée HCR-20 » de Bruno Gravier est un bon outil d'évaluation de la dangerosité dans le milieu carcéral. En effet, l'homme en détention peut être dangereux aussi pour le personnel pénitentiaire et par conséquent cette dangerosité doit être identifiée au plus vite par du personnel expérimenté.

Le danger se cache dans tous les recoins de la prison. Un comportement inapproprié ou inhabituel d'un détenu peut provoquer un acte imprévisible et soudain chez un autre détenu par une décompensation ou par un acte physique avec la pensée de la défense. Une information négative de la part du personnel à un détenu peut également avoir des conséquences dangereuses. Un autre facteur de danger est lié à la culture et à la race ; selon les indications de plusieurs agents de détention, il est rare que des détenus albanais partagent le même couloir que des détenus africains.

La prison excelle dans l'art de la déshumanisation, de la « désidentification » et de la destitution sur le détenu. L'être humain devient un détenu, sans le vouloir, sans rien n'y faire, et la prison se charge entièrement de ce rôle de supprimeur. Voici donc les trois piliers du danger capables de faire "exploser" des individus particulièrement extraordinaires dans leur singularité. Selon le contrôleur général des prisons, Jean-Marie Delarue, la « dangerosité criminologique » est un concept peu fiable et autour de laquelle s'organise, selon lui, la détention. Le concept de dangersités nulles ou fortes est un concept juridique lui-même dangereux dans son utilisation comme outil pour prévoir les risques de récidive d'un condamné ou de sa capacité à bénéficier d'un aménagement de peine.

6.3.7. Détenu souffrant de troubles mentaux

La mesure thérapeutique est prononcée lorsque l'auteur a commis un crime ou un délit en relation avec le trouble mental et il doit ensuite être possible de prévoir que cette mesure le détournera de nouvelles infractions en relation avec ce trouble. Dans le code pénal, l'article 65 al.2 CP fait état de l'internement, une mesure essentiellement axée sur la sécurité. Il doit protéger autrui contre la récidive de personnes condamnées à une sanction pénale. Bien que cette mesure vise l'exclusion du condamné de la société, le principe de réinsertion s'applique également dans ce cas. La mesure d'internement est exécutée en règle générale, à vie. La personne condamnée fait cependant l'objet d'un examen régulier afin d'évaluer si elle peut bénéficier d'une libération conditionnelle ou d'un traitement thérapeutique institutionnel. « Le Monde » (25.09.2012) ».

Dans la société actuelle, il est aisé de constater qu'une sorte de psychiatrisation du monde carcéral d'une manière générale, est en bonne voie de réflexion. Les premières recherches scientifiques élaborées en direction de l'accompagnement et tenant compte notamment de l'analyse idiosyncrasique ont abouti à un rapport du psychanalyste Jean-Pierre Chartier qui mentionne un travail à partir de l'idiosyncrasie de patients psychopathes (art. 59 CP) et qui refusent de se considérer psychopathes.

Les détenus dont il sera question dans les recherches ne sont pas expertisés « dangereux » selon la définition de l'échelle d'évaluation de Bertrand Gravier. En référence à Jean-Pierre Chartier, la notion d'idiosyncrasie constitue une base de réflexion idéale en vue de la construction du projet de vie dans lequel devront figurer tous les éléments gravitant autour du comportement du détenu avant et durant l'incarcération.

« Peut-on guérir le psychopathe ? (2007) ».

Il est impossible d'affirmer en parlant de types de détenus, si l'un est plus dangereux que l'autre. Le danger n'est pas forcément dépendant du psychisme d'un individu mais d'abord de son environnement et le milieu carcéral reste un catalyseur du danger. Le risque dans l'échelle de Bruno Gravier, fait état du risque de récurrence de comportements violents et sa compréhension des 20 items précédemment cités doit être adaptée au contexte dans lequel l'évaluation a lieu.

6.4. Encadrement et Accompagnement autour du détenu

Le « code de déontologie du travailleur social en Suisse » évoque le principe d'empowerment (accompagnement) : la participation autonome et indépendante à l'organisation de la structure sociale implique que les individus, les groupes et communautés développent leur potentiel propre et soient renforcés dans leur capacité à défendre et faire valoir leurs droits.

Dans le milieu des années huitante, le mot accompagnement fait son entrée dans le vocabulaire de l'éducateur et vient progressivement se substituer au terme de « prise en charge ». Ce mot suggère l'image de deux personnes cheminant ensemble, côte à côte, et qui renvoie à la notion de partage. Le compagnon « *cum pagnere* » est celui qui partage le pain (valeur symbolique). Partager du temps, partager des tâches au quotidien, tout comme des secrets, des tourments, des espérances liés à une histoire de vie, voici ce qui peut aider l'usager à participer activement à l'élaboration de ce qui fait son cheminement dans la vie.

La notion de l'encadrement rejoint *de facto* le personnel d'encadrement (les cadres) dans une entreprise ou un ensemble de personnes ayant la responsabilité d'un groupe. Encadrer est synonyme de diriger, de former et de contrôler. Petit Larousse 2010, (p. 364). Comme défini dans le chapitre 2, encadrement signifie surveillance dans le respect du règlement de la prison. Le détenu suit un rituel de règles et d'habitus depuis son lever jusqu'à son coucher dicté par l'institution et conduit par les agents de détention habilités à ouvrir et à fermer des portes pour accompagner les détenus sur leur lieu d'activités.

Accompagnement signifie une prise en considération dans la construction d'un avenir pour le détenu. En priorité le détenu demande à suivre des cours pratiques de remises à niveau, ou des formations académiques en vue d'une probable reconversion professionnelle. Dans un second temps, le détenu souhaite également un suivi socio-éducatif dans le but de comprendre son acte et de pouvoir se reconstruire lui-même sur tous les plans, ainsi qu'au sein de sa famille.

D'une manière générale, la distinction entre l'accompagnement et l'encadrement est difficile à établir. Pour le personnel de prison, la prise en charge des détenus est synonyme d'accompagnement. Pour les détenus, il est clairement question d'encadrement. Pour Erving Goffman (p. 233-235), l'emprise de « l'organisation » (soit l'institution) joue un rôle important dans le comment susciter chez ses usagers (soit les membres) une contribution active qui présente une utilité, ce en définissant explicitement les moyens et les fins. En premier lieu, l'homme a besoin d'un certain niveau de confort, de santé et de sécurité pour faire preuve de participation active. En second lieu, il coopère de son plein gré parce qu'il trouve dans l'organisation un ensemble de valeurs associées auxquelles il peut aussi s'identifier. En troisième lieu, il s'avère parfois nécessaire de fournir des stimulants sous forme de récompenses ou de rétributions officieuses. En prison, force est de constater qu'il est possible

d'amener les détenus à coopérer bon gré, mal gré, en les menaçant de peines ou de sanctions ; la peur de la sanction semble suffisante pour empêcher l'individu d'accomplir ou de ne pas accomplir certains actes.

Ainsi dans notre société une organisation utilitaire définit aussi les normes officielles de bien-être, de valeurs associées, de stimulants et de sanctions ; une société telle que décrite par Erving Goffman qui ne correspond pas à la prison contemporaine du XXI^{ème} siècle. « asiles, (1968, p. 234-243) ».

Quelle valeur défend le milieu carcéral sinon celles de la répression et de l'exclusion ?

Pour un détenu, accepter des privilèges comme le droit de faire de l'exercice dans la cour du pénitencier ou de détenir dans sa cellule du matériel pour peindre, signifie que l'agent de détention a une conception des besoins et des désirs du détenu. Pour le détenu, cela l'expose à se montrer reconnaissant et coopérant envers le gardien ce qui risque de donner à ce dernier un pouvoir de jugement sur le détenu.

Au niveau de l'idéologie l'administration pénitentiaire part aujourd'hui du principe que le prisonnier doit accepter le fait d'être en prison et ainsi payer sa dette à la société. Il en profitera pour méditer sur ses fautes, apprendre un métier honnête et si besoin il bénéficiera de traitement psychothérapeutique. Au niveau de la pratique, la direction pénitentiaire s'organise surtout autour de l'aspect sécuritaire. Il faut prévenir le désordre, les conflits, les tentatives d'évasion. Rappelons qu'en Suisse aucun règlement de prison ne stipule que le détenu à l'interdiction de s'évader.

Au final, un détenu n'est donc pas tel qu'il apparaît à un gardien. Il est physiquement présent dans la prison, mais dans sa nature profonde il a pris congé, en esprit, de l'institution. Une forme particulière d'absentéisme qui consiste à prendre ses distances non pas par rapport à une activité mais par rapport à un personnage prescrit. Un rôle que la plupart des détenus endosse à force de passer plusieurs années dans le cadre institutionnel carcéral intouchable.

6.4.1. Infrastructure du milieu carcéral suisse

La Suisse possède cent quinze établissements réservés à l'exécution des peines et mesures de droit pénal, destinés à la détention privative, à la semi-liberté et à l'exécution de courtes peines. Parmi ces cent quinze établissements, une trentaine sont de dimensions moyennes à grandes et sont destinés à l'exécution des longues peines et des mesures. Il existe les établissements fermés qui présuppose l'existence d'un danger de fuite ou une crainte que le condamné ne commette de nouvelles infractions et les établissements ouverts, s'il n'y a pas lieu de craindre que le détenu ne s'évade ou ne commette de nouvelles infractions.

A partir de ces informations, il est délicat de confirmer que tel détenu va se retrouver dans telle prison, chaque canton cherchant avant tout à remplir ses propres établissements. Comme déjà mentionné, il est plus question en prison d'encadrement dans le respect des règles que d'accompagnement dans le suivi de l'individu en détention. Le détenu est reconnu en tant que détenu, purgeant une peine privative de liberté.

6.4.2. Travail social et éducateur dans l'univers carcéral

Le travail social est une activité qui vise à aider à l'adaptation réciproque des individus et leur milieu social. Le travail social est mis en place dans le but d'atteindre un objectif et, pour cela, il doit utiliser des techniques et des méthodes permettant à des individus, des groupes, des collectivités de faire face à des besoins et de résoudre des problèmes, grâce à une action coopérative.

« Travail social Culture générale et actualité ».

Aujourd'hui, dans la définition de la Fédération internationale des travailleurs sociaux, « *Le travail social : de quoi parle-t-on ?* », le travailleur social est présenté comme celui qui cherche à promouvoir le changement social, la résolution des problèmes liés aux relations humaines, la capacité et la libération des personnes, dans le but d'améliorer le bien-être général.

Depuis son émergence, il y a plus d'un siècle, la pratique du travail social se concentre sur les besoins de l'être humain et auxquels le travailleur social en tant qu'agent facilitateur du changement, est capable de répondre en servant d'intermédiaire pour tisser ou retisser des liens avec des usagers placés à l'écart de la vie et de la collectivité. Il est intéressant de relever que le terme d'éducateur se différencie du terme de travailleur social. Etre éducateur est un métier qui s'apprend. L'éducateur développe une expertise et des outils adaptés pour aider l'Autre, quels que soient ses origines ou ses handicaps, à accéder au grandir. Le terme « travailleur social » originaire des pays anglo-saxons désigne l'ensemble des métiers de la relation d'aide éducative ou de soin auprès de personnes en situation de dépendance ou de vulnérabilité.

« Cent mot pour être éducateur, (2010, p. 98-99) ».

Le guide « Lignes directrices pour la formation pratique en travail social » contient notamment les onze compétences requises en travail social qui définissent la formation pratique par une mise en situation professionnalisante de l'étudiant afin qu'il développe les compétences professionnelles, relationnelles et sociales requises acquérant ainsi une attitude réflexive le conduisant en permanence à interroger sa pratique et à faire émerger de nouveaux savoirs. Les compétences sont des « savoir-agir » fondés sur la mobilisation et l'utilisation efficace d'un ensemble de ressources de la personne qui peuvent être des savoirs scientifiques, procéduraux, des habiletés, des dispositions affectives ou d'autres ressources intrinsèques.

L'essentiel qu'il s'agisse du terrain d'action carcéral ou non, requiert de la personne de développer ses compétences sur trois axes essentiels que sont :

- a) La connaissance et l'identification du milieu institutionnel et de la profession dans lequel la personne va évoluer.
- b) La compréhension et l'identification des problématiques sociales et des besoins des usagers de l'institution.
- c) La pratique de l'intervention en travail social qui va permettre l'expérimentation des modèles d'intervention (référence d'un usager, conception, réalisation, évaluation de projets, etc.).

Le guide précité exige, dans le milieu de l'univers carcéral, une définition distincte et précise pour le travailleur social, analysée par les trois axes ci-après cités et développés à l'aide des compétences y relatives.

- a) La relation professionnalisante
- b) Le travail en réseau intra et extramuros
- c) Le positionnement personnel et professionnel

La relation professionnalisante

En pénétrant dans une prison, la priorité fondamentale se situe au niveau de la communication. En tant que travailleur social, se retrouver face à un détenu purgeant une peine de prison pour meurtre n'exige pas le même comportement psychologique que de se retrouver face à un détenu condamné pour vols dus à une addiction aux jeux de casinos. De même qu'en prison, tout acte de toucher le détenu ou réciproquement est strictement interdit, il en va de même dans les centres éducatifs pour mineurs (prison).

Entrer en relation avec les personnes dans une attitude appropriée, permettant le respect et la confiance, adopter des attitudes favorisant la dynamique relationnelle et l'autonomie des usagers, sont quelques indicateurs dont il est essentiel de tenir compte en prison pour réussir la relation strictement professionnelle qui permettra le démarrage d'une collaboration et d'un accompagnement de l'usager de l'action sociale en fonction de ses droits et de ses intérêts.

Le travail en réseau intra et extramuros

Le rôle du travailleur social doit être clairement défini en prison et il s'agit de différencier le rôle de l'éducateur social de celui d'assistant social. Pour l'heure les prisons travaillent plutôt avec des assistants sociaux intervenants dans l'établissement du planning des détenus (Rendez-vous avec un avocat, un tribunal, les congés) et dans l'accompagnement d'une première sortie pour un détenu. Depuis les faits divers récents (meurtres d'Adeline et de Marie), l'accompagnement de détenus dans une première sortie a été stoppé par un moratoire.

Le travailleur social notamment l'éducateur doit s'entourer de partenaires dans l'institution et dans le réseau interne et externe. Le travailleur social doit être informé du comportement et de l'évolution (psychologique, médicale, etc.) du détenu. Il accompagne le détenu au quotidien contrairement à l'agent de détention qui accompagne les détenus dans leur quotidien (déplacement vers le lieu de travail, de loisirs ou de rendez-vous).

Dans un premier temps, le travail d'accompagnement en milieu carcéral est réalisable avec un réseau actif d'abord avec tous les acteurs de l'institution (le corps médical, le service de criminologie, les agents de détention, le service juridique) ; Dans un second temps, en y intégrant un partenariat avec d'autres institutions et professionnels. Le travailleur social n'aura pas le même cahier des charges selon qu'il accompagne des détenus placés dans un quartier de haute sécurité ou des détenus proches de la libération placés dans un milieu de basse sécurité. Dans ce deuxième cas, la priorité fortement souhaitée par le détenu se réfère à l'obtention d'un logement et si possible aussi d'un travail, à la levée de la peine privative de liberté.

Le positionnement personnel et professionnel

Questionner le sens de l'action sociale pour tout travailleur social revient à repérer les questions éthiques, déontologiques, les conflits, enjeux et dilemmes professionnels. Quelle place est donnée au travailleur social en prison ou quelle place il doit s'auto-attribuer ? S'il arrive à se positionner par rapport aux exigences de l'institution tout en imbriquant ses propres valeurs telles que le respect et le droit à la dignité (reconnaissance), alors la notion de professionnalisme aura déjà revêtu une belle part de réalisme.

6.4.3. Ethique de l'éducateur ou du travailleur social

L'Être humain est le seul acteur de son développement, tout ce qu'il sait, il l'apprend, jusqu'à la limite de ce qui lui est possible. C'est cette limite qui fonde la nécessité de l'éthique. Dans la relation éducative, l'éthique prend corps dès lors que sont admises la liberté inconditionnelle de l'Autre et l'impossibilité pour l'éducateur de faire le bonheur de celui-ci malgré lui. L'éducateur renonce à la volonté de toute-puissance, là réside toute la valeur de l'éthique du travailleur social et notamment de l'éducateur.

6.4.4. Coaching

Marie-Claire Fagioli révèle que le fondateur du coaching se nomme Timothy Gallway. Pédagogue de Harvard et spécialiste en tennis, il publia en 1975 le livre « The Inner Game of Tennis ». Avec cet ouvrage, il est le premier à faire référence au point de vue interne, à l'état intime du joueur, « adversaire qu'on porte en soi » bien plus redoutable que celui qui se trouve de l'autre côté du filet. Le coaching est indiscutablement une nécessité dans le monde où nous vivons : toujours plus de personnes éprouvent le besoin de se situer, d'être aidées dans leurs décisions ou accompagnées lors d'un changement difficile. « Coaching, vous avez dit coaching ?, (2002, p. 12) ».

La définition de Marie-Claire Fagioli issue de « L'international Coach Federation » définit le coaching professionnel comme un partenariat continu qui aide le client à s'accomplir dans sa vie personnelle et professionnelle. A travers le processus de coaching, le client approfondit ses apprentissages, améliore ses performances et rehausse sa qualité de vie. Le coach est formé à écouter, à observer et à adapter son approche aux besoins individuels du client.

Le coaching est un instrument de mesure servant à décrypter le lien qui rattache le raisonnement au comportement ; ce qu'il se passe lorsque la raison est altérée et que l'acte l'emporte alors sur la raison. La pratique démontre que chaque personne a les compétences en elle pour résoudre un problème. Par contre, chacun a besoin d'outils pour se positionner dans ses réflexions et valoriser son savoir-être. Le coaching rejoint le travail de l'idiosyncrasie en mettant en exergue la personnalité rationnelle de l'individu, celle-là même que le coaché lui-même doit arriver à faire ressortir à la fin d'une thérapie.

Coaching et communication

Le premier outil communicationnel utilisé dans cette pratique, propose une approche par les quatre formes de l'intelligence humaine. Marie-France Bourdais, citée dans le livre de Marie-

Claire Fagioli, (2002, p. 28) précise que le niveau d'excellence du coaching tient à la qualité relationnelle que le coach va établir avec son client et comment le coach réussit à mobiliser chez la personne ses différentes formes d'intelligence et d'énergie que voici :

- L'intelligence émotionnelle à travers le cœur, seul instrument sans fausse note enfoui en chacun de nous. Faire appel à cette forme de l'intelligence est idéal car elle situe la personne dans le "*ici et maintenant*", c'est-à-dire dans un moment où elle est totalement disponible. Parfois, il faut se réserver le luxe de provoquer l'émotionnel.
- L'intelligence intuitive où quand les idées et la capacité réflexive vont et viennent et quand l'une reste, il s'agit de prendre cette voie, celle qui conduit à la solution adéquate.
- L'intelligence rationnelle est conforme au bon sens. Chacun est seul maître de ses décisions et de son savoir-être qui correspond à sa véritable personnalité.
- L'intelligence corporelle qui fait appel au test organoleptique (se dit de ce qui est capable d'affecter un récepteur sensoriel humain dans le toucher, le goût, l'ouïe ou l'odorat) des cinq sens pour inviter le coaché à visualiser son problème sous des formes diverses (par exemple la pratique de la course à pied ou l'utilisation d'engins de fitness).

Ces quatre formes d'intelligence sont utilisées durant une séquence coaching à intervalle régulier, excepté la dernière lorsqu'il s'agit de coaching en milieu carcéral.

Coaching : éthique et déontologie

D'une manière générale en parlant d'éthique, le coaching est, selon l'expérience de Marie-Claire Fagioli (2002, p. 74), une science de la morale, de ce que chacun juge « bien ». La déontologie se rattache aux droits et aux devoirs de chacun. Le coach est tenu d'accompagner la personne dans le processus de recherche à trouver elle-même ce qui est « bien » pour elle. Le coach se place en arrière-plan pour faire en sorte que la personne se rende capable de comprendre elle-même la situation et trouve par son rythme et ses compréhensions, les ressources personnelles pour résoudre un problème (inconsciemment) posé.

L'éthique pour le coaching de détenus en prison est à prendre avec précaution. Concernant ses propres valeurs et ses conceptions morales, le détenu a de la peine à se différencier dans ce tableau de ce qui est bon pour lui ou non car sa propre personnalité est faussée en prison en passant du statut de citoyen à celui de détenu. Ce passage se fait automatiquement par l'entrée en prison et la détention et de manière inconsciente pour le détenu.

6.4.5. Fonctionnement institutionnel carcéral

Le système de fonctionnement de la prison contemporaine du XXI^{ème} siècle fait ressortir uniquement une notion d'encadrement autour des détenus. L'analyse de la situation est possible en partant du phénomène de l'emprise de l'organisation décrite par Erving Goffman. Il est d'abord question de susciter chez les usagers (détenus) une contribution active utilitaire avec une définition des moyens et des fins.

En prison, cette contribution implique une participation active de la part de tous les détenus au règlement en vigueur et sans qu'ils ne se posent aucune question en lien avec l'utilité de ce règlement. Il faut suivre les directives un point c'est tout sinon il y a sanction (cachot, suppression de congé, etc.) en fonction de la gravité du non respect du règlement.

Les moyens donnés aux détenus sont établis en partie en fonction de leur peine. Un détenu enfermé pour dix ans ne va pas se pencher sur la recherche d'un appartement ou d'un emploi, par contre il peut s'intéresser à suivre une formation professionnelle au sein d'une prison habilitée à accompagner les détenus dans ce domaine. En Suisse romande, les Etablissements de la Plaine de l'Orbe sont parfaitement compétents dans ce domaine. Pour les courtes peines, les moyens mis en place varient en fonction du statut du détenu (suisse ou étranger). Les détenus étrangers sans papier sont expulsés du territoire suisse dès la fin de la peine de prison et pour eux rien n'est mis en place en dehors de l'accompagnement à l'aéroport. Pour les autres, les moyens mis en place pour susciter une participation active des détenus sont fortement restreints : l'individu est soumis à des obligations tantôt pénibles lorsqu'elles impliquent une décision à prendre, un travail à faire, un service à rendre, du temps à passer, de l'argent à gagner et à donner, tantôt agréables lorsqu'elles font appel aux sentiments d'appartenance, d'identification ou d'attachement sentimental. Pour le détenu, il est uniquement question d'obligations pénibles.

Le deuxième axe fait référence au besoin de bien-être par le confort, la santé, la sécurité que peut exiger un individu en échange d'un effort à accomplir. Ces trois caractéristiques ne reflètent pas l'idéal institutionnel du monde carcéral. La prison a pour mission la punition et la protection de la population. Elle n'a pas la vocation de soigner ni de protéger l'individu contre ses propres actes, ni contre ceux d'autrui.

Enfin, l'individu doit trouver dans l'organisation un ensemble de valeurs auxquelles il peut s'identifier dans son propre intérêt et dans celui de l'organisation. En d'autres termes, c'est l'organisation qui s'introduit dans le destin individuel d'un sujet. Ce qui est spécifiquement le cas avec chacun des détenus en prison.

6.5. Sociabilisation et réinsertion

La dignité humaine représente le respect et la considération ou les égards qu'une personne mérite ; le principe selon lequel une personne ne doit jamais être traitée comme un objet ou comme un moyen, mais comme une entité intrinsèque. Cette notion de dignité de la personne humaine a été introduite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité ».

L'individu en tant que détenu a des obligations en prison et des droits. Il s'agit de définir le stade entre les deux (obligations) qui rejoint la notion d'accompagnement de cet individu. Le phénomène de la stigmatisation évoqué par Philippe Combessie (2001, p. 109) que produit l'enfermement pénitentiaire sur le justiciable parle de lui-même. Cette stigmatisation lie irrévocablement l'infraction reprochée au détenu avec l'ensemble de sa personnalité ; c'est « à cause » de son identité sociale qu'un jour son comportement a franchi une limite que la société ne tolère pas. Et dès que l'enfermement dure plus de quelques semaines, cette même stigmatisation entrave considérablement les possibilités de réintégration sociale après la fin de peine.

A l'heure actuelle, la prison reste un dispositif contraignant et pénible. Elle sert à punir au détriment de la réinsertion. Dans les prisons visitées, les EPO offrent un programme de réinsertion professionnelle avec diplôme officiel, dans la mesure du possible. Les Etablissements de Bellechasse propose des possibilités de CFC (cuisinier, menuisier, ou encore boucher). Un détenu désirant poursuivre ou entamer des études peut faire une

demande de transfert de prison. Celle-ci est en principe acceptée si elle est réalisable au sein de l'institution envisagée.

Philippe Combessie (2009, p. 110) parle de réformer la prison puisqu'il y a lieu de se poser la question de l'intérêt à maintenir un système dont le résultat de fonctionnement affiche des statistiques négatives et un taux d'occupation en constante augmentation. Comme le disait Paul Claudel, il faut rendre la prison visible. Et par différents moyens tels que :

- **Limiter la pénibilité de la prison.** En réduisant les abus sur les détenus que l'ensemble du système leur fait subir comme l'abaissement de la dignité de l'individu qui rejaillit sur les individus qui y coopèrent comme sur l'institution qui le tolère et la société qui l'accepte en l'occultant.
- **Mieux reconnaître la fonction d'agent de détention** ingrate et difficile.
- **Limiter l'usage de la prison** pour mieux se consacrer aux dégâts causés par l'enfermement, si ce n'est pas absolument indispensable à la sécurité publique.
- **Prendre ses responsabilités de citoyens et regarder le côté sombre de la démocratie** : on n'est pas fier de nos prisons et en plus la prison est pérenne. Il faut arrêter de cacher cet instrument inventé par l'Homme pour punir l'Homme, arrêter d'entacher un peu plus l'idéal démocratique.

Ceci est possible en commençant par le début :

- Ecouter les manques et les besoins de la personne en détention⁵.
- Pouvoir y répondre d'une manière efficace et constructive et bénéfique au détenu libéré de sa peine et à sa réinsertion dans la société qui l'a quelque peu volontairement oublié.

6.6. Rôle de l'éducateur en milieu carcéral

A l'heure actuelle, le métier d'éducateur est absent dans les prisons pour adultes en Suisse romande ; celui d'assistant social y est courant. Ce métier d'éducateur s'est essentiellement développé dans les établissements de détention pour mineurs. Le rôle de l'éducateur que décrit Philippe Gaberand (2007, p. 98) est d'apporter de l'aide à des usagers momentanément dans le besoin, et notamment à des détenus en prison. De ce fait, le travailleur social se retrouve très vite au cœur des secrets d'une vie et de ce qui fait l'intimité d'un être. L'éducateur est perçu en qualité de personne ressource, dans un rôle d'accompagnant et d'écoute et capable de conduire le détenu dans un projet de travail réalisable. La relation entre l'éducateur et le détenu est saine et se situe entre l'aspect comportemental et la concrétisation de projets de réinsertion et de resocialisation du et avec le détenu.

Dans un second temps, le terme « éducateur » tend à disparaître au profit du « travailleur social » ou « intervenant social », notamment dans le milieu carcéral adulte et dans celui de l'aide aux démunis. Philippe Gaberan (2007, p. 99), assimile cette référence à une sorte de régisseur de l'humain et rejoint le groupe des agents dont le rôle est de contribuer à garantir l'ordre, l'hygiène et la sécurité dans l'espace social. Le milieu carcéral fait-il partie de ce même « espace social » ? La professionnalisation du métier d'éducateur tend à lui rajouter des tâches visant à maintenir la référence explicite à une démarche éducative en parlant notamment de pédagogie émancipatrice (la libération de l'individu en détention vers un bien-être psychologique).

⁵ Voir chapitre 6.7.

Dans le chapitre suivant « Besoins des détenus », il est notamment question de besoin de soutien et de reconstruction. Deux actions qui correspondent parfaitement au travail de l'éducateur social. Dans ce travail de recherche, il ressort fortement un manque dans l'encadrement ou l'accompagnement social du détenu. La prison s'occupe de l'ensemble des détenus plutôt que de chaque détenu. Pour l'heure, il s'agit d'un concept théorique que corrobore Jean-Claude Vimont : les violences verbales et physiques, le caïdat, le racket trouvent leur origine dans l'absence d'une socialisation élémentaire. Certains détenus n'ont jamais été encadrés, réprimés, encore moins protégés ou valorisés.
« A l'ombre des hauts murs, (2004, p. 112) ».

Le rôle de l'éducateur est également de développer la méthode systémique en milieu carcéral. L'approche systémique se définit par la création du lien, le rassemblement, le partage, l' "avancer ensemble", la communication (Ecole de Palo Alto). Il s'agit de donner un sens au regard porté sur l'être humain, sur le monde, pourquoi en ma qualité d'être humain « je suis là (à tel endroit)» et pourquoi en tant qu'être humain je suis en prison.

Le biologiste d'origine autrichienne Karl Ludwig Von Bertalanffy (1901-1972) est à l'origine de la théorie générale des systèmes écrite en 1968. Son idée était de relier les sciences dures et les sciences molles. Il décrit le système comme un complexe d'éléments en interaction, un ensemble repérable, composé d'éléments organisés, interdépendants, inter-agissants, et qui cherche dans un environnement donné, à atteindre un ou des buts déterminés explicite ou non en évoluant et en produisant une ou des activités. Un exemple de système repérable et identifiable est la famille. Le système doit respecter des règles.

En prison, le système de la famille est brisé. A l'heure actuelle, une intervention avec le détenu dans la prise en considération de sa compagne ainsi que s'immiscer dans le lien entre le papa (détenu) et ses enfants n'existe pas dans l'univers carcéral.

Cette constatation devient à présent un enjeu d'envergure au sein des prisons et constitue un leitmotiv chez les détenus. Les enfants tout comme les partenaires des détenus sont placés à l'écart du monde de la prison. Ils y entrent et en repartent en tant que visiteurs non en tant que « fils/fille de » ou « compagne de ». Pourtant, l'art. 75 al. 1 du code pénal stipule que l'exécution de la peine privative de liberté doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire et combattre les effets nocifs de la privation de liberté tels que l'agressivité, le repli sur soi, le désintérêt, la négligence de sa personne. L'homme n'a pas été construit pour évoluer en étant privé de sa liberté par l'enfermement. Etre détenu signifie être « rien ». La considération des proches des détenus se révèle un effet particulièrement nocif que l'exécution de la peine amplifie autant dans le psychisme du détenu que dans celui de son entourage proche.

L'éducateur, en considérant l'être humain en détention dans son ensemble, c'est-à-dire avec la compagne et les enfants, devrait arriver à faire prendre conscience à qui de droit :

- Accepter la réalité dans le sens de la résilience (oui il y a la prison et comment faire pour avancer avec).
- Visionner ensemble la construction possible du futur.
- Assurer un encadrement et une disponibilité à l'ensemble du système et selon les autorisations en vigueur au sein de l'établissement carcéral.
- Aider chacun des partenaires à prendre soin de soi en priorité et surtout pour le bien des enfants et le bien-être de tout le système.

6.7. Besoins des détenus

Les recherches portent essentiellement sur l'aspect médical de l'individu en détention. Cependant, « l'Association nationale des visiteurs de prison » évoque les besoins fondamentaux exprimés par les détenus.

a) Besoins vitaux

- Physiologiques (respirer, manger, boire, éliminer, dormir, se laver).
- Sécuritaires (éviter les dangers physiques et psychologiques).
- D'estime de soi (se divertir, communiquer, croire).
- D'intimité (WC, douche) et de relationnel.

Vincent Vanlacken, responsable du pôle formation au Comité régional d'éducation à la santé Nord-Pas-de-Calais.

Ces deux derniers besoins ressortent en priorité dans le rapport auprès des détenus. Le plus dur pour le détenu est de prendre conscience de l'acte passé et de s'adapter à un mode de vie en milieu fermé, à l'enfermement. Aucun être humain dans le monde n'est conçu à vivre enfermé ni à être privé de sa liberté.

b) Besoins de soutien

En prison, tout est amplifié et le moindre problème considéré comme banal à l'extérieur revêt un caractère d'exception et de frustration pour le détenu. Les risques de suicide sont élevés en milieu carcéral.

Isabelle Danset, Médecin référent national à la formation sur les conduites suicidaires au CRESS (Chambre régionale économie sociale et solidaire, Nord-Pas de Calais).

c) Besoins de reconstruction

Dès 1985, l'intervention culturelle en prison est cadrée et va jouer un rôle en faveur d'une meilleure canalisation de la violence, d'une reconstruction identitaire et d'une diminution de la récidive. Les outils utilisés proviennent du domaine des arts, du sport, de l'écriture notamment.

d) Besoins de sexualité

La sexualité des personnes en détention est un véritable tabou et n'est tout simplement pas prise en compte par le personnel pénitentiaire. Le milieu carcéral est un environnement cloisonné et il n'existe que dans de rares exceptions, des lieux de rencontre intimes entre un détenu et sa compagne. La prison tessinoise de la Stampa possède un tel lieu. En prison la sexualité est synonyme de viol, de violence, d'isolement ou d'homosexualité.

Jean-Pierre Allemand, infirmier de santé publique référent de l'UCSA de Lille.

e) Besoins de soins dentaires

Lorsque des soins sont nécessaires sur un détenu, ils sont souvent étendus et ne se limitent pas à une ou deux dents. Dans les grandes prisons, priorité est donnée à la population de détenus sans couverture sociale, clandestins, marginaux, toxicomanes. Ce service est considéré par les détenus comme un service hospitalier plutôt que pénitentiaire. Aux Ets de Bellechasse, un dentiste est présent pour l'ensemble des 240 détenus et la liste d'attente pour un rendez-vous reste longue, les détenus ayant besoins de soins rapidement s'en plaignent.

La communication et le lien avec la famille, les proches, sont deux manques et besoins flagrants absents de la plupart des prisons. Une systémique serait utile dans le fonctionnement carcéral, à savoir, un accompagnement du détenu dans un projet de vie en incluant une, voire plusieurs personnes proches du détenu (exemple, la femme et l'enfant du détenu, ou la mère du détenu). Ce qui éviterait bon nombre de conflits aux Ets de la Plaine de l'Orbe certaines femmes de détenus se faisant traiter de « chair fraîche pour l'abattoir ».

6.8. Projet de vie du détenu

Tout au long de cette recherche, il sera question de « projet de vie » sous la forme de « projet de reconstruction », de « parcours de vie », ou « d'histoire de vie » et qui rejoignent un seul objectif commun : l'accompagnement du détenu au sein de la cellule holistique.

Pour Philippe Gaberan (2007, p. 123) le projet de vie est un dessein, élaboré ensemble par Soi et l'Autre, qui permet à ce dernier d'accéder à une part jusque là non visible de lui-même et de trouver ou de retrouver un sens à sa vie. L'histoire de vie selon Alex Lainé (1988), permet une appropriation et une mise en cohérence de son parcours de vie, permettant la conscientisation de son vécu et augmentant sa propre capacité à agir. L'auteur Jacques Ladsous parle de l'agir dans la connaissance et la compréhension de soi et s'appuie sur "l'existentialisme » de Sartre pour qui agir c'est être auteur et acteur de projets qui prennent leur place dans la vie sociale dans le ou les groupes auxquels on se trouve lié.
« L'alphabet du social, (2012, p. 21) ».

La personne en détention éprouve un besoin d'appartenance et la construction de son projet de vie lui apportera l'identité que l'entrée en prison lui ôte inexorablement, le statut de citoyen disparaît pour être remplacé par celui de détenu. Dans ce projet, seront également mentionnés les besoins du détenu d'ordre :

- Psycho-social : être écouté et entendu dans le non-jugement. Partager et obtenir en échange une aide pour élaborer et construire un projet de vie.
- Médical : avoir accès rapidement au service médical car l'enfermement à moyen ou long terme est vecteur de troubles physiques et/ou psychiques. Aux Etablissements de Bellechasse tout comme aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe, les détenus se plaignaient de devoir attendre plusieurs jours ou semaines pour obtenir un rendez-vous médical ou dentaire.
- Occupationnel : occuper une activité de production, servir et être utile à la société.

Toute relation d'aide doit être construite et entretenue. C'est à travers l'élaboration du projet de vie du détenu et avec le détenu, que pourra se réaliser l'accompagnement depuis l'entrée en prison jusqu'à sa réinsertion dans la société. Le projet de vie figure en bonne place dans la cellule holistique, comme un fil rouge pour suivre l'évolution du détenu : sous forme d'un cahier à remplir et qui restera à la disposition du détenu.

6.9. Facteurs de compréhension

Dans un contexte d'analyse générale, les schèmes renvoient inévitablement à un dysfonctionnement existant, mais difficile à canaliser et donc à soigner. Pascale Vergely rattache le concept de dysfonctionnement (ou objet de dysfonctionnement) à une

méthodologie systémique entre chercheurs et acteurs professionnels. Selon elle, la solution est en lien avec la communication efficace.

Erving Goffman fait état des conduites et de leurs grilles d'interprétation avec chacune leur propre cohérence et leurs propres critères de scientificité. Ces conduites peuvent également s'interpréter comme références aux conditions d'existence aménagées par l'institution et donc par la prison. Au final, un dysfonctionnement qui renvoie le détenu à constamment devoir se défendre contre l'image dégradante de lui-même que lui renvoie l'institution. « *asiles*, (1968, p. 19) ».

6.10. La cellule holistique en milieu carcéral

Cellule

La définition recherchée dans ce travail rejoint la structure microscopique complexe, constitutive de tous les êtres vivants et caractérisée par son pouvoir d'assimilation. Dans ce même sens, elle rejoint la notion architecturale de l'unité de base d'un habitat (humain).

Holistique

Qui relève de l'holisme, qui s'intéresse à son objet comme constituant un tout. La psychologie holistique comme évoqué par le psychiatre Jean Delay, considère les divers aspects de la vie sociale comme formant un ensemble solidaire, dont les diverses parties ne peuvent se comprendre que par le tout qui leur donne leur signification. « Holos » signifie le tout et désigne toutes les approches de la vie ou toutes les techniques thérapeutiques qui prennent en compte la globalité de l'individu. Une vision holiste de l'être humain tient compte de ses dimensions physiques, mentales, émotionnelles, familiales, sociales, culturelles et spirituelles. « *Psychologie médicale*, (1953) ».

L'holisme, en opposition au processus de l'acculturation par lequel un individu ou un groupe social ou une société entre en contact avec une culture différente de la sienne et l'assimile en partie, Petit Larousse 2010, (p. 10), rappelle combien l'être humain est un individu à part entière. Cette doctrine ramène à la connaissance du particulier, de l'individuel, à celle de l'ensemble, du tout dans lequel elle s'inscrit.

6.10.1. Cellule holistique (ou holiste)

Il faut rendre la prison visible selon la formule de Paul Claudel. Visible aux yeux d'une démocratie source de fierté, inséparable d'une conscience forte de sa fragilité. Mais cette formule de Churchill ne s'applique pas ou plus à la prison de ce XXI^{ème} siècle. Quoiqu'il en soit, il faut limiter l'usage de la prison pour limiter les risques des dégâts sociaux provoqués par l'enfermement d'un individu si cela n'est pas vraiment nécessaire. Il faut également limiter la pénibilité de la prison en revoyant le sens de la dignité humaine. « *Sociologie de la Prison*, (2001, p. 110) ».

Au milieu du XX^{ème} siècle, le psychiatre Léopold Szondi cherche à pourvoir la psychiatrie d'une base pulsionnelle qu'il a lui-même élaboré à partir de la façade de la vieille

psychiatrie ; en outre, la sienne pénètre dans la profondeur de l'être en cherchant à trouver les racines pulsionnelles. Le Docteur Szondi affirme que les matériaux servant à l'édification de la destinée personnelle de l'individu, sont transmises par les ascendants.

« La théorie pulsionnelle. De la destinée contrainte à la destinée-choix, (1958) ».

A condition de réussir à faire le tri dans notre inconscience familial, l'homme à travers son MOI doit être capable d'élaborer un choix et non une contrainte parmi l'échantillon inconscient familial dont il est naturellement doté, et qui lui permettra de tracer au mieux les facteurs qui constitueront son destin. Le MOI joue un rôle essentiel dans la destinée de chacun de nous. Une relation complexe existe entre la destinée, le MOI et l'esprit. Une destinée qui résulte de l'intrication de deux éléments distincts : la contrainte et la liberté humaine personnelle. L'individu doit prendre conscience de sa destinée contrainte pour arriver à construire sa destinée-choix.

Considéré comme un outil d'accompagnement de la personne détenue, la cellule holistique va contenir l'ensemble de l'individu en question. Son parcours depuis l'enfance, sa personnalité rationnelle, son idiosyncrasie, ses activités dans la prison, sa réinsertion dans la société, son environnement, entre autres. La cellule sert à poser, voire à offrir, un statut d'individu en milieu de détention. Le statut de citoyen n'a pas cours en prison car le détenu est interdit du droit de vote et d'une partie des droits civiques en raison de la coupure sociale avec le monde extérieur.

6.10.2. Rôle de la cellule

Le rôle de la cellule doit permettre de rallier à une cause commune le métier de travailleur social avec les autres métiers gravitant de près autour du détenu. La plupart des détenus aux Ets de Bellechasse, prétendaient manquer d'encadrement efficace en lien avec l'écoute et l'aide à la sortie. L'éducateur ou peut-être l'assistant social endosse alors le statut de leader dont les activités (construction du Curriculum Vitae Actif) sont liées à celle d'une équipe dans le but de satisfaire à un objectif commun, la réussite de la resocialisation et de la réinsertion.

La cellule permet de coordonner les différents acteurs (thérapeute, agent de détention, travailleur social, autres) en vue d'accompagner le détenu dans son projet de vie durant sa peine privative de liberté et une fois celle-ci levée. C'est également grâce à elle qu'il sera possible d'établir la place et le rôle de chacun de ces acteurs idéalement placés derrière l'éducateur et qui a lui toute sa place dans la conduite du processus de réhabilitation du détenu.

L'idéal pour la planification de cette cellule, est une approche coordonnée entre les différents acteurs, et s'inscrivant depuis l'entrée du détenu en prison, soit comment le détenu « survit » en prison = in) et jusqu'à la préparation de sa sortie (comment il va sortir = out) y compris le début de sa réinsertion dans la société. Selon les informations du commandant de la police valaisanne, M. Varone, cette cellule aurait sa place au sein du Corps de Justice et Police du Valais en étant directement intégrée dans les prisons.

6.10.3. Aux commandes de la cellule

Il est difficilement envisageable d'étudier les pratiques professionnelles du travailleurs social et notamment de l'éducateur au sein d'une prison sans se référer aux concepts analysés précédemment et qui permettront au final de justifier ou non la création d'une cellule holiste. L'institution totalitaire décrite par Erving Goffman (asiles, p 8) se traduit ainsi comme une réalité dans nos prisons contemporaines. La prison rassemble un ensemble de personnes détenues qu'il faut surveiller, canaliser et occuper. Dans ce contexte, il est difficilement envisageable de considérer la personne en tant qu'individu et de prévoir un accompagnement individuel. L'hôpital comme la prison s'acharne à méconnaître la raison de la maladie tout comme celle de l'isolement que Goffman décrit à travers le clivage, pour traiter de l'institution carcérale comme d'un établissement social quelconque spécialisé dans le gardiennage des hommes. La représentation sécuritaire refait surface au profit de la représentation humaniste. Aujourd'hui dans les prisons il n'est plus question d'aliénation mentale mais d'aliénation sociale.

L'objectif final dans ce travail de recherche est la création d'une cellule holistique qui doit permettre d'intégrer des personnes ressources dans l'accompagnement du détenu vers son projet de vie. Un travail de titan, selon les détenus, qui n'apporterait que du positif et qui devrait être gérée par la direction à cause du risque de récidive.

6.10.4. Travailleur social et cellule holistique

Une synthèse des concepts susmentionnés conclut rapidement à la déduction que le statut de détenu n'est pas programmé à un changement (radical). Il s'agit encore et toujours d'enfermer, de punir, de gardiennage des hommes ayant commis un acte non conforme aux valeurs de la société que d'après les termes de Goffman pourraient être appelés des aliénés sociaux.

Le travailleur social en tant qu'éducateur a toute sa place auprès de la population carcérale extraordinairement spécifique. La cellule holistique pourrait définir quels sont les enjeux bénéfiques (+) ou non (-) pour le système carcéral, quelle est la part de travail administratif faite par un éducateur et, *in fine*, que reste-t-il pour les objectifs éducatifs ? En ce sens, le travailleur social est à même de construire une cellule holistique dans laquelle il intégrera tous les concepts ci-dessus mentionnés et en y impliquant l'indicateur fondamental : l'individu en prison prêt à s'engager dans l'élaboration d'un projet de reconstruction. Pour ce faire, les détenus seront informés des conditions liées à cet engagement et seront invités ou non à adhérer au projet. Le choix parmi les détenus pourra dépendre de son profil (dangerosité non avérée, longueur de peine, etc.).

Au final, la cellule a pour première mission de redorer le statut identitaire (civique, social, sexuel) que le détenu perd en endossant celui de détenu et celui, en plus, défailant de la prison.

6.10.5. En conclusion

Une caractéristique fondamentale des sociétés modernes veut que l'individu dorme, se distraie et travaille en des endroits différents, avec des partenaires différents et sous des autorités différentes. Les découvertes de Goffman et Foucault suivent un processus irréversible et l'institution totalitaire qu'est la prison, brisant les frontières entre les trois champs d'activité.

« asiles, (1967, p. 47) ».

Les détenus dorment, se distraient et travaillent ensemble au quotidien et pour bon nombre, durant une grande partie de leur vie. La vie en communauté à tout instant. Heureusement, dans certaines prisons comme les EPO ou les EB, les cellules se composent de deux à trois détenus maximum. Le seul objet ressemblant à une identité est le plan d'exécution de la sanction, ce guide à l'attention du détenu qui suit son parcours carcéral, mais que la plupart d'entre eux ne reçoit pas.

Ce travail de recherche repose sur une base de concepts rattachés chacun à une partie scientifique de référence. Il s'agit du « fonctionnement de la prison » : transformer le mal en bien et non pas punir moins mais punir mieux. Selon les informations récoltées auprès de la Direction d'un établissement carcéral, du point de vue du personnel, il est fait état d'un bon fonctionnement tout en soulignant le manque de personnel. Du point de vue des détenus, celui-ci rapporte que ces derniers dénoncent en priorité le manque d'accompagnement et la lenteur du système. Le concept « détenu » ramène à la dignité humaine citée par Alex Pedrazzini et à l'interactionnisme de Pierre Bourdieu. L'enfermement et la punition rendent rapidement chaque détenu responsable de ce qui se passe dans sa vie, mais ces deux faits rendent attentif au statut du détenu qui lentement se désagrège. Le passage de l'un à l'autre est délicat pour les détenus car l'oppression qu'ils ressentent les éloigne petit à petit de la liberté du corps et de l'esprit (pédagogie émancipatrice).

Les deux autres concepts s'orientent dans le « rôle de l'éducateur » et l'accompagnement du détenu dans son « projet de vie ». Aucune recherche scientifique n'a pu aboutir dans ce sens en raison de l'absence d'éducateur dans les prisons de détenus (hommes) adultes. La recherche s'est alors orientée dans l'activité du travail social et du rôle attribué au travailleur social en qualité de promoteur de changement social. Un individu, capable d'aider des usagers en servant d'intermédiaire pour tisser ou retisser des liens avec les usagers placés à l'écart de la vie et de la collectivité.

Les trois détenus qui ont bénéficié de coaching souhaitent que cette pratique puisse être rétablie en prison en l'imbriquant au travail de l'éducateur. Dans la pratique du coaching, il est notamment question de la qualité relationnelle que le coach va établir avec son usager et comment le praticien va réussir à mobiliser chez la personne ses différentes formes d'intelligence. Les détenus sont preneur de cette forme d'accompagnement et voit ce travail dans la constitution d'un projet de vie qui leur permettra aussi de supporter l'enfermement avec un but final dirigé vers une réinsertion réussie. Dans la pratique du coaching, déontologie et éthique sont mis en avant. Avec l'aide de l'éducateur, le détenu découvrira et apprendra ce qui est bien et bon pour lui. Le personnel est également ouvert aux deux interventions.

7. Méthode de recueil des informations

Le terme méthode est à comprendre ici dans le sens de dispositif spécifique de recueil et d'analyse de données destinées à tester les hypothèses de recherche.

7.1. Recherche empirique

Au départ, le champ empirique (le terrain) du milieu carcéral est accessible, tant du côté des détenus que du personnel. Se pose la question de savoir qui interroger, qui aller voir et quel type de personnes correspond au mieux pour répondre aux hypothèses. M. Tharin me renvoie cependant au fait que les détenus répondent rarement à ce genre de demandes en raison de leur intérêt, d'autorisation ou simplement de confidentialité.

Les prises de contact se révèlent fructueuses. Les établissements concernés, EPO, EB, CEP, participent aux recherches soit au niveau de la direction ou du personnel, soit en permettant l'interview des détenus.

Il s'agit de comprendre le processus de la démarche empirique au service de l'intelligibilité de l'action professionnelle. Une avancée sur le terrain qui permet l'analyse des liens entre la théorie scientifique et la pratique actuelle. Une démarche réflexive comprenant une profonde élaboration et nécessitant une posture particulière de chercheuse avec la pensée d'autrui et qui permettra de valider ou non les deux hypothèses de départ.

7.1.1. L'existence d'une cellule holistique est-elle d'actualité ?

En dehors de la structure cellulaire du corps humain, la cellule dont il est question dans cette recherche est indissociable de l'holisme. Cette doctrine qui ramène la connaissance du particulier, de l'individuel à celle de l'ensemble, du tout dans lequel il s'inscrit. Dans une vision holistique de l'être humain, cette doctrine tient compte des dimensions physique, mentale, émotionnelle, familiale, sociale, culturelle et spirituelle de l'humain. Tandis que le monde de la prison ramène plutôt à son contraire vers une vision acculturative de l'être humain ; son processus permet également à un individu, un groupe social ou une société d'entrer en contact avec une culture différente de la sienne, mais au fil du temps et de l'enfermement, « le détenu » va faire sienne cette culture qu'il va intégrer dans une nouvelle communauté, celle de l'univers carcéral.

La construction d'une cellule holistique vise donc à prendre en compte l'ensemble des dimensions humaines ; un travail tout à fait envisageable dans le milieu carcéral à condition de s'en donner les moyens. Le temps en prison est largement disponible en tout cas du côté des détenus.

7.1.2. Le métier d'éducateur doit-il faire son entrée dans les prisons ?

Faire le lien avec les lignes susmentionnées est aisé et l'entrée du métier d'éducateur s'inscrit tout naturellement dans cette doctrine holiste. Jusque-là dans la recherche, la constatation

fait état d'un encadrement qui ne répond que partiellement aux besoins des détenus. Via une cellule holistique, les besoins seront pris en charge dans leur intégralité et leur individualité par l'éducateur et l'individu en détention dans un objectif réalisable et situé dans un terrain mouvant (carcéral) en perpétuel bouleversement (moratoire). Le cahier des charges de l'éducateur est déjà partiellement écrit et réside dans la construction de deux piliers fondamentaux : le projet de vie et le statut de l'individu en détention.

7.2. Entretien semi-dirigé ou semi-directif

Il s'agit de l'entretien le plus utilisé en recherche sociale. Le choix stratégique porte sur le fait qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Certaines questions servent de question-guide essentiellement ouvertes et qui invitent l'interviewé à donner en échange une information en parlant sincèrement avec les mots qu'il souhaite et dans un ordre qui lui convient. Il faut s'efforcer de garder la ligne de conduite et de ramener si nécessaire l'interviewé aux objectifs fixés, et ce, de la manière la plus naturelle possible.

« Manuel de recherche en sciences sociales, (2011, p. 171-172) ».

Cette méthode de récolte de données permet aux acteurs impliqués de donner un sens à leur pratique et aux événements auxquels ils sont confrontés en prison. Que ce soit au niveau des valeurs, des représentations sociales, des normes, ou encore au niveau de leurs interprétations et lectures de leur propre vécu, chacun est libre de s'exprimer comme il l'entend.

Ce choix d'entretien est validé en pensant simplement obtenir la coopération de tous, ce qui fut le cas. Le but à travers ce type d'entretien est de laisser la place à l'interviewé de s'exprimer et de répondre librement à des questions pour la plupart ouvertes. Tout en veillant à l'effet Hawthorne du professeur Elton Mayo qui conclut que les résultats d'une expérience ne sont pas dus aux facteurs expérimentaux mais à la motivation des personnes qui vont être testées dans une expérience et qui se prêtent volontiers « au jeu ». La personne pourra ainsi s'impliquer de façon naturelle et rationnelle dans cet exercice de franchise.

7.3. Démarche appliquée

À partir du choix de l'entretien semi-directif, il s'agira d'interroger au sein de l'univers carcéral, deux parties bien distinctes entre elles, d'une part les membres du personnel/direction et, d'autre part, les détenus. Interroger des éducateurs, des membres de la direction ainsi que des détenus, sur la notion d'encadrement et d'accompagnement en prison, permettra une approche de points de vue croisés. En priorité, la personne sera informée de la notion « Encadrement plutôt que Accompagnement » posée de manière scientifique dans cette recherche. Puis, les propos seront appuyés par l'introduction possible du métier d'éducateur en prison. Enfin, le concept de la création d'une cellule holistique sera explicité avant d'être placé dans un questionnaire d'utilité sociale pour l'ensemble des détenus.

Cette troisième option permettra une approche de plan dialectique. Il est question d'une recherche scientifique : croiser les populations permet de croiser les données et donc de rendre l'analyse plus riche car deux variables sont en présence. De plus, lorsqu'une population de professionnels est croisée avec la population cible de ces mêmes

professionnels, il est possible de parler de pratiques professionnelles et de leurs répercussions directes, voire d'envisager des pistes de réflexion pour améliorer des pratiques.

7.4. Echantillon

La population en adéquation avec le sujet de recherche (accompagnement) se situe en fait dans deux populations distinctes, la population de base avec les détenus et la population du personnel/direction. Le choix se porte sur le personnel en contact proche avec le détenu. « Proche » signifie en contact quotidien ou en raison de motifs spécifiques (courrier spécial, sanction, etc.), et exerçant leur activité à temps plein. Les données récoltées serviront à part égale dans la validation ou non des hypothèses rattachées à la question de recherche.

Les détenus sont, dans cet exercice d'interview, mis à contribution et leurs propos vont peut-être servir à une cause commune.

Le personnel a été choisi en fonction du réseau de l'auteure et, à dessein, de permettre le point de vue croisé également des intervenants sociaux éducatifs travaillant avec des mineurs et jeunes adultes. La vision de ce choix se réfère notamment à :

- Un aperçu du passage de l'adolescence à l'âge adulte dans la tête d'un jeune déviant.
- La nuance observable du comportement chez le détenu « jeune » (adolescent) et chez le détenu adulte.
- L'obtention de propos émanant d'une part de détenus adultes enfermés à Pramont dans le quartier « jeunes adultes » et d'autre part, de deux éducateurs travaillant dans ce centre au sein d'un quartier « mineurs ».

Précision

La notion d'analyse et de comparaison entre le vécu de chacun des détenus selon, le lieu de détention, peut apporter plusieurs éléments judicieux dans l'explication de l'hypothèse que la prison est synonyme d'encadrement plutôt que d'accompagnement.

Onze personnes au total ont accepté de répondre à ce questionnaire jugé intéressant par chacun. Deux détenus et un membre du personnel ont demandé un retour sur l'ensemble de la recherche. Ci-dessous, la grille d'échantillon présentée avec des paramètres qui pourra servir à expliquer et à nuancer la teneur des réponses.

Schéma 2 - Grille d'échantillon personnes interviewées

Nom	Statut	Âge	Délit	PPL* effectuées	Lieu	Parcours	Connu/inconnu de l'auteur
Détenus et ex détenu							
Kishtrim** Serbe	Détenu 1	21	Vols de voitures	Mesure****	Pramont	Déviant	Inconnu
Marc** Russe	Détenu 2	22	Trafic de cocaïne	Mesure****	Pramont	Normal	Inconnu
Marc P** Suisse	Détenu 3	34	Assassinat	10/15	EPO	Normal	Connu
Max** Suisse	Détenu 4	48	Assassinat	8/20	EPO	Normal	Inconnu
Christian** Suisse	Ex détenu 5 Libéré de la PPL	48	Double meurtre	5/5 2006-2011	EB 3 ans EPO 2 ans	Normal	Connu
Canoga** Portugais	Détenu	51	Assassinat	8/20	EB	Normal	Connu
Personnel/Direction cité sous :							
Claude Niederhauser	Chef de Maison	62	Personnel A	MC 1986	EPO	Chef des agents de détention	Inconnu
Charles Galley	Directeur adjoint	44	Personnel B	MC 2006	EPO	Criminologue	Inconnu
Philippe Demierre	Directeur adjoint	46	Personnel C	MC 2003***	EPO	Educateur HES	Connu
Véronique	Educatrice	45	Personnel D	MC 2010	Pramont	Educatrice ES	Connu
Francis	Educateur	55	Personnel E	MC 1989	Pramont	Educateur ES	Connu

* : peine privative de liberté (condamnation).

** : Prénoms d'emprunt

*** : date d'entrée dans le milieu carcéral professionnel

**** : la date de levée de peine privative de liberté n'est pas connue et dépendra en grande partie du comportement du mineur.

7.5. Deux grilles d'entretien

Les grilles préparées à partir de la question de recherche et des hypothèses à vérifier partent en direction de trois indicateurs principaux :

- ✓ **l'accompagnement**
- ✓ **la place de l'éducateur en prison**
- ✓ **la cellule holistique**

Après un double épurement sélectif, l'ensemble des questions tend à rejoindre les indicateurs précités. Toutefois, deux grilles sont élaborées. L'une concerne les détenus⁶, la seconde concerne le personnel/la direction⁷ avec certains réajustements. Les deux grilles contiennent trois colonnes avec le thème, les mots-clés/indices et la question. La plupart des détenus plaçaient la grille bien en vue devant eux pour être certains de suivre et de comprendre l'enjeu.

En parallèle, il y a lieu de mentionner l'utilisation d'un fil rouge de présentation des divers thèmes, indices et recherches. Celui-ci sert à expliciter aux personnes interviewées, la direction ainsi que le sens donné à la recherche scientifique et retranscrit dans le champ empirique ; tout en précisant à chacun qu'il est le garant officiel des données qu'il va apporter à cette démarche.

7.6. Déroulement des entretiens

Il faut, avant tout, veiller à être cohérent dans l'ensemble de la construction de chaque grille et le premier entretien a permis de constater que cette démarche partait dans la bonne direction. À aucun moment il n'a été question de jugement de valeur ou de critique. Chaque entretien a duré entre cinquante minutes et une heure quinze. Il s'est déroulé soit en prison, dans un bureau, au bord d'un lac, ou encore dans un restaurant. L'ensemble des personnes a répondu avec intérêt et curiosité. Pour certains, la cellule holistique représente une idée à mettre en place rapidement, pour d'autres il s'agit d'une utopie.

7.7. Ethique et déontologie

L'anonymat a été respecté de façon réglementaire, en toutes circonstances dans les entretiens avec les détenus. Quant au respect de l'anonymat du personnel/direction, celui-ci a naturellement proposé de figurer sans le couvert de l'anonymat. La personne libérée de la peine privative a laissé au chercheur le choix de décider ; finalement l'anonymat a été retenu.

Sur le plan éthique de la recherche, les personnes sont informées sur les objectifs de la recherche et chacune a donné son accord afin d'assurer la validité des données recueillies.

⁶ Voir annexe E. Grille d'entretien du détenu

⁷ Voir annexe F. Grille d'entretien du personnel/de la Direction

Un formulaire de consentement⁸ « Règle de conduite et éthique entre l’auteure et la personne concernée » a été rempli et paraphé par chacune des onze personnes qui ont accepté les éléments suivants :

- Les données récoltées sont traitées dans un travail de fin d’étude.
- Les données récoltées sont détruites après utilisation.
- La publication possible du mémoire.

7.8. Recueil des entretiens

Dans le milieu carcéral, comme mentionné antérieurement, tout appareil technologique tel que dictaphone, portable, est strictement interdit tant du côté du détenu que de celui du personnel. Les entretiens sont retranscrits de manière manuscrite avec un bloc et un stylo. Ils sont conduits dans une parfaite adéquation entre le verbal, le para-verbal (son, intonation, timbre de la voix, hésitation, silence) et l’infra-verbal (les codes non décodables consciemment) auprès de la personne en face. Parfois, l’humour s’est immiscé dans les discussions. Tous les lieux déjà mentionnés ont été propices à une récolte de données efficace et pertinente.

⁸ Voir annexe A. Règle de conduite et éthique entre l’auteure et la personne interviewée

8. Traitement et analyse des données (corpus)

Ce chapitre répond à l'analyse de toutes les réponses collectées lors des onze entretiens auprès des détenus et des membres du personnel. Cette récolte constitue un corpus d'informations qui fait l'objet d'une opération de mesure consistant à relier, lier, classer, quantifier, comparer, croiser, codifier cette masse d'informations.

« L'apprentissage de la recherche en travail social (2013, p. 101) ».

Dans le but d'amener le corpus de son investigation depuis les recherches scientifiques jusqu'à une stratégie de mise en relation des données et de laquelle va découler la résultante en regard de la question posée : *Comment travailler sur l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis son incarcération jusqu'à sa réinsertion dans la société ?*.

8.1. Les recherches scientifiques

Les pistes de recherches ayant servi à élaborer la plateforme scientifique de ce travail se réfèrent à des sociologues, anthropologues, politiciens, philosophes et humanistes.

A présent, il est nécessaire de se distancier de la pratique pour se pencher sur la réalité observée et rendue dans les entretiens. Pour ce faire, une première grille de la rédaction synthétique des données est créée avec une retranscription précise et personnalisée des données. Ensuite, une seconde grille avec deux colonnes distinctes du plan d'analyse des données est posée sous la forme d'items émanant de la question. C'est à ce niveau de déconstruction de l'ensemble de la récolte, à ce point ultime de la distanciation, que se fait la reconstruction proprement dite de l'ensemble des informations sous l'emprise de la mesure. « L'apprentissage de la recherche en travail social (2013, page 107) ».

A partir du produit des deux hypothèses de départ ci-dessous, il s'agit de vérifier la nécessité de construire une cellule holistique en prison ; et pour conduire cette cellule, il s'agit de reconnaître si le métier d'éducateur social a sa place au sein de l'organigramme carcéral pour détenus homme majeur :

- a) « *La cellule holistique est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa réinsertion dans la société après la levée de la peine privative de liberté (libération)* »
- b) « *L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie* »

L'analyse du corpus se scinde en trois parties :

- a) Point de vue des détenus.
- b) Point de vue du Personnel.
- c) Point de vue croisé.

La notion de l'accompagnement revient en exergue dans la question de recherche. Pour ce faire, il est nécessaire de différencier la notion d'encadrement de celle d'accompagnement

grâce à des questions qui permettront une compréhension rationnelle de l'ensemble du corpus. Ce premier découpage amène à la notion générale de la prise en charge du détenu et la palette se compose de l'accompagnement, de l'encadrement, des manques/besoins, de la (re)sociabilisation/réinsertion, de la dangerosité, du réseau, du projet de vie, de la place de l'éducateur, et bien sûr de la cellule holistique, tout ceci au sein de la prison.

8.2. Plan de travail

Le plan de travail sert à donner toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension de cette démarche empirique et permet aux personnes interviewées de se positionner en toute connaissance de cause. Ce plan mentionné antérieurement s'intitule Présentation détenus/personnel⁹

8.3. Point de vue des détenus

8.3.1. Encadrement *versus* accompagnement

Questions posées : Y-a-t'il une différence entre accompagnement et encadrement ici ? Si oui laquelle ? Parlez-moi de l'encadrement ici ; on s'occupe du détenu ou des détenus ? De quel accompagnement est-il question ici ?

Commençons par décortiquer les indicateurs relevés dans cette première hypothèse. Du point de vue des six détenus, la notion d'accompagnement est inexistante dans le milieu carcéral. Pour eux, d'une manière générale, il s'agit d'un système pénitentiaire avec un règlement à suivre et établi à dessein de rassurer la société. Ensuite, les détenus ne s'intéressent ni ne s'attachent particulièrement à ces deux notions. L'encadrement, c'est clairement le règlement de la prison avec des gardiens porte-clés. Un règlement qu'il faut respecter à la lettre. Personne n'a d'ennuis et tout le monde se fait respecter.

« Ici, on est des détenus parce que le soir ils nous ferment et ça y a qu'en prison qu'on fait ça et je sais pas comment ils arrivent à fermer les jeunes comme ça. Ici on a presque tout le droit de faire, fumer dans le fumoir ou dehors dans la cage. Faire du sport, de la musculation, de la piscine. Faut faire le travail en atelier qui est demandé » ! ». Kishtrim détenu A.

« Je suis un jeune adulte détenu. Respect d'autrui, des horaires, de la vie en communauté, le travail, la hiérarchie ». Marc détenu B.

« Ici, c'est des gardiens porte-clés, qui ouvrent et ferment des portes et certains gardiens ont besoin d'être pris par la main. Pour moi les gardiens c'est rien, ils ouvrent et ils ferment les portes. L'encadrement c'est l'ensemble, ouverture cellules à 6h30, 7h05 on doit descendre puis boulot tout le monde en même temps sauf ceux qui bossent pas. Y a toute l'infrastructure nécessaire aux EPO, faut juste se donner la peine. Après faut voir si on tombe sur des gens compétents (...). Pas de soucis pour moi, faut juste pas être malade ». Max détenu 4.

⁹ Annexe D. Présentation détenus/personnel

« Ici, pas d'accompagnement car c'est un quartier de haute sécurité. L'encadrement est fait par les gardiens ». Marc P détenu 3.

« L'accompagnement pour moi c'est ce qui est service sociaux et vous (coach). Le coaching ça faisait partie des services qu'on pouvait appeler réinsertion (...). Les services sociaux aux EB, c'est des postes qui se refilent, faut connaître du monde ». Christian ex détenu 5.

« Je sais pas trop quoi répondre, je vois pas trop la différence. On s'occupe de tous les détenus. Le suivi par quelqu'un c'est le psychiatre ou le psychologue, les gens de la formation mais bon ! ». Canoça détenu 6.

L'encadrement sert à rassurer la société et à montrer que les détenus sont bien gardés. L'accompagnement est synonyme d'administration gérée, pour la plupart des détenus, par les assistants sociaux. La notion du jeu est plusieurs fois citée comme le chat et la souris ou le théâtre.

« Tout ceci (encadrement et accompagnement) est un jeu pour le détenu qui donne ce que le gardien veut entendre. Si tu as quelques notions en théâtre et quelques connaissances dans le fonctionnement du mécanisme psy, tu donnes les réponses qu'ils veulent ». Max détenu 4.

« En fait, ici, à Pramont, on a un éducateur par jeune, normalement ma référente. Elle s'occupe que de moi, côté administration, sortie, tout quoi ». Marc détenu 2.

« Moi tous les jours, ça va bien. Je m'énerve juste quand l'eau arrive au bord. Là je vais dans ma chambre plutôt que de me mettre hors limites (...) ». Kishtrim détenu 1.

« Ici, on nous accompagne dans la conception et l'accomplissement d'un projet de vie. Pour l'encadrement, on a les MSP, des éducateurs, la direction et la sécurité. Et y a une heure de classe par semaine et c'est obligatoire. Ici, la prison c'est un grand bordel organisé parce que chaque situation n'est pas forcément appropriée à la personne ». Marc P détenu 3

La plupart des détenus disent comprendre le système du fonctionnement carcéral et s'y tenir, ce qui évite des problèmes et peut mener à des droits plus rapidement. Pour d'autres, la prison c'est un grand « b... organisé », en raison des situations pas forcément appropriées au détenu et des compétences parfois remises en question par des détenus qui au final conseillent de ne pas tomber malade.

« L'accompagnement en prison c'est surtout au niveau administratif. Y a des entretiens avec les directeurs de la prison. ca va bien ! ». Marc P détenu 3.

« Y a toute l'infrastructure nécessaire après faut tomber sur des gens compétents ». Max détenu 4.

« La prison c'est un grand "bordel". Faut juste pas être malade ! Y sont pas très efficaces, alors j'ai fait beaucoup moi-même ». Christian ex détenu 5.

8.3.2. Manques et besoins en prison

Questions posées : De quel accompagnement bénéficiez-vous ici ? Manques, besoins ?

Dans cette recherche, le manque flagrant pour le détenu se situe au niveau de l'affect et du relationnel, il manque la famille, la relation avec ses enfants, l'apprentissage du rôle du père.

« Besoins de type relationnel, affectif, la famille, du vrai relationnel, et sans forcément avoir un codétenu ». Marc détenu 2.

« Il me manque un transfert dans un autre bâtiment où je pourrais passer plus de temps avec mon fils et aussi pouvoir entreprendre ma formation d'ingénieur. Un allègement de peine et préparer la sortie et donc en obtenant un transfert à la Colonie (EPO). Je voudrais aussi bénéficier de plus d'enseignements et de plus de soutien là dedans ». Marc P détenu 3.

Certains détenus sont surpris qu'ils n'aient jamais accès à leur dossier carcéral, ni non plus de retour sur leur dossier, ce qu'ils déplorent. Un autre apprécierait la possibilité de faire à manger en communauté car la nourriture aide au moral surtout lorsqu'elle est pluriculturelle. Un autre paraît surpris par la question et après réflexion dit se sentir bien avec ce que la prison offre.

« Je n'ai pas de manque ni de besoin ». Canoça détenu 6.

« Faire à manger ! c'est plus facile aux EPO qu'aux EB et la nourriture ça aide au moral ». Christian ex détenu 5.

Dans l'ensemble, les détenus sont inquiets car ils se savent exposés à des dangers de types psychosociaux comme le stress, la violence, et de types sécuritaires comme la surveillance non-stop et le bruit invisible. Il manque au sein des prisons, des congés, des conduites pour retrouver des habitudes basiques du quotidien comme le bruit des voitures, la foule un samedi dans les magasins.

« Si vous avez des demandes pas trop farfelues et vous faites pas chier les gardiens et vous êtes droit, votre demande sera acceptée mais ça reste une prison. Des conduites, des congés, de l'accompagnement pour me replonger dans la foule et le bruit. Cela me fait flipper. Qu'on m'aide à retrouver des habitudes et des bruits que la prison fait perdre (bruit des voitures, un centre commercial le samedi, etc.) ». Max détenu 4.

Enfin, en tant qu'individu à réinsérer dans la société, le détenu demande de suivre des formations qui aboutissent à du concret après la prison tout en demandant aussi aux responsables concernés de faire cesser la priorité de l'accès au travail post-carcéral aux détenus étrangers. En effet, un détenu étranger aura un poste à l'hôpital de Fribourg, tandis que le détenu suisse devra se débrouiller lui-même car il est censé connaître le réseau de l'emploi en Suisse. Le détenu demande également à être encadré par du personnel compétent.

« Faire cesser le truc que quand t'es étranger, t'as un boulot assuré à l'hôpital de Fribourg et quand t'es un détenu suisse tu te démerdes à la sortie. Pourquoi pas le contraire ! ». Christian ex détenu 5.

Le détenu demande un accompagnement à redevenir citoyen normal avec une aide et un suivi de transaction pour la sortie et durant un an. Un citoyen normal sous entend de retrouver un travail à la sortie, un logement, un environnement social, si tout cela est possible avec l'aide des services publics compétents.

« De l'aide sur des formations qui aboutissent à du concret en sortant de taule, un travail réel. Le coaching c'était un bon début. Avoir un suivi de transaction à la sortie au moins durant une année. Y a personne avant et à la sortie. Nous accompagner à redevenir un citoyen normal car seul c'est impossible à la sortie, y a un casier judiciaire et un trou dans le CV ». Christian ex détenu 5.

« Sur les différentes pseudo-fonctions qu'on vous donne ici, il manque des gens qui vous forment sur des trucs plus concrets pour avoir réellement du travail à l'extérieur (...) ». Max détenu 4.

« Ils ont enlevé la coach ici et je sais même pas pourquoi. Sinon rien ne me manque, la coach et son travail ». Canoça détenu 6.

8.3.3. Resocialisation (sociabilisation) et réinsertion

Question posée : Pouvez-vous me parler de la resocialisation et la réinsertion ?

Resocialisation et réinsertion ne sont pas à l'ordre du jour des pratiques du côté des détenus de manière générale. La sociabilisation tout comme la réinsertion en prison est subit car le détenu n'a pas le choix de son environnement social. Culture, race, peuple, religion, appartenance, etc., un mélange parfois détonnant auquel tous les détenus sont confrontés tout au long de leur incarcération. De plus, « la sociabilisation » est un processus qui fait entrer ou qui maintient une personne dans la société, ce que l'institution totalitaire (Erving Goffman) comme la prison supprime radicalement à la personne en détention dès qu'elle en franchit la porte d'entrée. Ce que Erving Goffman appelait la mortification. Les deux notions ne sont au final qu'une apparence encore lourdement appuyée par un moratoire.

Vivre en communauté se révèle une action d'aide ou pas. La sociabilisation ce devrait être l'apprentissage de la vie en communauté avec les co-détenus, cependant la réalité est autre ; les détenus entre eux cela ressemble à un groupe d'individus grégaires, une vie en groupe communautaire sans être nécessairement social.

« La sociabilisation, c'est 24/24 avec les mêmes personnes, on la subit. C'est une contrainte la vie à Pramont. Vivre en communauté, ça peut aider ou pas pour la resocialisation et la réinsertion, mais ça peut aussi ne pas aider. Ça tient qu'à nous tous. On a tout pour réussir, environnement stable, [...] on n'est pas confronté à certaines réalités, après ça tient qu'à nous de prendre ou pas. En plus on a le temps ». Marc détenu 2.

Vivre continuellement avec les mêmes personnes, la sociabilisation est soit subie sous la forme de contrainte, soit utilisée de moins en moins, en raison justement de ce moratoire.

« La sociabilisation c'est un outil mis en place dont on se sert de moins en moins dû aussi aux circonstances de ces derniers temps. A cause ce ça, nous on peut plus sortir comme c'était prévu. Tout est coupé et c'est nous qu'on trinque pour les autres ». Marc P détenu 3.

La solution émane d'un détenu qui propose de travailler la sociabilisation pour réussir la réinsertion. Sociabilisation est synonyme d'accompagnement, ce que les détenus réclament haut et fort.

« Faudrait prendre l'outil et combler certaines lacunes comme travailler la sociabilisation pour réussir la réinsertion ». Selon l'un d'eux, il serait plus simple de rétablir la peine de mort ce qui éviterait ainsi du travail de sociabilisation ! Le propos est fort et émane d'un détenu condamné à dix ans pour le meurtre de sa femme. Max détenu 4.

« La réinsertion n'est qu'une apparence, un texte de loi pour faire bonne figure en prison et aux yeux de la société. Ca tient qu'à nous la resociabilisation, c'est nous qui avons tout entre les mains pour réussir ». Marc détenu 2.

« Dès le début en prison il faudrait la resociabilisation et ne pas l'enlever sinon on rétablit la peine de mort. La sociabilisation et la réinsertion, c'est une chance pour tous, y a des bonnes personnes en prison, j'en suis un exemple ». Max détenu 4.

Selon un autre détenu, des cours de resociabilisation seraient prévus, cependant en dehors de cours de formation professionnelle ou continu, ils n'existent pas de cours de resociabilisation dans les prisons adultes hommes.

« La resociabilisation faut se la faire soi-même. Y a des cours prévus mais c'est juste pour dire qu'il y a des cours ». Christian ex détenu 5.

« Faudra que je commence à travailler là-dessus même si j'ai encore une longue peine, savoir ce que je peux faire ou pas mais ici y a pas franchement de cours de resociabilisation ni d'ailleurs d'aide pour la sortie, bon moi j'ai le temps, encore en tout cas 10 ans de placard ». Canoça détenu 6.

8.3.4. Dangersité en prison

Questions posées : La dangersité c'est quoi pour vous ? Et où se situe-t-elle ?

Dans la revue médicale suisse, Philippe Ducor revient sur les deux drames qui se sont déroulés en Suisse romande en 2013 et qui posent à nouveau la question de la dangersité des condamnés, toujours très difficile à évaluer.

« Secret médical en prison : la troisième victime ?, (2014) ».

Peu après ces événements et l'effervescence médiatique qui a suivie, la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a formulé une recommandation le 31 octobre 2013. Ce document traite notamment de la non-opposabilité du secret médical et du secret de fonction en lien avec la dangersité d'un détenu. La CLDJP y indique [qu'il

apparaît souvent que, dans le dossier d'un détenu, les intervenants soumis au secret médical (médecins, thérapeutes, etc.) ne transmettent pas ou ne se sentent pas autorisés à transmettre des informations sur les personnes dont ils ont la charge par suite de décisions judiciaires alors que lesdites autorités d'exécution en auraient utilement besoin dans leur appréciation devant conduire à une décision]. La CLDJP recommande aux cantons d'adapter leurs législations respectives de manière à ce que les médecins et autres thérapeutes soient libérés du secret médical et du secret de fonction à l'égard des autorités compétentes, dès lors qu'il s'agit de les informer sur des faits importants en matière de dangerosité.

Les cantons de Genève et du Valais ont décidé d'implémenter cette recommandation au travers de projets de modification de leurs lois respectives d'application du code pénal (LACP), visant à abolir le secret médical des soignants actifs en milieu carcéral en ce qui concerne la dangerosité.

D'un point de vue général, la dangerosité reste en lien avec le détenu. Selon leurs propres mots, la dangerosité ici c'est le détenu lui-même, ou les autres détenus, c'est le fait d'être détenu, c'est le comportement du détenus, les actes du détenu, le mélange des nationalités. La dangerosité est également cachée au détour d'une cellule. Tout cet ensemble est vecteur de la dangerosité en prison.

« Elle est partout ici, on se met en danger par notre comportement. Elle est dans le comportement des gens qui comprennent pas le système. Tu respectes tout le monde et on vient pas t'embêter ». Marc P détenu 3.

« Si je prends ma voiture et j'ai pas le permis, ou t'as un flingue avec l'arme chargée. Y a pas de dangerosité en prison. Si ! par les autres détenus, c'est les détenus les dangereux, c'est le fait d'être détenu. C'est dangereux pour notre vie future ». Kishtrim détenu 1.

Aujourd'hui, l'outil utilisé dans les prisons pour évaluer la dangerosité du détenu est « l'échelle d'évaluation semi-structurée HCR-20. Cependant, cet outil est fortement remis en cause par le contrôleur général français des prisons, dans sa fiabilité car il mesure entre autres les risques de récidives du condamné, des risques que chaque détenu vous dira impossibles à mesurer parce que impossibles à prévoir. Aucun des détenus interviewés dans cette recherche, n'a entendu parler de cette grille. Les détenus interviewés ne sont, rappelons-le, pas répertoriés « dangereux », aucun n'a été condamné à une peine privative de liberté accompagné d'un article de loi (59 ou 61 du CP). Pour la plupart des détenus sous le coup d'un article de loi, appliquer l'évaluation de la dangerosité reste un acte psychologique humain profondément complexe à réaliser autant par et pour le corps médical que pour le détenu ; ceci en raison du comportement que le détenu a appris à enrôler depuis le premier jour de son incarcération. En prison, les détenus donnent un sens à ce langage avec les outils du théâtre, du jeu du chat et de la souris, tout comme de dire ce que les gardiens (ou autre personnels) veulent entendre.

« Pour moi c'est une perception et une incompréhension. Cela peut être les personnes avec lesquelles on va entrer en interaction et ça peut être nous-mêmes. Et les actes qu'on fait nous même. Et le fait de devoir se plier à certaines règles, ça remet en question et ça défragmente tout ce qu'on a construit ». Marc détenu 2.

« En prison, elle est partout, on se met en danger par notre comportement mais en sept ans j'ai jamais eu de problèmes ». Marc P détenu 3.

« Elle est dans "l'imbécilité" des gens qui ne comprennent pas le système. Y a pas beaucoup de dangerosité dans les prisons en Suisse. Faut respecter tout le monde et on vient pas vous embêter ». Max détenu 4.

Malgré cela, il est utile de savoir éviter et contourner la dangerosité en s'entourant de gens éduqués tout en essayant de garder une vie sociale en prison surtout quand la peine doit durer de nombreuses années. Ces deux indicateurs de l'évitement et du contournement aident dans l'acceptation et dans la résignation à l'enfermement ainsi qu'à l'acceptation de la durée de la peine.

« C'est réussir à s'entourer de gens éduqués pour avoir un semblant de vie sociale, c'est ça éviter la dangerosité ». Christian ex détenu 5.

« Les personnes qui me conviennent pas je les évite et c'est moi qui surveillent les nouveaux venus dans ce couloir. Cela évite les conflits et la dangerosité. Les dangers je les vois de loin ! Les personnes qui me conviennent vont être dans mon entourage ou pas [...]. Pas un danger physiquement mais dans la relation, si on peut éviter les conflits au départ sans avoir à les résoudre, c'est ça de gagné. Vous avez entendu parler cette semaine du gars qui a trucidé sa femme avant de l'égorger ? Il y a eu le procès hier...C'est le gars qui est assis là juste derrière vous ! ». Canoça détenu 6.

8.3.5. Réseau, communication/relation entre détenus et personnel

Questions posées : Citez-moi les acteurs avec lesquels vous êtes en contact ici ? Pour discuter de votre vie ici et de votre sortie, quel réseau ? Comment se passe la communication du détenu/des détenus au personnel ? et vice-versa ? Quelle relation entretenez-vous avec ces personnes ? Quelqu'un ici est-il pour vous une personne ressource ?

Le réseau est composé par les éducateurs, la famille, l'avocat, les codétenus, la direction, les gardiens, les maîtres socioprofessionnels, le prêtre, des personnes qui viennent de l'extérieur, ainsi que la psychologue et une assistante sociale qui viennent de l'extérieur.

« C'est un accompagnement chaque jour selon le rôle de chacun. L'avocat c'est juste lui et moi et sinon y a une synthèse de chaque jeune ou tout ce monde (assistant social, MSP, éducateur, etc) peut être convoqué ». Kishtrim détenu 1.

« Idem et des personnes comme vous qui viennent de l'extérieur pour voir. L'éduc = la réinsertion. Le MSP = pour apprendre à travailler, se responsabiliser et vivre en communauté. Mon réseau = mon éduc, mon MSP et la psychologue (obligatoire) ». Marc détenu 2.

« Ma compagne ! ma famille surtout mon père, les gardiens un peu ». Marc P détenu 3.

« Mes chefs d'atelier dont un, plus un de mes potes qui est là aussi ». Max détenu 4.

« Le prêtre, c'était quelqu'un de très à l'écoute ». Christian ex détenu 5.

« Mme...c'est tout, la psychologue ». Canoça détenu 6.

Le détenu ne cherche pas à entretenir du lien proprement dit, il cherche à s'en sortir et à avancer par lui-même. La relation entre le détenu et le personnel telle qu'elle est mise en place et vécue dans ce milieu, se passe plus ou moins bien, dans le sens où le détenu respecte le personnel et réciproquement.

« On vouvoie le personnel et il nous vouvoie, c'est la règle, ça se passe super bien. Ca dépend avec qui se fait le lien, avec mon référent il arrive à me faire descendre, c'est ce petit jeu, mais y a du lien ». Kishtrim détenu 1.

« Du mieux possible, y a des bonnes et des mauvaises relations. Y a des gens qui viennent ici juste pour occuper des heures et passer le temps, faut juste faire la différence ». Marc détenu 2.

« Plutôt bien dans les deux sens. Un peu au chat et à la souris. C'est une relation de détenu avec le surveillant. C'est chaque détenu et ça dépend de ce qui se passe, mais en principe les gardiens causent directement avec chaque détenu ». Marc P détenu 3.

Pour certains détenus, le personnel tels que les gardiens sont des personnes sans intérêt. En parallèle, ces mêmes détenus cherchent à s'encadrer des autorités décideuses, celles utiles et nécessaires dans l'évolution de la situation vécue par un homme en détention et bienfaisantes à son moral.

« Relativement bien, j'ai besoin d'eux pour ouvrir les portes. C'est des porte-clés. Y a que les autorités décidantes qui m'intéressent. Les deux sont correctes dans les deux sens ». Max détenu 4.

« C'était plus facile de parler avec les gardiens. Mais les gardiens ont des trucs énormes à gérer et donc y s'occupent plus des détenus qui ont des difficultés (violence, meneurs) que des détenus pas malades. Les gardiens ont parfois du mal à s'exprimer car il y a beaucoup de nationalités et de langues différentes en prison et les gardiens y en a beaucoup qui viennent de famille de paysans parce que le fils suivant ne pouvait plus aider à la ferme familiale. La prison s'est un microclimat de la société extérieure. La prison c'est 80% d'abrutis et 20% qui se font taper dessus par les abrutis. Ca doit aussi être dur pour les gardiens. [...] Les gardiens détestent les détenus intelligents car ils sont plus intelligents qu'eux. Le détenu qui comprend le système il reste en périphérie dans l'angle mort, là tu peux rester en confiance ». Christian ex détenu 5.

Les premières personnes, dans le réseau, habilitées à entrer en relation avec les détenus, sont les gardiens ou les éducateurs (Pramont). Les détenus reconnaissent l'immense travail au quotidien de ce personnel et constate que le personnel s'occupe plus des détenus qui ont des difficultés plutôt que de tous les détenus. La barrière des langues entre les détenus et le personnel et réciproquement est un facteur discriminatoire très présent. Six sur dix détenus disposent de la nationalité suisse, 32% sont domiciliés à l'étranger et 7% sont des requérants d'asile ou des étrangers domiciliés hors de Suisse. Les détenus des Balkans et de l'Afrique sont bien représentés.

« Difficile parfois pour les gardiens de s'exprimer car il y a beaucoup de nationalités. Et y a des couloirs avec que des Africains et un autre couloir avec que des Kosovars et des Serbes».

La plupart des détenus recherche une communication minimale mais nécessaire dans le respect de chacun et le bien-être de tous. Max détenu 4.

« La relation est pas facile à cause des détenus qui posent des problèmes et moi j'essaie d'arranger tout le monde dans mon couloir. Il faut garder une distance entre les gardiens et les détenus ». Canoça détenu 6.

8.3.6. Cellule holistique dans la chaîne pénitentiaire

Question posée : quelle forme donneriez-vous à ma cellule holistique ?

La cellule holistique se révèle difficilement imaginable aux yeux des détenus, mais un objet d'utilité publique (au sein de l'ensemble du système pénitentiaire suisse) concrètement et rapidement réalisable en prison. Elle représente un outil de travail utile dans la resocialisation et la conduite vers la liberté de certains détenus habilités à en faire partie.

La forme visuelle n'est pas identifiée clairement du côté des détenus. Il pourrait s'agir d'un livre comprenant tout le nécessaire utile au détenu pour réussir sa resocialisation. Ce livre pourrait être lu par d'autres détenus pour s'en inspirer. Il représenterait pour eux un pas vers la liberté et une preuve de qui serait réellement le détenu. La plupart des détenus font référence au livre du plan d'exécution de la sanction qui existe mais que très peu de détenus connaissent.

« Un livre que moi j'entretiens moi-même. On le travaille ensemble ensuite je le montre aux jeunes de mon quartier qui veulent s'en sortir. Ce serait un truc très utile et ça existe pas à Pramont. Je ne continuerai ainsi pas dans l'illégalité avec ce livre que moi je remplis. Chacun à son livre et chacun marche d'une autre manière et celui qui réussi pas, il peut prendre une manière d'un autre jeune ». Kishtrim détenu 1.

« Ici à Pramont on a un classeur, un dossier mais je peux pas vous dire ce qui a dedans ni qui le tient. Dans la cellule je mettrais un éducateur et un MSP et il faudra y suivre les désirs de la personne, il y a des choses débiles mais qui aident à avancer ». Marc détenu 2.

Les détenus se fichent de ce à quoi peut ressembler au final la cellule holistique ou de quel nom elle va porter. Tout ce que la plupart d'entre eux demandent, c'est la création de cet outil qui sera d'emblée utile et nécessaire dans l'accompagnement du détenu et dans son guidage vers la préparation à la sortie de prison.

« C'est délicat car tellement de choses manquent en prison. Dans cette cellule, il faudrait séparer les personnes dangereuses (article 59) des autres détenus. On peut pas resocialiser tout le monde comme les pointeurs (violeurs) et les pédophiles, cette racaille. Ici on est trop dans le sécuritaire car on est trop sur le monde des médias. La cellule doit aider à la réussite de la libération ». Max détenu 4.

« Un service de traduction, le maintien physique du détenu, l'accès à des DVD pornos car on y a droit. Un parloir intime avec sa partenaire et cela nous permet de garder des liens avec elle. Faudrait garder le PES et le poursuivre jusqu'au bout de la peine. Vous pourriez suivre l'évolution du détenu. Il faudrait en faire un guide d'accompagnement de la personne en ce qu'elle porte d'émotionnel, ça soulage le médical et ça va dans le sens de la bienveillance.

Cela serait un plan d'exécution sociale de reconstruction pour une intégration pleine et objective. Attention à qui va gérer quoi et la confidentialité car la direction va l'utiliser contre vous comme un instrument réprimendaire car il y a toujours une partie répression et une partie aide ». Christian ex détenu 5.

« Je n'ai jamais vu le PES ! Pour moi ça va mais pour une personne difficile à décrypter, elle peut avoir besoin d'un journal et ça pourrait aider pour une conditionnelle, une sortie. Ce serait bien aussi pour les détenus qui mentent et qui disent ce que le personnel veut entendre ». Canoça détenu 6.

Travailler avec un éducateur au sein de la cellule, permettrait au détenu de se sentir exister et non plus cloîtré dans son quotidien habituel, de pouvoir aborder certains sujets intimes, de poser des questions, et de savoir comment évoluer et préparer sa sortie. L'éducateur en prison a un rôle de mentaliste. Vu qu'il passe beaucoup de temps avec le détenu, l'éducateur peut observer, par une introspection à « l'intérieur » du détenu, les états de conscience dans le quotidien de chacun d'eux.

« Ici il n'y a pas cela (un livre ou autre outil de recueil de données), ça a tout son sens. Bonne chose pour les détenus qui se sentiraient plus libres pour entreprendre certaines choses en vue de leur sortie ou allègement de peine. Le PES s'est un entretien avec le criminel et on s'arrête à ça. Si c'est avec un éducateur, on ne serait plus cloîtré dans son quotidien habituel et avec un éducateur ça permet d'aborder certains sujets, poser des questions, comment se développer intellectuellement et mentalement et préparer sa sortie. Aussi pour faire des projets de vie avec la famille. D'abord des entretiens ponctuels puis au besoin du détenu, mais tous les mois. Cette cellule éviterait de faire des amalgames entre tout et toutes les personnes détenues, même si le risque zéro n'existe pas ». Marc P détenu 3.

« Votre cellule ça serait un travail de titan à mettre en place et ça peut avoir que du positif. Et aussi pour les détenus qui croient qu'ils ont besoin de personne et que toujours la faute à l'autre, le livre aussi ça ferait du bien ». Canoça détenu 6.

Ce travail était notamment réalisé aux EB par le coaching. Un classeur contenant l'ensemble des composantes psychosociales du détenu y était répertorié et tenu à jour entre le détenu et la coach. Une formule d'accompagnement grandement appréciée par les détenus et largement soulignée par son absence dans les prisons selon les constats de plusieurs scientifiques.

« Aussi pour un détenu de longue peine un tel suivi, et il faut que ça soit géré par la direction à cause du risque de la récidive. Le livre ça servirait à un stade que la vérité soit décortiquée et qu'elle sorte. On doit apprendre avec le livre qui est réellement la personne. C'était ce que vous faisiez (coaching) et que vous mettiez dans vos classeurs verts pour chaque détenu ». Canoça détenu 6.

8.3.7. Rôle et place de l'éducateur en prison

Questions posées : Quels sont le rôle et la place d'un éducateur en prison ? Quel enjeu retire la prison en travaillant avec des éducateurs ?

L'éducateur est un acteur de plus non négligeable dans le fonctionnement du système pénitentiaire et qui vise au final à réussir la réinsertion et la resocialisation du détenu dans une société nouvelle qu'il ne connaît plus. Il est délicat pour les détenus de s'exprimer sur le métier d'éducateur en prison, car parmi les prisons servant à cette recherche, seul Pramont travaille avec des éducateurs.

« Votre boulot c'est vraiment pas du temps perdu ! l'enfermement on s'y fait, la contrainte c'est de vivre en ces lieux et pour quelqu'un qui y a pas vécu, c'est difficile de vouloir aider ». Marc détenu 2.

« Réinsertion = resocialisation, mais avec tout ce qui se passe on nous serre plus la vis. Mais faut pas enlever le but de l'incarcération qui sert à resocialiser le détenu ».

« C'est ma personne ressource ici l'éducateur. Il doit réussir à nous sortir d'ici dans de bonnes conditions. Bon ici (Pramont) y a que des éduc, y a pas de matons. Vous pourriez venir chaque semaine vous et on fait un travail ensemble et moi je travaille seul la semaine et je vous montre ». Kishtrim détenu 1.

« De jeunes (Pramont) à éducateurs, c'est pas une bonne relation. Son rôle c'est de nous aider dans la réinsertion et la sortie. Pour certains jeunes c'est bien un éducateur, pour d'autres non. Pour moi c'est non et faut voir à quel degré on décide de l'intégrer ou non dans notre personne ». Marc détenu 2.

Le métier d'éducateur est absent dans les prisons pour hommes majeurs. Pourtant son rôle et son cahier des charges sont bien définis par des détenus qui ne connaissent pas son travail. La plupart souhaite l'engagement de ces travailleurs sociaux surtout au niveau de la resocialisation et de la réinsertion sociale durant l'enfermement.

« Y a pas d'éducateur ici. Une personne qui m'apporte un œil nouveau, une vision différente de mes entretiens avec l'assistant social. L'éducateur est plus à l'écoute, plus une approche psychologique. Un plus aussi pour la prison que si elle se base que sur le lien avec l'assistant social, ça reste basique. L'éducateur voit comment le détenu se développe au fur et à mesure des entretiens. Et on peut faire des sorties avec l'éducateur. C'est un travail de collaboration entre l'éducateur et le détenu ». Marc P détenu 3.

« Un éducateur, oui pour des gens qui ont besoin d'aide et d'assistance. Recommencer le b à ba de toutes les choses et sur tous les plans. Un air frais ici ! faudrait des éduc à poigne, des fortes têtes au propre comme au figuré. La tête peut suffire si les mots sont judicieusement placés. Pour moi pas besoin d'éduc j'en ai assez vu gamin dans les pensionnats. C'est bien pour les jeunes par contre à deux doigts de plonger dans la merde ». Max détenu 4.

« Y a pas d'éduc dans les 2 prisons que j'ai fait. Le service social n'a servi à rien. Ça m'a manqué quelqu'un qui m'aide à monter mon entreprise. Sinon, ça me faisait du bien de vous voir et de travailler avec vous, car vous faisiez bien votre job. L'éduc aurait un rôle à jouer

dans l'accompagnement, un suivi plus précis du détenu et un travail ensemble dans le concrétisable ». Christian ex détenu 5.

En reprenant la notion de la systémique, l'éducateur est la personne idéale dans l'accompagnement du détenu sur plusieurs aspects comme la réinsertion sociale et professionnelle, ou encore l'estime de soi. Au final le détenu a un bagage solide qui va l'aider à identifier et à édifier son projet de reconstruction.

« Et l'éducateur ça serait bien pour parler d'autres choses que du délit commis et de celui nouveau que le voisin va commettre à la sortie de prison. Pour la prison, ce serait (l'éducateur) un bien nécessaire et il faudrait juste reprendre dans la continuité du plan d'exécution de la sanction ». Christian ex détenu 5.

« L'éducateur ici pourrait servir d'apaiseur de conflits. Un détenu faible dans sa tête ici, un autre détenu va en profiter pour l'envoyer au front comme bouclier, ça il faut surveiller, ça serait un travail pour l'éduc. Tout le monde s'occupe des détenus mais pas assez de l'individu en tant que détenu. Pour moi je vois pas trop (l'utilité d'un éducateur) car j'ai une très longue peine si on parle de la sortie. Par la suite oui, pourquoi pas. D'une manière générale, c'est bien pour la prison, parce que une discussion avec un éduc c'est une discussion saine, il va pas rapporter des trucs au Procureur comme le fait l'avocat et donc certains détenus se méfient ». Canoça détenu 6.

Dans la partie théorique, il est question de l'approche systémique. Un ensemble uni qui circule en cohésion lorsque chacun des partenaires respecte les règles du système. Ce manque de lien affectif et émotionnel que fournit notamment le système familial, est marquant auprès de la plupart des détenus et ressort fortement dans les entretiens.

« Un éducateur ça pourrait aider les femmes/compagne de détenus à les accompagner pour désamorcer cette notion taboue de « pas de sexe pour les longues peines. Ça leur ferait du bien de parler à quelqu'un pour garder un minimum de cohésion sociale et aussi l'éducateur pourrait faire le lien avant d'aller voir le détenu car ces femmes sont souvent prises, par les autres détenus, pour des bêtes qui vont à l'abattoir. Il pourrait aussi gérer le lien papa/enfant-s. Aider à préparer la visite, l'évolution, les preuves de responsabilités que le détenu ne sait plus faire. Ça ferait du bien à la femme et ça soulagerait le détenu de penser que sa femme n'est pas abandonnée sur certains trucs car là on a l'impression d'avoir une double condamnation, et le détenu et la famille ». Christian ex détenu 5.

8.3.8. Projet de vie en prison, mise en route et résultat

Questions posées : C'est quoi pour vous un projet de vie ? Seriez-vous capable de mettre en route un projet de vie ? Le faites-vous actuellement ? Avec qui, et pour quel résultat ?

Aux yeux du détenu, le projet de vie est synonyme de logement, de travail tout comme de la vision de pouvoir s'occuper lui-même de la gestion de sa vie. C'est aussi un outil permettant de donner un sens à l'incarcération (enfermement) vécue différemment par chaque détenu. Le projet de vie comprend tout le nécessaire à la mise en place d'une reconversion professionnelle réussie avec un éducateur capable d'accompagner le détenu dans la

concrétisation d'une formation professionnelle jusqu'à la réalisation proprement dite, qu'il s'agisse d'un travail d'employé ou d'indépendant.

« Un projet de vie en prison, c'est de trouver un appart, que quelqu'un soit derrière moi ». Kishtrim détenu 1.

« Subvenir à mes besoins et à ma famille sans dépendre de qui ou quoi que ce soit, me suffire à moi-même ». Marc détenu 2.

« Ils devraient te donner un cours sur comment créer ton entreprise et avec un vrai suivi de quelqu'un qui t'aide à faire les démarches dans un projet de vie et une fois dehors tu as les clés en main pour bosser. Si on ne comptabilise pas les gardiens, les détenus suisses ont est largement en minorité ». Christian ex détenu 5.

« Ben tout ce que je demande je l'ai obtenu, les choses vont assez vite ici. Et les gardiens m'écoutent si je refuse un nouveau dans le couloir parce que je sais qu'il risque de faire des conflits. Radio Bellechasse ça va vite ! ». Canoça détenu 6.

La notion de la systémique refait son apparition dans le projet de vie car le manque de « relation/lien » du détenu à sa compagne, à ses enfants et réciproquement, ressort cruellement et dans plusieurs notions. L'absence de l'implication de la famille proche, l'absence de lien intime entre le détenu et sa partenaire, l'absence de respect envers les partenaires des détenus font partie du panel des notions.

« Ce qui pourrait faire partie du projet de vie ou de la cellule, c'est un lien affectif avec mon fils, y a des choses qu'on pourra pas rattraper mais être là avec lui, y a aussi ma formation et donner un sens à mon incarcération et bénéfique pour ma sortie. Ensuite, me mettre à mon compte une fois dehors et me marier ». Marc P détenu 3.

« Cela va être gentiment et d'un point de vue affectif. C'est pas le plus urgent, j'ai pris 15 ans. Le boulot et le logement et ma reconversion dans le milieu agricole, et me retaper et prendre des vacances ». Max détenu 4.

Dans la prison pour mineurs, l'utilité d'établir un projet de vie a tout son sens auprès des détenus entendus. Auprès du personnel, il n'est pas question de projet de vie pour les jeunes.

« Oui ça je pourrais. Je ferais toutes les démarches pour aller dans un atelier protégé pour qu'ils me trouvent un travail. Ici il y a des gens qui gèrent tout pour moi, même mon budget et moi je serais capable de le gérer. Par exemple votre livre (Plan d'exécution de la sanction) on pourrait mettre un chapitre « budget du jeune » et moi je sais que je serais capable de gérer ce point. Ici y a rien c'est tout l'éducateur et la curatrice qui gère ». Kishtrim détenu 1.

« Ici je suis contraint à subir la présence de personnes que je ne pourrai pas vouloir donc je me fais violence pour pas dégénérer et y a des choses à changer et c'est pas forcément à moi de le faire. Dehors j'étais un dealer, j'occupais mes journées avec des repas, des balades en voiture, sauf que mon salaire il était illégal et injustifié. C'est la grande question si je serais capable car je suis pas encore décidé à faire comme tout le monde ou suivre mes principes sans déranger personne mais dans l'illégalité et la liberté ». Marc détenu 2.

Du point de vue des détenus (adultes) en général, la création d'un projet de vie avec la cellule holistique est un plus pour eux et pour la prison avec l'espoir d'y avoir accès en tout temps et de pouvoir concrétiser le projet de vie avec l'éducateur. Le détenu se sent capable de le mettre sur pied dans le sens d'un objet ou outil de reconstruction pour lui.

« Oui je serais capable justement ce projet des études en août 2014. D'où ma demande de changer de bâtiment et bientôt j'aurais des congés pour aller étudier à la Haute Ecole. Au final je veux devenir indépendant et ouvrir mon entreprise en tant qu'ingénieur ». Marc P détenu 3.

« J'ai un suivi régulier avec les instances dirigeantes et avec un psy. J'ai eu un crimino plus un expert pour traiter ma libération conditionnelle en septembre. A l'intérieur de soi non pas de suivi, le psy ne me bouscule pas pour savoir si j'ai triple personnalité ou si je suis psychopathe ! ». Max détenu 4.

« Pas de projet de reconstruction en 2 ans ici à Bochuz, la seule chose plus intense ici par rapport aux EB, un côté très agréable, les gardiens sont mixtes, c'est une grande différence quand tu t'adresses à eux, il y a moins d'agressivité ». Christian ex détenu 5.

« Je fais même pas de projet. Si je peux c'est aller bosser parce que j'ai tellement de choses à rembourser, j'essaie d'éviter de me casser la tête avec ça j'ai une très longue peine de prison. C'est le travail qu'on a commencé à faire ensemble vous et moi et puis ça s'est arrêté ! ». Canoça détenu 6.

Il s'agit de mentionner dans ce projet de vie un autre paramètre en lien avec la société extramuros, le détenu enfermé depuis plusieurs années n'a plus la notion de la société du dehors, il perd tout repère en raison tout d'abord de la situation géographique et géostratégique de la plupart des prisons construites en zone rurale et plus ou moins éloignées de toute région habitée. Une société qui avance à grand pas, sans le détenu. Là encore des efforts de correction sont à envisager.

« Oui un projet de reconstruction se prête bien. Il faut suivre la personne et surtout que ce soit concret ce qu'elle veut faire avec l'évolution extérieure, tout ce que nous on ne voit pas depuis ici. Ce qui était valable y a 2, 3, 5 ans ne l'est plus forcément aujourd'hui. Fribourg et le Valais sont les deux cantons hyper cathos où tu rembourses ton aide sociale ». Christian ex détenu 5.

8.3.9. Nuance entre projet de vie et cellule holistique

Question posée : Nuance entre projet de vie et cellule holistique ?

Projet de vie

Le projet de vie représente le parcours du détenu au fil de son évolution. Il s'inscrit dans la continuité de l'utilisation du plan d'exécution de la sanction et ressemble à un Curriculum Vitae carcéral, le temps que dure l'incarcération. Ce manuscrit ne sera donc pas utile à des détenus condamnés à de courtes peines, inférieures à deux ans de peine privative de liberté.

« Le PES existe déjà faudrait juste le restructurer et le conduire au bout de la peine. Vous vous suivriez l'évolution du détenu, en faire un matériel de suivi dans le concrétisable avec le détenu. En faire un guide d'accompagnement en ce que la personne porte d'émotionnel avec une peine de prison, ça soulage le médical et ça va dans la bienveillance, une aide pour aller mieux dans sa tête et donc gérer mieux l'enfermement ». Christian ex détenu 5.

« Le journal c'est l'éducateur et la direction, pas le détenu car il va le lire et saura le comportement à adopter pour que ça soit toujours à son avantage. C'est tout ce qui sortait de nos entretiens et que vous mettiez dans vos classeurs verts (coaching) ». Canoça détenu 6.

Cellule holistique

La cellule représente l'ensemble de la gestion du projet de vie du détenu. Elle comprend le manuscrit du projet de vie, les rendez-vous du détenu avec les acteurs concernés, peut-être les résultats ou certains résultats de ces rendez-vous, le comportement, le tempérament, l'évolution de la personne en détention.

Il pose un moment sa main droite sur ses yeux. « Un des deux va être plus personnel. Dans l'holistique on va être confronté à d'autres personnes que nous-mêmes, on va voir les choses différentes de nous-mêmes et on va plus relater des faits dans la réalité. **Nous même c'est le fait d'être confronté à soi entre ce qu'on est et ce qu'on essaie de représenter.** Si on me dit que je suis une bonne personne, je l'entends mais je peux pas me l'approprier. Des choses de base pas acquises et qui pourraient nous stabiliser, tout ça irait dans la cellule ».

Marc détenu 2.

Projet de vie et Cellule holistique

Les deux notions sont identiques selon la vision des détenus et d'une grande utilité en prison car elles permettent à ces hommes de se fixer des bases précises et donc stabilisatrices. L'approche de la cellule holistique se révèle un indicateur utile à la confrontation du détenu appelé à travailler avec l'éducateur et l'inviter à se situer dans la réalité d'un « non détenu » ; qui suis-je en tant qu'être humain et non dans la peau d'un (statut de) détenu. Il n'y a pas de nuance, il s'agit d'un cadre hors cadre dans lequel le détenu peut évoluer en toute confiance en lui et en l'éducateur.

« Les deux sont la même chose et les deux sont très utiles ça c'est sûr, après c'est à vous de voir si vous voulez le faire ». Kishtrim détenu 1.

« Ca va ensemble, l'éducateur chapeautera différents postes. Il reçoit les rapports des autres acteurs en veillant aux bases juridiques avec le détenu. Mettre les choses essentielles avec tout ce qui va être traité. **Cela serait dans un cadre privilégié et sans crainte pour le détenu afin qu'il puisse s'y sentir à l'aise.** Et tout cela est dans un classeur tenu par l'éducateur. Ca pourrait aider à résoudre plein de problèmes pour le détenu par un travail d'introspection, un autre regard sur son avenir, un plus, **aller de l'avant dans le processus de resocialisation** ». Marc P détenu 3.

« Faudrait dans un premier temps des détenus volontaires sociables, malléables et ensuite on élargit le champ à des détenus plus dangereux ». Max détenu 4.

8.4. Point de vue du personnel de prison

8.4.1. Encadrement *versus* accompagnement

Questions posées : Y-a-t'il une différence ici entre encadrement et accompagnement ? si oui, laquelle ? Parlez-moi de l'encadrement ici. Quel est votre mission ici ? De quel accompagnement est-il question ici ?

Dans le milieu carcéral, l'encadrement est synonyme de règlement sauf pour une personne, cette notion se réfère au suivi du comportement du détenu et se réfère au travail. Selon un membre de la direction, l'accompagnement au quotidien se dirige vers la sensibilisation du détenu à s'intéresser au sport, à la culture, tout comme dans le suivi d'une formation.

« L'accompagnement c'est au quotidien avec les détenus qui suivent des cours, partent au travail et l'encadrement c'est la mise en place du cadre horaire, directif ». C. Niederhauser personnel A.

« Le personnel de surveillance plus les services sociaux. Mais c'est du minima ici par rapport aux besoins ». P. Demierre personnel C.

Il se fait par les gardiens et essentiellement par les assistants sociaux mais à une fréquence insuffisante De ce fait, un manque dans l'accompagnement est logiquement relevé. L'accompagnement est difficile à décrire lorsqu'il s'agit de détenus ayant de longues peines et il est individualisé lorsqu'il s'agit de mesures éducatives au CEP de Pramont.

« Ici (EPO) l'accompagnement c'est pas suffisant ! c'est l'assistant social qui le fait avec un aspect de sensibilisateur à la culture, au sport, à la formation, c'est dans ce sens. Voir ce que le détenu apprécie réellement ». C. Galley personnel B.

Dans le milieu carcéral « adultes », le détenu en exécution de peine, a reçu lors du jugement, la durée de sa détention avec la date de levée de peine privative de liberté. En revanche, l'art. 27 de la loi fédérale sur la procédure pénale pour mineurs prévoit que la détention pour mineurs doit être utilisée uniquement à titre exceptionnel par le juge et seulement si aucune mesure de substitution n'est envisageable. Or, une étude parue en mars 2009 a montré que les autorités judiciaires de Suisse romande et italienne condamnent beaucoup plus souvent les mineurs à la prison que celles de Suisse alémanique alors que ceux-ci ne commettent pas plus d'infractions ni d'actes de violence graves. De plus, la détention préventive pour les moins de 15 ans est illégale en Suisse. Le mineur est placé en détention à Pramont ou, depuis peu, à la prison aux Léchaies de Palézieux pour une durée indéterminée qui sera définie notamment en rapport à son comportement en prison, mais qui n'excédera pas quatre ans fusse-t-il un assassin.

« Ici (EPO, Bâtiment pour détenus en fin de peine), il est question d'accompagnement pour la protection de la société mais c'est du minima par rapport aux besoins. Il y a beaucoup trop de détenus et pas assez de personnel. Je me suis mis trois détenus en référence et je m'en occupe un peu plus que les autres ». C. Niederhauser personnel A.

« C'est au quotidien avec des détenus qui suivent des cours, vont en conduite, aux ateliers ». P. Demierre, personnel C.

« Individualisé, et c'est dur quand les jeunes sont en groupes compact et codé. Chez nous (Pramont) c'est par objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, timing)». Francis personnel E.

« Bienveillant et ferme. Leur donner l'envie et le goût du travail. Les motiver à construire un projet. Favoriser le lien famille, tenir compte de tout et surtout faire avec la consommation (98% des jeunes enfermés à Pramont) ». Véronique personnel D.

8.4.2. Manques et besoins en prison

Questions posées : Les besoins des détenus sont-ils écoutés et entendus ? Dans quel espace ? Que leur manque-t-il pour préparer au mieux leur sortie et donner un sens à leur séjour en prison ?

Les recherches scientifiques mentionnées dans cette recherche, aboutissent à des résultats d'ordre socio-relationnel en dehors des besoins vitaux mentionnés dans les concepts par l'Association nationale des visiteurs de prisons. Les besoins vitaux tels que physiologiques (respirer, manger, boire, se laver, dormir, éliminer, respirer) sont bien respectés dans les prisons mentionnées dans cette recherche. Les besoins d'ordre sécuritaires ne seront jamais entièrement canalisés dans le milieu carcéral vu le nombre d'individus enfermés ensemble, qui ne se connaissent pas et n'ont aucun lien d'attachement entre eux. Les besoins d'intimité se font donc grandement ressentir par l'ensemble des détenus mais pas par le personnel.

« En contrôlant l'aspect du risque, on essaie d'accéder à la demande du détenu. On axe sur la famille, la formation, les loisirs. La formation d'un budget. C'est beaucoup dans la théorie pour l'heure ». C. Galley personnel B.

En parlant d'encadrement ou d'accompagnement, le personnel oriente la réflexion dans le sens de positionnement des détenus. Il en ressort un manque d'accompagnement dans le cellulaire au quotidien : manque du personnel, manque des moyens, manque une meilleure organisation des moyens, manque du temps, manque la mise en œuvre de séances basées sur la théorie des systèmes, manque la famille, manque la possibilité de répondre aux détenus paranoïaques.

« On y répond par les directives internes, le code de procédures (règlement) et le bon sens ! On a beaucoup de gens ici qu'on voit revenir. Il nous manque plus de moyens ». C. Niederhauser personnel A.

« Ecoute et prise en compte dans la mesure de nos possibilités. Surtout aussi répondre aux détenus dans une paranoïa extrême. L'idéal serait un suivi au quotidien, ça manque de personnes dans le cellulaire, l'accompagnement du détenu, ça doit pas s'arrêter à des papiers ! ». P. Demierre personnel C.

Dans les besoins socio-relationnel, l'estime de soi est un besoin que la prison bafoue inconsciemment peut-être, car en dehors du divertissement tels que la salle de sport les jeux de société et la télévision, la communication avec des personnes de confiance, est quasi vouée à l'échec. Les besoins de soutien et de reconstruction sont deux facteurs à prendre en compte en priorité dans le milieu carcéral pour éviter à l'individu en détention de courte ou longue peine d'être en proie avec le suicide. L'intervention des agents de détention joue ici

un rôle important dans l'aide au détenu qui a un problème et qui a besoin d'avoir une réponse officielle rapidement. Un problème en milieu carcéral étant synonyme de frustration.

Enfin, le besoin de sexualité n'a pas été soulevé par le personnel. Ce besoin est effectivement un sujet tabou à l'heure actuelle. Les besoins des détenus mentionnés par le personnel se nomment cigarette, communication, sécurité. La sécurité est synonyme de risque et de contrôle dans l'espace réduit et double des couloirs de cellules. Le personnel se positionne dans le règlement de la prison pour répondre au mieux aux besoins réels des détenus. Il existe les directives internes et le personnel accède autant que-faire-se-peut à leurs demandes. Ceux-ci sont écoutés dans les couloirs, au travail, dans un parloir et chaque fois qu'il y a un besoin.

« Dans la mesure de nos possibilités. Besoin de médicaments pour dormir plus ! besoin de sport et surtout de cloper (99 % à Pramont, ça devient le point central). Besoin de communiquer et de la famille. Besoin de sécurité. Manque à Pramont : la liberté. Ici on répond par le concept des points et dérapage = sanction ». Véronique personnel D.

« On entend les jeunes, mais leurs besoins ne sont pas toujours réalisables. Il faut tenir compte que c'est des ados c'est le « je veux tout tout de suite ! ». François personnel E.

8.4.3. Sociabilisation et réinsertion

Question posée : Pouvez-vous me parler de la resocialisation et de la réinsertion ici ?

Les jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans n'ont pas leur place et ne devraient pas être enfermés dans une prison d'adultes mais dans un établissement gérés par des éducateurs. Lorsqu'il entre en prison, le détenu adulte doit en principe reconnaître l'infraction commise et en accepter la punition (prorata des années de PPL).

« 18 à 25 ans, ça n'a rien à foutre en taule. La sociabilisation doit être gérée par des éducateurs, voir chez le détenu ce qui a manqué. Deux axes complémentaires, d'abord comprendre le délit ensuite reconstruire, comprendre la vie du détenu. Travailler sans l'uniforme ». C. Niederhauser personnel A.

Le métier du travailleur social ainsi que celui d'éducateur est mentionné dans le sens d'aider le détenu à trouver un équilibre. Il s'agit de prendre en compte la reconstruction du détenu tout en gardant à l'esprit que le 70-80 % des détenus est (doublement) condamné à l'expulsion une fois la peine privative de liberté levée.

Selon le directeur-adjoint des EPO, les expulsions concernent les détenus étrangers en situation irrégulière. Il s'agit des demandeurs d'asiles dont la demande a été refusée ou des étrangers qui ont commis des délits graves (trafic de drogue). En 2010, le peuple suisse a accepté une initiative controversée sur le renvoi. Mais la traduction s'avère problématique ; d'une part, parce que la pratique pourrait violer les principes constitutionnels et les accords internationaux ratifiés par la Suisse, et d'autre part, parce que la liste des délits est plutôt aléatoire puisqu'elle pourrait inclure des infractions moins graves comme le vol avec effraction.

« Aider le détenu, voir vers quoi il aspire, c'est le travail des services sociaux. Trouver un équilibre qui va nourrir le détenu. Attention, pour 70-80% des détenu c'est l'expulsion ». C. Galley personnel B.

Au CEP à Pramont le langage diffère. La sociabilisation des jeunes renvoie inéluctablement au règlement du centre éducatif et en fait une de ses priorités. Les jeunes à l'extérieur vivent sans cadre et c'est cette pratique de vie qu'ils recherchent : vivre dans la déviance est ce qui conduit ces jeunes vers la délinquance. En prison, les jeunes adhèrent rapidement au règlement en échange d'obtenir une formation à l'extérieur. Dès lors que le jeune a acquis un accès légal à la sortie, son comportement va changer. Des modifications devraient être apportées dans la prise en charge de la réinsertion des mineurs, la pratique actuelle démontrant les failles du système.

« Sociabilisation, c'est remettre les règles de l'extérieur à l'intérieur de Pramont (horaires, rythme, travail, autrui, etc). Réinsertion, c'est plus dur, c'est lors des stages externe à Pramont et là le contrôle est plus délicat ». Francis personnel E.

« Réinsérer c'est trouver les faiblesses, voir où est le jeune. La confrontation du jeune à un référent. C'est moi aussi puisque je suis tout le temps avec eux, c'est ma famille quand je bosse. C'est tout ça la sociabilisation et la réinsertion ». Véronique personnel D.

Dans cette aide au détenu à trouver son équilibre, l'outil du PES est un plan idéal de réinsertion. Et la base fondamentale consiste à s'occuper de chaque détenu par notamment des intervenants sociaux (éducateurs) qui seraient présents sur les lieux à temps plein.

« Important les deux (resociabilisation et réinsertion) car des détenus ici (aux EPO) ne savent pas ce qu'est la société. On s'occupe de chaque détenu. Le PES = un plan de réinsertion. Deux axes fondamentaux dans la prise en charge du détenus, si un des deux s'affaiblit, c'est l'échec sur tous les plans ». P. Demierre personnel C.

8.4.4. Dangersité en prison

Questions posées : Si je vous dis « dangersité que me répondez-vous ? Où se situe-t-elle en prison ? Comment est-elle canalisée ?

La dangersité ou la tension se situe partout et en tout temps dans le milieu carcéral. Elle doit être canalisée en priorité dans la frustration des détenus. Il s'agit d'en évaluer et d'en identifier le degré autant chez le détenu que dans son environnement pour réussir en tant que personnel, à s'en prémunir (anticipation) et à s'en protéger. « Elle se situe dans l'auto-agressivité, l'hétéro-agressivité, verbale ou physique. Ici le taux de dangersité est important, elle est partout (mais aussi dans la société). Beaucoup de frustration chez le détenu ». P. Demierre entretien C.

« Elle est là en permanence. Toujours être sur ses gardes. Faut anticiper et avoir de l'expérience. Elle s'apprend. C'est pas le fait d'avoir peur, c'est plutôt d'être en alerte ». Véronique personnel D.

La dangerosité fait partie de l'environnement carcéral. Le personnel doit faire un travail d'apprentissage de la dangerosité. Ce travail long demande des années et requiert en parallèle une attention indéfectible face à cette catégorie singulière de population.

« Faut l'éviter par la bienveillance, la vigilance, l'observation, si on a peur, faut pas aller vers le jeune. C'est un apprentissage qui s'apprend pas d'un jour à l'autre ». Francis personnel E.

Philippe Combessie relève que les prisons distinguent trois types de détenus dangereux :

- a) Ceux à forts risques d'évasion
- b) Les agitateurs, meneurs
- c) Ceux à la personnalité perturbée, comportement imprévisible, souvent agressif.

« Sociologie de la prison, (2003, p. 57) ».

En France les détenus considérés comme « dangereux » sont classés « Détenus particulièrement signalés (DPS) ». En Suisse, ils sont classés sous l'article de loi 59 du code pénal. Au début du XXI^{ème} siècle, en Europe il faut faire un choix dans le suivi de ces détenus particuliers. Soit ils sont tous réunis dans un nombre réduit d'établissements isolés et gardés de façon très stricte ; soit les détenus sont « invités » à faire du tourisme pénitentiaire (carcéral), ce qui veut dire qu'ils sont souvent transférés de prison en prison et sans information préalable. Les EPO font état de dix neuf détenus considérés comme dangereux et placés en « isolement » d'autres détenus à fin d'être plus strictement encadrés. Au final, le problème de la gestion des détenus considérés comme dangereux, est géré plus par le fait que par le droit. Dans ce même début de siècle, si l'on suivait les préceptes de la défense sociale à la lettre, seuls ces détenus qualifiés de dangereux devraient rester en prison et les autres seraient libérés. Une solution qui permettrait de désengorger bon nombre d'institutions carcérales de Suisse.

En prison, faut-il parler de dangerosité ou de détenus considérés comme dangereux ? La question reste ouverte. En considérant les deux options et en insistant sur le fait que la prison est d'abord elle-même vectrice de dangerosité, nous constatons que cet indicateur est sous-estimé dans le travail d'encadrement ou d'accompagnement des détenus. Tous les détenus enfermés dans les prisons suisses répondant, à un moment ou un autre, aux trois types de « détenus dangereux » font donc partie du catalyseur de la « dangerosité ».

« J'ai toujours cru que c'était les tueurs ! mais finalement eux y sont réglos, faut faire des pactes avec eux. C'est les différentes ethnies, c'est les agents de détention. C'est pas de la dangerosité, c'est de la tension. La prison ça fait peur ! » C. Niederhauser personnel A.

8.4.5. Réseau, communication, relation entre détenus et personnel

Questions posées : Quels acteurs sont en contact avec les détenus ? De quelle manière la communication est ici mise en place ? Règles, protocoles ? Comment se passe la communication au détenu et aux détenus ? Comment qualifieriez-vous la relation entretenue avec le détenu ? Etes-vous la personne de confiance, le catalyseur, pour un détenu ?

Les personnes intervenantes dans le réseau sont :

- le personnel.
- un éducateur référent (Pramont).
- le médical.
- le chargé d'évaluation (criminologue).

- le thérapeute.
- le formateur.
- l'office d'exécution des peines.
- l'aumônier.
- le juge.
- tout le monde en dehors de l'administration et des auxiliaires. Et les codétenus qui sont un élément très influençant en prison.

« Ca dépend du délit commis. En principe, personnel de surveillance, plus un référent, plus le médical, plus le chargé d'évaluation (criminologue) ». C. Niederhauser personnel A.

« Tout le monde en dehors de l'administration et des auxiliaires ». C. Galley personnel B.

« Idem pour les acteurs, plus le formateur, plus les thérapeutes, plus l'office d'exécution des peines, plus la famille, famille, plus l'aumônier, plus le juge et les codétenus, un élément très influençant en prison ». P. Demierre personnel C.

« Idem avec l'institutrice (Pramont) elle est bien appréciée car elle est en dehors du système. L'éducateur c'est méfiance car c'est lui qui met les règles. Avec le Maître socioprofessionnel, certains jeunes ont un bon feeling en partageant parfois une même passion. Psychologues et psychiatres c'est plus par obligation pour le jeune. Y a aussi des groupes de l'extérieur (Alcooliques Anonymes, groupes de paroles) ». Véronique personnel D.

« Idem avec surtout l'éducateur référent qui va suivre le jeune et se porter garant dans un éventuel projet. Ce sont les éducateurs et les MSP le plus en contact avec les jeunes. Ici à Pramont c'est un éducateur pour 3 jeunes ». Francis personnel E.

Les prisons aujourd'hui travaillent essentiellement en réseau avec un service médical et psychosocial bien défini. Médecin, dentiste, psychiatre et psychologue. Le travail de l'assistant social est plus axé sur les démarches administratives pour le détenu (sortie, rendez-vous, demande de matériel, etc) plutôt que sur un accompagnement dans la construction de l'estime de soi et d'un projet de vie. Une place plus implicite veut être donnée aux agents de détention qui sont les principaux interlocuteurs des détenus. Selon l'un des chefs de maison aux EPO, Il est facile de créer du lien en prison, il suffit de doser au bon endroit et le lien se crée. Un chef d'atelier prend la même peine que le détenu qu'il va accompagner durant de nombreuses années. Le personnel rappelle qu'il est toujours à la disposition des détenus, cependant certains précisent que le lien avec les détenus dépend du nombre d'années passées en contact avec eux. Pour d'autres, la communication est source de rapprochement dans la construction de rapport de confiance plutôt que de liens.

« Tous les jours je salue cent seize détenus et là je vois si un détenu a un souci. Oui il se crée des liens, faut juste savoir doser au bon endroit ». C. Niederhauser personnel A.

« C'est difficile. Ca dépend du temps que le personnel a passé ici pour que du lien puisse se créer. Parler de lien c'est délicat, c'est plus des rapports de confiance avec le personnel de surveillance. Garder aussi une distance relationnelle adéquate. Ici c'est des entretiens de vive voix ou un courrier sous pli fermé dans les deux sens. Beaucoup de voies possibles ici pour communiquer ». C. Galley, personnel B.

Enfin, il existe un conseil des détenus (prison des EPO) avec un porte-parole. Ce système de communication convient aux deux parties et se révèle être un bon outil dans l'écoute et l'accompagnement des détenus. « La relation avec le détenu je la veux, elle est souvent constructive et être les deux dans la compréhension. Idem, plus par voie d'affichage, par haut-parleur, par entretien de groupe de détenus. Beaucoup de choses dans le règlement que reçoit le détenu à son arrivée. Ici il y a un conseil des détenus, un porte parole désigné par eux, ça évite les conflits et les petites bombes. Surtout ici dans le quartier de haute sécurité. Neuf demandes sur dix sont réglables par les assistants sociaux et le chef de maison ». P. Demierre personnel C.

Dans les prisons pour mineurs la notion de communication et de relation se cantonne au cahier des tâches de l'éducateur mis en place et que le jeune cherche par tous les moyens à esquiver. La priorité pour la plupart des jeunes, reste de quitter l'établissement carcéral rapidement et selon ces mêmes jeunes, c'est le devoir de l'éducateur référent de procéder essentiellement et rapidement dans cet axe. Les éducateurs exerçant leur activité à Pramont orientent la communication dans la disponibilité du personnel et dans la mesure du possible dans une approche individualisée du jeune. Dans le milieu carcéral des mineurs et jeunes adultes, la priorité dans la notion de relation consiste à veiller à l'aspect sécuritaire et émotionnel et de ce fait, à casser les groupes continuellement en action pour rendre chaque jeune atteignable.

« L'éducateur doit donner une image crédible. Ne pas tromper le jeune et avoir des infos officielles à lui donner. Tutoiement interdit ! c'est compliqué la relation car des jeunes entendent des choses qu'ils ne devraient pas entendre. On va voir le jeune dans sa chambre ou dans le bureau de l'éducateur. Y a aussi le point jeune et le colloque avec le jeune et tout le réseau qui gravite autour de lui ». Véronique personnel D.

« Idem. Il faut cependant réussir à extraire le jeune du groupe. Notre but c'est de fractionner les groupes pour rendre chaque jeune atteignable. On doit être cadrant comme dans une famille et veiller à l'aspect sécuritaire et émotionnel, d'où savoir se ressourcer à côté du boulot ». Francis personnel E.

8.4.6. Cellule holistique et son fonctionnement dans la chaîne pénitentiaire

Question posée : après les explications reçues, quelle forme donneriez-vous à cette cellule holistique ?

Une approche intéressante qui doit tenir compte que, chaque matin, en prison tout être humain peut changer mais la prison quant à elle ne change jamais. En ce sens, il est effectivement nécessaire et urgent, à présent, de revoir le sens de la dignité humaine dans l'univers carcéral. La cellule placerait l'éducateur et le détenu à la barre et l'ensemble tendrait alors vers un outil idéal avec une plus-value dans le sens d'une augmentation de la cohérence du système. Une plateforme d'échanges qui évolue avec le détenu et lui confère un statut d'individu à part entière. Un système possible à condition de respecter la hiérarchie ainsi que le refus de certains acteurs à y adhérer (médical, criminologue), ce qui pourrait obstruer le projet final mis en place avec le détenu. Actuellement, le système est lié à la justice et le lien entre les deux est perverti par l'usage de l'enfermement comme un instrument de renforcement de la relation d'autorité entre professionnels du maintien de l'ordre et justiciables.

« Sociologie de la prison, (2009, p. 111) ».

« Y a déjà un peu tout ça (cellule holistique et projet de vie) mais ça manque de moyens. Le plan d'exécution de la sanction ici c'est le directeur adjoint qui va chercher des infos à gauche à droite pour le remplir. Mais ça touche plus ou moins que les peines conséquentes ». C. Niederhauser personnel A.

« Vision difficile à cerner. Elle toucherait environ 50 détenus. C'est vrai y a pas de fiches de suivi de projet mais votre cellule je comprends pas très bien. Je la vois dans le sens d'un accompagnement et encadrement et suivi et vécu de la famille. La plus value serait que tout le monde tire à la même corde et ça augmenterait la cohérence du système ». C. Galley personnel B.

« Ça ressemble à un mille-pattes. Le corps c'est le détenu. Les pattes c'est le réseau. Toutes les personnes qui interagissent avec le détenu font partie des deux axes (corps et pattes). Une plateforme d'échange qui évolue avec le détenu. C'est un système possible dans le sens du respect de la hiérarchie. L'éducateur pourrait le piloter mais pas le porter au sein du réseau. Ça doit s'arrêter pour l'éducateur au niveau projet de vie et ne pas intervenir dans l'aspect criminologique. Ici ça n'existe pas en tant que telle une cellule. C'est chacun apporte ce qu'il a envie d'apporter et on utilise les outils à disposition et c'est piloté par le directeur adjoint du socioéducatif. Des acteurs ne divulgueront jamais leurs secrets (médical, crimino) et tu seras limitée. J'espère que ça va s'ouvrir ». P. Demierre personnel C.

Enfin, il s'agit de créer une cellule holistique qui doit permettre de répondre aux enjeux de resocialisation et de réinsertion dictés en priorité dans le rôle joué par la prison ainsi qu'aux failles mentionnées tout au long de la recherche scientifique par Erving Goffman, Michel Foucault et les autres experts du profil pénitentiaire. Des failles qui ressortent clairement dans l'accompagnement du détenu sous la forme d'un encadrement. Dans cette perspective, le statut de l'individu en détention se réfère à l'ensemble des détenus. Enfin, la faille repérée dans le personnel de prison « adultes hommes » où les intervenants socioéducatifs sont quasi absents dans la liste des emplois. Les assistants sociaux gèrent plus l'aspect administratif que socioéducatif des détenus.

« Ça me paraît utopique. Holistique oui mais en plus petit. Il faudrait engager une centaine d'éducateurs en prison et voir quels détenus l'éducateur va rencontrer ». François personnel E.

Dans cette idée d'accompagnement au détriment d'encadrement, la cellule intervient dans le cadre systémique en incluant dans son travail de reconstruction de l'individu, une autre cellule qu'est la famille. A l'intérieur de la prison, une des failles à combler réside dans l'implication des proches dans la reconstruction de leur père, époux, fils. Impliquer la famille proche et parfois les enfants dans la réinsertion de l'individu en détention.

« La prison ça reste une prison. Beaucoup de choses et ça reste répétitif. Un travail plus intéressant ce serait avec la famille des détenus, préparer la sortie et voir sur l'aspect extérieur, après la prison ». Véronique personnel D.

Ce travail est parfaitement en adéquation avec le rôle de l'éducateur en prison. Dans l'ensemble de ces remarques, le projet de créer une cellule « Information/Accompagnement/Avertissement » tombe à point nommé dans l'accompagnement en général pré et post carcéral pour les individus tombés dans la délinquance ou évoluant sur le chemin de la déviance ainsi qu'à disposition de leurs familles.

8.4.7. Rôle et place de l'éducateur en prison et enjeu retiré par la prison

Questions posées : comment concevez-vous le rôle d'un éducateur social en prison ? Dans l'encadrement ? Dans l'accompagnement ? Quel enjeu, bénéfique ou non retire la prison en travaillant avec des éducateurs, coach ?

Avant tout, il s'agit d'une aide apportée au détenu dans l'encouragement, l'accompagnement et la reconstruction de sa personnalité. Une aide pour suivre le détenu à poursuivre un objectif à la fois. Un médiateur présent au quotidien et régulièrement auprès des détenus.

« Il pourra aider le détenu à se reconstruire. C'est un accompagnant qui s'occupe du détenu et qui va chercher à comprendre pourquoi et avec un objectif professionnel. Ça aurait un côté génial. Moins de récidive, protection de la société, on viderait les prisons un bout. On garderait que les incurables. Les assistants sociaux c'est matérialiste et c'est plus général les problèmes des détenus. L'éducateur c'est changer une manière de fonctionner et c'est aider le détenu à ne pas vouloir commencer 50'000 choses et pas les finir ». C. Niederhauser personnel A.

« Je n'y ai pas beaucoup réfléchi. La différence avec l'assistant social : la motivation, fixer des objectifs, encourager, un accompagnant qui va trouver régulièrement les détenus même le matin au réveil, il va ouvrir des groupes de détenus pour discuter sur différents thèmes, discuter sur certaines confrontations sur des actes commis à l'interne, de la médiation. Cela ne pourrait être que comme étant des éléments bénéfiques, assurer un meilleur suivi et en continu des personnes détenues, l'éducateur serait plus présent que les autres intervenants. Cela fait plus de contact et pas de désavantages en soi ». C. Galley personnel B.

Pour la prison, la présence d'un éducateur est synonyme de moins de récidive, de protection de la société, de baisse de conflits, de bénéfice, d'avantages. L'aspect de la dangerosité peut se traduire par l'implication du travail de l'éducateur auprès de chacun des détenus avec une retombée positive sur le comportement psychosocial de l'ensemble des détenus. L'appellation d'intervenant socioéducatif telle qu'utilisée actuellement est préférable à éducateur, car il s'agit de détenus adultes qui n'auraient de ce fait plus besoin d'être éduqués comme cela s'avère le cas en prison pour mineurs. Le rôle de cet intervenant social doit absolument être clairement défini au départ d'un engagement professionnel.

« Faire avec le détenu, c'est capital, il (l'intervenant) doit leur inculquer des bases fondamentales dans l'accompagnement de tous les jours. S'occuper du suivi du dossier du détenu. Il gère la systémique avec la famille. L'assistant social c'est l'administratif, les conduites, les sorties. Il y aurait une baisse de la tension, c'est des personnes encadrantes, faire baisser le taux de décompensation. Eviter des bagarres, les jeux illicites. J'ai vu aussi les résultats de la coach aux Etablissements de Bellechasse. Un travail dans le projet de

reconstruction et il amènerait beaucoup de choses dans la réussite du projet ». P. Demierre personnel C.

« Je suis pessimiste par rapport à ça. C'est délicat car la personne (intervenant) va être utilisée à des fins pas toujours louables. Je ne vois pas très bien la nécessité en plus des détenus adultes avec des adultes, comment le prend le détenu ! peut-être ok dans ce milieu de la prison mais alors avec un autre titre. C'est assez rare qu'un jeune (ou détenu) fasse un contact privilégié avec quelqu'un de l'extérieur. Mais c'est ma vision ».

Véronique personnel D.

La notion de réseau revient au premier plan dans l'accompagnement de chacun des détenus avec la priorité de poser clairement le « qui fait quoi » dans cette intervention non anodine d'accompagner un détenu.

« Faudrait que les rôles soient clairement définis, gardiens, responsables de sécurité et un éducateur qui doit pouvoir travailler en toute sécurité sans avoir à la faire lui-même. Travailler le lien et la confiance dans un rôle très déterminé et il n'est pas obligé de tout devoir rapporter. Il tient à jour l'événementiel (Plan d'exécution de la sanction) des faits et de où en est la personne et le projet mis en place et le réseau autour, et qu'un suivi soit assurer en cas d'absence de l'éducateur ». Francis personnel E.

8.4.8. Projet de vie en prison, mise en route et résultat

Questions posées : construisez-vous un projet de vie à l'intérieur de la prison ? Si oui, comment ? Qui en sont les acteurs ?

Un projet de vie ou un projet de reconstruction qui s'avère être un élément essentiel dans le parcours du détenu ainsi qu'une continuité dans la ligne du Plan d'exécution de la sanction. « C'est très bien cette réflexion. Il faut reconstruire l'individu qui ne peut pas oublier ce qu'il a fait dans le passé. Le projet d'accord car il faut reconstruire dans l'ensemble de la mission, chercher pourquoi ça se produit et l'armer là contre. D'où l'accompagnement ». C. Niederhauser personnel A.

« On a une grande majorité de détenus « expulsé » et brigandage. C'est dur d'entrer dans cet ordre-là. Par contre on se soucie de quel va être son projet de vie pour un appart ou un boulot. C'est mécanique, on réagit quand la personne demande un projet de vie ». C. Galley personnel B.

« On essaie de répondre à leur projets du moment qu'ils sont réalisables ». P. Demierre personnel C.

« Oui j'ai 3 détenus en référence sur 116 ! chaque gardien est référent de 7 détenus pour remplir des formulaires. Moi je les suis pour comprendre comment ils fonctionnaient avant les délits. Maintenant on parle de moratoire. Six mois d'observation, je leur ai tout expliqué. Je vois quand c'est ok ou si je dois prolonger encore l'observation. Des fois je provoque un peu ». C. Niederhauser personnel A.

« Ici c'est plus de l'accompagnement que de l'encadrement. La relation avec le détenu c'est comme une danse et chaque musicien peut avoir une influence et par la découverte il faut pouvoir réagir à ce que peut nous donner le détenu et rebondir. On peut susciter la chose en

cherchant le détenu, en allant plus souvent le voir sans que ce soit pour eux des arrières-pensées et les amener à quelque chose. La composition de chacun est différents, la relation, l'existence, la place, l'accès au plaisir tout est différent pour chacun et selon le good life model il y a les risques et les besoins. Et la personne ici a les mêmes attentes que la personne dehors aussi beaucoup de personnes n'ont pas de projet de vie. Dans la pratique c'est selon le souhait du détenu et selon la limite de faisabilité. Moi j'ai un rôle de liant (directeur-adjoint) entre les différentes instances, prendre des décisions, organiser le système, faciliter le PES, évaluer les risques, la sécurité interne et externe, orienter au niveau de la dimension. Je suis le chef d'orchestre en lien avec le projet du détenu, mais c'est délicat je suis seul donc ça focalise sur certains types de détenu. Ici les détenus s'expriment librement sur un projet de vie et à tout moment de la semaine, surtout par le biais du social ». C. Galley personnel B.

« Y a des projets de vie mis en place avec le détenu au centre du projet car les idées doivent venir de lui. Après le réseau intervient pour se prononcer et selon aussi sur les capacités du détenu. Le projet, la source ça vient du détenu et ensuite on y travaille avec la question aussi des AS pour la sortie (famille, travail, logement) ». P. Demierre personnel C.

Le projet de reconstruction contient un autre élément représentatif et non négligeable dans la prise en compte de sa propre personnalité : le pardon à soi pour se réparer puis le pardon à la victime ; un soutien qui aide le détenu à mieux comprendre son « passage » en prison. Malheureusement, le détenu peine à comprendre le sens réel du pardon. D'abord, il y a le processus de l'acceptation des faits (exemple : j'ai tué mon fils). Ensuite, la notion de pardon à soi est difficile et complexe car le détenu reste certes conscient de la mort qu'il a donnée, cependant cette même conscience voile le long travail du pardon que le processus de l'enfermement met naturellement en route. Dans le processus du pardon il y a celui à soi et celui à la victime. Ce deuxième pardon est entravé par la justice qui interdit à l'auteur tout contact avec sa victime. Un processus qui serait à revoir dans l'ensemble de l'accompagnement du détenu dans son projet de vie. Philippe Demierre lève la tête et ses yeux brillent suite aux explications sur la notion de projet de reconstruction plutôt que projet de vie.

« Comme tu le dis justement, c'est plutôt un projet de reconstruction personnelle ou un truc comme ça. C'est des gens qui ont été détruits qui se sont cassés par le projet de mort pour quatre détenus sur les six que tu mentionnes. Donc c'est pertinent de parler de projet de reconstruction. Projet de mort ça me rend en ébullition de parler de ça, tout s'éteint, tout s'arrête. C'est quelque chose d'incroyable et j'ai jamais entendu ça ! oui tu le gardes ! Avec ces gens je vais plus dans la reconstruction personnelle de la personne, c'est un élément pour moi essentiel dans le parcours du détenu. Après il y a plusieurs formes de reconstruction : spirituelle, normale, physique, matérielle, environnementale, sociale ». P. Demierre personnel C.

Par contre, du côté des mineurs, le projet de vie n'est pas utilisé ni en théorie ni en pratique, il est plutôt question de séance de « point rencontre » avec les jeunes. Evoquer un projet de vie avec un mineur délinquant le renvoie indéniablement à l'image de liberté et d'évolution au sein de la société sans devoir porter en plus encore le poids de l'enfermement.

« Avec les jeunes tu peux pas parler de projet de vie car un projet à court terme pour eux c'est sortir d'ici (Pramont) et pour la moitié d'entre eux on constate déjà que c'est un échec car ils ont un comportement bizarre dans le mensonge et avec ça les parents qui leurs apportent de la drogue jusqu'ici ! ». Véronique personnel D.

« C'est un mot trop grand (projet de vie). La liberté elle est aussi dans notre tête, un détenu peut faire en prison un travail utile. Donc pour moi c'est un passage, c'est plus de la reconstruction de la personne. Le Plan d'exécution de la sanction c'est un bon truc. L'éducateur en clair n'est pas là pour le cadre, ni pour le projet extérieur dans un premier temps, mais pour l'accompagnement et l'aider à se réparer, à se pardonner pour demander pardon et aussi l'éducateur peut diriger le détenu vers les personnes utiles pour le faire évoluer. Tout cela fera que le détenu même en longue peine arrivera beaucoup mieux à vivre ce passage prison ». Francis personnel E.

« C'est dû au hasard si le jeune (Pramont) tombe sur une copine issue d'un milieu moins défavorisé, le jeune peut plus progresser en 6 mois que en 2 ans chez nous. Projet de vie c'est pas loin, sur-adaptation pendant le séjour à Pramont, il peuvent tout faire bien à Pramont et une fois dehors c'est reparti avec les conneries. L'ancien directeur disait 64 % de réussite, moi je dis 64 % échec, si un quart réussit, c'est déjà bien ». Véronique personnel D.

« L'accompagnement c'est réaliser les besoins, la liberté de paroles, c'est comme un déménagement où tu dois refaire ton environnement. Pramont c'est différent. A 15 ans tu fais pas des projets de vie, une synthèse est obligatoire chaque 3 mois, avec tous les acteurs concernés (médical, social, MSP, éducateur, etc.) ». Francis personnel E.

8.4.9. Nuance entre projet de vie et cellule holistique

Un projet de vie ou un projet de reconstruction qui s'avère être un élément essentiel dans le parcours du détenu ainsi qu'une continuité dans la ligne du plan d'exécution de la sanction qu'il faut rattacher à la cellule holistique. Un élément représenté sous la forme d'une aide bénéfique au détenu pour se pardonner et aux victimes et pour se réparer. Un processus qui lui permet en même temps de mieux vivre son passage en prison. Dans l'ensemble, il n'y a pas de différence subtile, la notion de cellule holistique englobe celle du projet de reconstruction.

« C'est rassurant l'éducateur et le détenu et ça va se faire sur tous les détenus. C'est moins croustillant un détenu qui a piqué une bagnole qu'un pédophile et pourtant c'est celui qui en a besoin tout de suite de l'aide ». C. Niederhauser personnel A.

« Idem les deux, voir cellule holistique ». C. Galley personnel B.

« Idem les deux, voir cellule holistique ». P. Demierre personnel C.

« Idem les deux, voir cellule holistique ». Véronique personnel D.

« Idem les deux, voir cellule holistique ». Francis personnel E.

9. Points de vue croisés : divergences et similitudes

9.1. Introduction

Suite aux entretiens, je compare la discrédance entre les deux parties. En confrontant les deux, nous allons voir si les détenus ont la même vision ou pas que le personnel.

9.1.1. Encadrement *versus* accompagnement

En prison, il est question d'encadrement dans le sens de règlement. L'accompagnement est moins visible et quasi absent dans le langage du détenu contrairement au personnel qui signifie que cet accompagnement pourrait être meilleur avec du personnel « d'accompagnement » en plus, notamment des agents de détention ainsi que pour certains des éducateurs sociaux.

Divergence	Similitude
<p>L'encadrement est d'une manière générale, synonyme de règlement auquel il ne faut pas déroger. Le concept par les détenus des gardiens « porte-clés » ne ressort pas du côté du personnel. En dehors de leur rôle primordial de maintien du règlement, ces agents portent quelque part aussi une casquette d'accompagnateur, et dans l'idéal, si possible pour chaque détenu.</p> <p>Autre indicateur révélateur, la notion du jeu plusieurs fois relevée chez les détenus qui consiste à dire au personnel ce qu'il veut entendre, et adopter ainsi la posture du détenu exemplaire qui permet d'abrégier certaines attentes interminables (exemple : le droit à la formation, le droit à des achats provenant de l'extérieur de la prison). Le personnel n'en a, à aucun moment, fait mention.</p>	<p>Le personnel ainsi que les détenus reconnaissent les failles (manque de personnel) dans le système, chacun à sa façon : pour des détenus, la prison est un grand désordre dans lequel il vaut mieux rester en forme ; pour le personnel il est difficile de s'occuper de tous les types de détenus avant de s'occuper du détenu car l'institution totalitaire manque cruellement de moyens et de personnel.</p>

L'agent de détention est toujours considéré comme un "objet" de surveillance. Les détenus lui ont collé la casquette de « porte-clés ». Le personnel trouve ce rôle d'agent fort utile et regrette le manque d'agents afin de rendre possible un accompagnement du détenu dans les règles de l'art (répondre aux besoins du détenu).

9.1.2. Manques et besoin en prison

Détenus et personnel ne font pas allusion aux mêmes manques et besoins. Dans les recherches scientifiques, ces deux indicateurs sont mentionnés dans une approche purement médicale (dentiste, médecin, spécialistes). Le système carcéral ne répond que très partiellement aux besoins fondamentaux (dentiste, communication, sexualité, vitaux, reconstruction) des détenus.

Divergence	Similitude
<p>Pour les premiers, il s'agit d'avoir des accès à la formation, à la liberté, à l'accompagnement, à l'évolution, à la prise en compte des besoins dans un environnement spécifique et conditionneur de clivage et de rétention. Pour les seconds, manques et besoins se rattachent essentiellement au manque de moyens (personnel, encadrement, accompagnement, etc.).</p> <p>Les détenus dénoncent les manques et les besoins inhérents à un système de privation de liberté pour des êtres humains, tandis que le personnel met en exergue l'accès aux manques et aux besoins des détenus par le document suprême nécessaire aux détenus : le règlement.</p>	<p>Un manque flagrant ressort des deux côtés, la communication et le lien avec la famille, les proches¹⁰.</p>

La prison n'est pas en mesure de répondre aux besoins fondamentaux des détenus. Les besoins minimes auxquelles elle répond (visites, congés, octroi de matériel), sont souvent, eux aussi, radicalement suspendus suite aux tragédies qui l'ont entachée.

9.1.3. Resocialisation et réinsertion

La notion des manques et besoins rejoint celle de la resocialisation et la réinsertion. Actuellement, les tragédies susmentionnées coupent court durant une longue période à toute nouvelle tentative d'accompagnement réclamée par un détenu.

Divergence	Similitude
<p>Les détenus angoissent au vu de la baisse de la (re)socialisation, une baisse mise sur le compte du moratoire instauré suite aux tragédies relatées. Ils redemandent la socialisation et pensent que la réinsertion</p>	<p>Dans les deux cas, il s'agirait de définir quels détenus sont concernés par une aide à la socialisation et à la réinsertion : les détenus suisses uniquement, les étrangers, les détenus qui seront expulsés, etc. ? La</p>

¹⁰ Voir chapitre 6.7.

est possible avec cet élément. Pour le personnel, cette sociabilisation est présente et possible à condition de bien faire la connaissance du détenu pour pouvoir ensuite répondre à ses besoins réels.	question est ouverte.
---	-----------------------

La mise en œuvre de dispositifs de prévention et de traitements non désocialisants n'est pas à l'ordre du jour dans le cahier des charges des politiques carcérales. De plus, le personnel se pose la question de savoir quels détenus devraient être pris en charge de manière individuelle et ce, sans léser les autres.

La prison n'est autre que la poubelle de la société. Philippe Combessie fait le tri parmi les catégories de détenus :

- 1^{er} groupe : première incarcération
- 2^e groupe : détenu chevronné, d'habitude, multirécidiviste
- 3^e groupe : détenu en maison centrale (actes graves selon le code pénal)

Les détenus des deux premiers groupes devraient pouvoir être accompagné en dehors du système carcéral de la prison. Dissuader, amender, intimider, par des peines de sursis ou des jours-amende ou des amendes, tout dépend de la gravité attribuée à l'acte commis. Ces détenus seraient incarcérés dans les centres de détention spécifiques avec objectif prioritaire la réintégration de la société.

Les détenus du troisième groupe sont considérés comme non dissuasif et non réadaptable. « Sociologie de la prison, (2001, p. 110) »

9.1.4. La dangerosité

La dangerosité est perçue de mille et une manières. Il est délicat de donner une définition précise de la dangerosité générée par le système d'exploitation carcéral.

Divergence	Similitude
<p>L'analyse croisée est intéressante dans le sens où le détenu accuse les autres détenus d'être les instigateurs de la dangerosité. Du côté du personnel, dangerosité rime avec environnement.</p> <p>Le personnel sent circuler la dangerosité dans le comportement des détenus car il est habilité à les protéger contre le phénomène de la dangerosité en général en protégeant également l'environnement dans lequel il est appelé à travailler au quotidien. Ce qui permet au final au personnel de se protéger également.</p>	<p>Il n'y a pas de facteurs similaires.</p>

Peu importe sous quelle forme invisible se pare la dangerosité, elle fait partie intégrante de la vie communautaire des prisons et se révèle être un indicateur particulièrement parlant dans le manque d'accompagnement du détenu. D'ailleurs, aucune similitude n'est relevée dans cette analyse.

9.1.5. Réseau, communication/relation entre détenus et personnel

La communication de même que la relation diffère du détenu au personnel. Cette constatation est quelque peu étonnante. Pour le détenu, gardien (agent de détention) rime avec porte-clés. Pour le personnel, détenu rime avec écoute, aide et disponibilité au quotidien.

Divergence	Similitude
<p>Pour les détenus, la communication reste un moyen d'obtenir quelque chose de nécessaire (ouvrir une porte, obtenir un bien ou un service, appeler à l'aide en cas de conflit, etc.). Moins le détenu communique avec le personnel, mieux le détenu se porte. Par contre, ils communiquent et entrent plus facilement en relation entre détenus enfermés dans le même couloir.</p> <p>Pour le personnel, communication et relation riment avec disponibilité sous quelque forme que ce soit. Les membres du personnel se disent quotidiennement à l'écoute de l'ensemble des détenus.</p>	<p>En règle générale, le vouvoiement est de mise dans le milieu carcéral. Ce point du règlement pénitentiaire est absolument nécessaire et appliqué sans problème dans les deux sens.</p> <p>Dans le sens inverse, le personnel utilise les outils à disposition pour développer la communication et la relation entre personnel et détenus (entretien, visite de la direction, disponibilité du réseau). Il évoque de manière plus discrète, le sous-effectif du personnel, un élément qui péjore la relation et la communication au quotidien en prison. Dans l'ensemble, le personnel ose parler de lien qui se tisse au fur et à mesure des années de détention tant du côté des détenus que du côté du personnel employé de prison. En exemple, le chef de maison à la Colonie en place depuis 28 ans.</p> <p>Des éléments se rejoignent lorsqu'il s'agit de notion de communication, relation et d'accompagnement.</p>

En conclusion, le concept de l'encadrement prend le dessus sur celui de communication/relation/accompagnement/liens dans le milieu carcéral. Il ressort, de cette analyse, un effort consenti par le personnel dans le sens d'aider au mieux le détenu et en parallèle, cet effort est aussitôt balayé par le détenu qui voit dans le personnel rien d'autre qu'un outil de gardiennage.

9.1.6. Cellule holistique dans la chaîne pénitentiaire

La cellule holistique se révèle un beau projet dans la notion d'accompagnement du détenu.

Divergence	Similitude
<p>Pour le personnel exerçant dans les prisons pour adultes, la cellule holistique serait un plus dans le continuum du plan d'exécution de la sanction. Pour le personnel en place dans l'accompagnement des mineurs, une telle mesure ne serait pas applicable, car déjà la notion de projet de vie est difficilement envisageable dans le système en vigueur chez les mineurs.</p>	<p>Une cellule holistique qui n'a pas besoin de titre officiel pour les détenus pourvu qu'elle existe. Pour eux, elle est un outil de travail utile dans la resocialisation et la conduite vers la liberté de certains détenus habilités à en faire partie (voir les 3 groupes de détenus, p. 58).</p> <p>Une cellule holistique lentement visualisée et nommée par le personnel qui voit ici un nouvel outil de travail dans le continuum du plan d'exécution de la sanction (PES). Toutefois, il s'agit pour les deux parties, de bien définir qui en sera le gestionnaire, quel en sera le contenu et qui dans le réseau y aura accès.</p>

Un projet qui pourrait voir le jour rapidement à condition que la prison s'en donne les moyens, ce qui pour l'heure n'est pas le cas. Un poste d'intervenant socio-éducatif était à pourvoir aux Ets de la Plaine de l'Orbe en mars 2014. Il n'a pas été donné suite à sa mise en application selon les informations obtenues en septembre 2014 par l'un des directeurs-adjoints.

9.1.7. Rôle et place de l'éducateur en prison et enjeu retiré par la prison

Le travail de recherche scientifique et empirique, d'une manière générale, fait ressortir l'absence et le manque du métier d'éducateur en prison pour adultes.

Divergence	Similitude
<p>Le métier d'éducateur est vu des deux côtés en qualité « d'accompagnant de projet de vie ». Seul bémol peut-être, du côté du système carcéral mineur, l'éducateur est très présent, mais le jeune n'est pas forcément preneur. Du côté du système carcéral adulte, les métiers de travailleur social et, notamment, celui d'éducateur sont fortement attendus des deux côtés.</p>	<p>Les deux parties voient dans le professionnel en sa qualité d'éducateur, une place attitrée sous l'égide de l'accompagnement en général (resocialisation) et la concrétisation de projets réalisables tels que la réinsertion.</p> <p>Le rôle de l'éducateur est cité à travers la systémique par les détenus et à travers la médiation par le personnel. Les deux aspects se rejoignent dans le développement de l'outil systémique gravitant autour de la relation détenu/compagne et détenu/enfants.</p>

L'éducateur est un vecteur de liens idéal dans ce champ systémique relationnel même si ce dernier est quelque peu tronqué (voir tableau susmentionné 9.1.6.) par le système répressif de la prison qui y préfère pour l'heure des agents de détention plutôt que des « agents d'accompagnement » que sont les éducateurs sociaux.

9.1.8. Projet de vie en prison, mise en route et résultat

Dans ce travail de mise en exergue des deux points de vue (Détenu/Personnel), un élément perturbateur est né au fil de ce travail. Lors de la construction du questionnaire « personnel », le mot projet de vie est apparu dans une forme « destructrice » et péjorative. Sur les six détenus participant à cette recherche, quatre sont des assassins. Chacun de ces assassins a mis sur pied un projet de mort et l'a exécuté. Le premier a étranglé son épouse, le second a abattu son épouse, le troisième a tué son jeune fils, le quatrième a participé à un double meurtre. Au vu de cette analyse, il est délicat de parler de « projet de vie » en prison, le « projet de reconstruction » est plus approprié.

Divergence	Similitude
Il est agréable de relever que du côté des détenus, le mot reconstruction est fortement mentionné. Le personnel quant à lui l'imbrique dans le parcours du détenu et le profile dans la continuité du PES. Pour les deux parties, le PES est l'outil de « projet de reconstruction » autour du détenu.	Le projet de reconstruction renvoie dans l'ensemble à un cahier d'écriture qui assure à la fois le bien-être, la capacité de vivre avec l'enfermement, le lien dans la systémique « compagne/enfant », pour le détenu reconnu dans son statut d'individu à part entière.

Le « projet de reconstruction » est adopté à la place de « projet de vie ».

9.1.9. Nuance entre projet de reconstruction et cellule holistique

Comme le révèle le tableau ci-dessous, il n'existe aucune divergence sur ce point.

Divergence	Similitude
	Il n'y a pas ou très peu de nuance entre les deux notions. L'une est indissociable de l'autre et cette nouvelle structure doit être applicable à tous les détenus capables de discernement et non condamnés à la prison à vie avec un article. Le message émane des deux parties. L'analyse fait ressortir que le projet de reconstruction est inhérent à la cellule holistique, les deux notions sont indissociables. Le résultat de cette nouvelle structure doit être applicable à tous les détenus de courte ou longue peine (considérés comme dangereux, malades psychiques, étrangers, etc.).

Il est intéressant de constater que cette structure « projet de reconstruction et cellule holiste » dirige le détenu dans une position de confrontation qui l'invite à se situer sur le chemin solide et stabilisateur d'un « non-détenu ».

10. Vérification des hypothèses

Les extraits des entretiens ayant tous été cités dans le chapitre 8 et repris dans le chapitre 9 sous le format divergence/similitude, ceux-ci ne sont plus cités en exemple dans cette vérification des hypothèses afin d'éviter toute redondance.

10.1. Hypothèse 1

10.1.1. Le point de vue des détenus et du personnel

La cellule holistique est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa réinsertion dans la société après la levée de la peine privative de liberté (libération).

Avant d'en arriver à l'analyse objectivable, il est nécessaire de ressortir tous les indicateurs ayant servi à extraire le corpus issu des recherches scientifiques et de la stratégie de mise en relation des données.

- En priorité, l'encadrement rime avec gardiennage et occupation des détenus tandis que l'accompagnement est un mot et une notion absents du vocabulaire du détenu. Du côté du personnel l'accompagnement est réel et quotidien en offrant à tout moment la possibilité de parler au détenu. La prison a pour mission prioritaire de protéger la société et le personnel se montre particulièrement garant de cette « protection ».
- Les manques/besoins sont d'ordre simplement humains comme le « vrai relationnel (famille) » des deux côtés. Pour le détenu, il serait temps de lui fournir un « statut », soit avoir accès à une considération réelle. Le personnel cherche à mettre au mieux en application le règlement pénitentiaire avec à nouveau en priorité la punition et la protection de la société. Ces deux indicateurs sont le catalyseur du comportement adopté par l'ensemble des détenus et reflètent la nécessité de les mettre en exergue dans l'accompagnement du détenu.

Depuis les faits divers graves dont a été entaché le milieu carcéral et, en aval, la pose de plusieurs moratoires, les détenus en subissent les conséquences : congés supprimés, sorties repoussés, demande matérielle suspendue, etc., et baissent les bras en se contentant d'un enfermement digne des institutions totalitaires telles que décrites par Erving Goffman.

Le personnel pointe le doigt sur un indicateur essentiel : quel détenu est resocialisable et réinsérable ? Entre les détenus expulsables, les détenus jeunes, les détenus « à former », la palette des élèves aptes à la réinsertion est non exhaustive et non existante. Réinsérer est synonyme de reconstruction, avec l'aide du PES et avec un appui financier, les autorités compétentes pourraient réussir à remplir cette mission dès l'entrée en prison du détenu. Un changement de paradigme de plus en plus délicat à visionner en ce début de nouveau siècle.

- La dangerosité omniprésente permet de situer l'environnement instable dans lequel détenus et personnels sont appelés à cohabiter. La dangerosité s'installe de manière invisible et accompagne l'ensemble des êtres humains dans leur quête de bienveillance. Les détenus ont essayé de retranscrire leur quotidien social, émotionnel et dicté, à travers cette dangerosité imaginative et pourtant tellement réelle.
- Le réseau et la communication/relation se révèlent être des paramètres en opposition totale. Pour le détenu il s'agit de rapports obligatoires dans l'obtention de quelque chose en échange ; pour le personnel ce paramètre est bien géré en prison malgré le manque de personnel et contribue à la réussite ou non de l'accompagnement des détenus.
- La cellule holistique demeure un instrument non visualisable aux yeux des détenus mais utile et nécessaire dans l'accompagnement de celui-ci vers son projet de reconstruction. Du côté des professionnels, cette cellule a toute sa place dans l'accompagnement du détenu en se rapprochant de l'utilité attribuée déjà au projet de vie. La cellule se présente sous la forme d'un mille-pattes et d'une plateforme d'échange. La notion scientifique de « cellule holistique ou holiste » fait réagir l'ensemble des personnes interviewées. Tous décrivent son utilité et sa mise en application à instaurer rapidement en prison. Le personnel met cependant en garde le travail à effectuer dans la confection de cette cellule au niveau des acteurs : il faudra séparer ceux qui vont la gérer (direction, criminologue, éducateur) de ce qui vont la porter (éducateur, agent de détention, détenu).

10.1.2. Validation de l'hypothèse 1

La clarification entre encadrement et accompagnement » est clairement établie. L'univers carcéral s'occupe de ses détenus en les soumettant à un règlement strict en référence à l'encadrement (gardiens porte-clés) et aux outils de communication (porte-parole, document à remplir, écoute verbal à tout moment, etc.). L'accompagnement en terme de resocialisation et de réinsertion n'existe pas en temps réel. Dans cette première mission, le devoir est de créer un outil de travail novateur et d'actualité qui permettra au détenu d'exister et se sentir décroché de son quotidien. Cet outil pourrait tout à fait être insérable dans le continuum du plan d'exécution de la sanction (PES). Toutefois, il s'agit encore de définir quel acteur sera placé au centre de cette cellule.

Au vu de ce qui précède, la première hypothèse est confirmée, la cellule holistique est une composante fondamentale pour accompagner le détenu, ainsi que les objectifs de créer cette cellule et d'évaluation de la demande de cette cellule.

10.2. Hypothèse 2

10.2.1. Le point de vue des détenus et du personnel

L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie.

L'éducateur devient un systémicien au sein du noyau de la cellule holistique. Son rôle est défini du côté des détenus. Il devra accompagner l'individu en détention vers un projet de reconstruction construit en congruence avec sa partenaire ou ses proches. Il n'est dès lors plus question de l'éducateur et du détenu uniquement. La famille doit faire partie de la cellule holistique et l'éducateur dans son rôle de systémicien se révélera un formidable vecteur de liens. Dans les propos émanant des détenus, il est évident que la famille a un rôle à tenir dans la réinsertion de « son » homme en détention. L'éducateur devra tenir compte, au sein de la cellule, qui dans la famille du détenu sera imbriqué dans la cellule et dans un accompagnement élargi.

Le métier de l'éducateur ou intervenant socio-éducatif se distingue en trois mots clés, accompagnateur, créateur de liens, réalisateur de projets. Au sein du système carcéral suisse, il s'avère être un nouvel acteur capable d'apporter et d'intégrer ses compétences théoriques acquises à l'issue d'un parcours académique reconnu. Un nouveau maillon non négligeable dans la mission essentielle de la chaîne pénitentiaire, la réinsertion de (presque) tout individu détenu.

L'éducateur est un faiseur d'humanité et tel que décrit par Philippe Gaberan (2007, p. 11-12), ce métier consiste à apporter de l'aide à des usagers momentanément dans le besoin, et notamment à des détenus en prison tout en veillant au constat que l'éducateur se retrouve très vite, trop vite, au cœur des secrets d'une vie et de ce qui fait l'intimité d'un être. Dans la réalité de la prison, les détenus souhaitent vivement la collaboration avec un éducateur et se réjouissent d'entrer avec lui dans leur intimité d'individu. Une collaboration, qui, à travers l'élaboration du projet de vie permettra à l'individu d'accéder à une part jusque là non visible de sa personnalité et de donner, ou redonner, un sens à son existence.

Le point de vue diffère peu entre les deux parties. Là, il s'agit de l'éducateur vu à travers la médiation. Les facteurs de la systémique ou/et de la médiation se rejoignent dans l'accompagnement du détenu par l'éducateur, un nouvel acteur attendu au sein de la prison, tant par les détenus que par la plupart du personnel.

Entre le clivage instauré dans ces institutions totalitaires et l'individu en détention, l'éducateur se positionne dans le questionnement de la place et du rôle du travailleur social dans l'accompagnement du détenu vers un projet de reconstruction éducatif et familial.

10.2.2. Validation de l'hypothèse 2

La notion de projet de reconstruction est identique dans l'analyse des deux parties même si le personnel met en avant la place du détenu sans forcément mentionner la place de sa famille. Dans cette recherche, projet de reconstruction et cellule holiste vont de pair, comme le prouve Pierre Bourdieu, la finalité ramène à l'élément essentiel de ce projet de reconstruction avec la cellule holiste, à savoir le détenu avec sa famille.

Au vu de ce qui précède, la seconde hypothèse :

- est confirmée, l'éducateur social est l'acteur principal et le professionnel adéquat pour accompagner le détenu dans son projet de reconstruction.
- est infirmée, l'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique dans le descriptif précis de son cahier des charges et de sa place dans l'univers hiérarchique très protégé et situé aux abords du plafond de verre.

11. Synthèse et analyse personnelle

11.1. Affirmation des résultats

À partir de la question de recherche : *Comment travailler sur l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis son incarcération jusqu'à sa réinsertion dans la société ?*, il s'agit d'apporter quelques explications fondamentales.

En référence aux divers propos de Erving Goffman (clivage, mortification, réclusion), la notion de l'accompagnement retranscrite par les onze détenus, rejoint son analyse fondée sur la représentation de l'institution totalitaire qu'est la prison. Les détenus confirment que ce système est toujours en vigueur dans les prisons romandes du XXI^{ème} siècle. Accompagnement rime avec règlement dans « notre » prison qui enferme et punit et le moratoire renforce ce constat.

Il devient à présent facile de répondre aux questionnements que Michel Foucault a provoqués lorsqu'il parle de discipliniser les corps et les esprits. À l'heure actuelle, ses propos sont toujours de mise. La notion de panoptisme redessine, aujourd'hui, la structure d'une prison par un long couloir affligé de couloirs transversaux déversant leurs tonnes de bétonnage sur une dizaine de cellules militairement alignées. Il s'agit des quartiers de hautes sécurité ou d'établissements anticipés de peine. Un décor obscur, lourd et pétrifiant entraîne le visiteur dans une illusion de silence presque alarmant lorsqu'il a la prudence d'éprouver de l'empathie pour les pensionnaires de ces lieux.

Les propos de Goffman sont à présent vérifiés, l'encadrement prime sur l'accompagnement ce qui péjore fortement toute la chaîne de la réinsertion et de la resocialisation. Alors, où trouver la réponse au propos du sociologue Claude Faugeron de la prison avec une représentation sécuritaire : transformer le mal en bien et la prison avec une représentation humaniste : ne pas punir moins, mais mieux ? Il serait intéressant de définir clairement de quel « mal » il est question tout en prenant conscience que la prison ne transforme aucun être humain fusse-t-il détenu ; elle ne fait que l'entretenir enfermé dans sa punition et face à une représentation sécuritaire assurée, voire sur-assurée. La représentation humaniste est visible du côté du personnel des prisons, elle l'est moins de l'autre côté *versus* détenus. Les propos de Claude Faugeron sont appliqués dans les discours publics alors que dans le terrain la réalité diffère.

Enfin, dans les retours obtenus auprès des détenus, ceux-ci relèvent que l'encadrement apparaît quelque peu fragmenté et médicalisé. Les détenus rappellent souvent qu'il vaut mieux ne pas tomber malade en prison et lorsque cela survient, certains détenus découvrent une relation différente de détenu à gardien et vice-versa, dans laquelle, selon eux, le gardien se montre (plus) attentionné.

Le phénomène du « gardien porte-clés » est souvent évoqué par les détenus. Cet employé est rarement un humaniste mais un objet pratique pour ouvrir et fermer des portes, pour déplacer des individus d'un point à un autre. Certains détenus évoquant même de la compassion pour des hommes capables de surveiller et de garder d'autres hommes enfermés.

La prison devient non seulement maître dans l'art du clivage (personnel égal pouvoir et détenu égal objet) entre personnels et détenus mais également dans l'art de la division entre l'homme en détention et l'homme « non détenu » à l'extérieur et au sein de sa famille. Autrement dit, entre le détenu et son environnement extra familial, un fossé, voire une tranchée sépare les individus. L'éducateur aura un premier rôle de lien entre ces deux axes pour le moment séparés. Il est vrai que d'entendre que les compagnes de détenus sont parfois traitées de bétail, de chair fraîche qui vient à l'abattoir, où/et que ces mêmes femmes sont parfois tout autant condamnées que leurs hommes, cela invite l'éducateur à réagir avec un outil de « contre-clivage ». Alors que le personnel a tendance à se croire supérieur et à ne jamais douter de son bon droit, les reclus (détenus) ont tendance à se sentir inférieurs, faibles, déçus et surtout coupables.

« *asiles*, (1968, p. 49) ».

La notion de clivage se verrait alors naturellement réduite dans le cahier des charges de l'éducateur et dans le projet de reconstruction du détenu.

11.2. Limites de la recherche

Des limites relativement conséquentes auront permis d'échafauder un plan de travail alliant l'esprit scientifique à celui empirique, pour donner naissance au corpus.

11.2.1. Cadre théorique

Pour l'heure, aucune prison de suisse romande (détenus hommes majeurs) ne compte d'éducateurs parmi son personnel. Ce fut un frein surtout dans l'absence de comparatif avec les données scientifiques et la réalité du terrain actuelle.

11.2.2. Recherches scientifiques

De nombreux rapports, analyses, faits, sont issus des œuvres foucaaldiennes et goffmaniennes, puisées elles-mêmes chez Freud et Nietzsche qui amènent à la constatation que le système carcéral reste un sujet médiatisé et médiatisable dans ses failles plus que dans ses manques/besoins.

11.2.3. Thèmes

Il aurait certainement été judicieux de développer plus le concept de la dangerosité car elle est omniprésente en prison. Tout ce qui s'y déroule est en lien avec la puissance cachée de ce phénomène difficilement contrôlable dans nos prisons contemporaines. Cet aspect aurait pu nous mener plus en profondeur notamment par rapport au comportement idiosyncrasique du détenu.

11.2.4. Echantillon

L'échantillon avec onze personnes rencontrées constitue une limite. C'est à la fois beaucoup et peu dans le cadre d'une recherche scientifique. L'échantillonnage, dans un nouveau travail de recherche scientifique devra être plus conséquent. Ceci mènerait à la mise en place de la cellule holistique avec encore plus de précisions et pourrait donner des pistes d'actions professionnelles théoriques tout comme pratiques.

Dans ce même échantillon, voici quelques modifications ressorties en remontant aux préparatifs.

- a) Interviewer uniquement du personnel pratiquant un métier différent (gardien, MSP, Sécurité, directeur de prison, psychologue, prêtre, etc.), aurait peut-être biaisé la recherche, ou non.
- b) L'idéal aurait été de travailler avec uniquement des éducateurs si le métier se développe en prison.
- c) Enfin, un dernier échantillonnage donne l'idée future de pratiquer des entretiens avec des détenus et leurs partenaire/personne proche.

11.2.5. Âge des détenus/ex-détenu

L'âge des détenus/ex-détenu importait peu, seul importait le critère « hommes adultes » incarcérés dans différentes institutions carcérales. Ce fut le cas et la palette des informations reçues en retour était bien alimentée. *A contrario*, ce mode de faire aurait certainement été encore plus riche en élargissant l'échantillon à des femmes en détention. Une piste idéale pour un travail de recherche plus conséquent dans le domaine des sciences sociales.

11.2.6. Générosité de l'accompagnement

Une limite personnelle découverte, en six ans de pratique, prouve effectivement que la notion d'accompagnement dans toute sa générosité n'existe pas en prison. Une pensée analytique qui aurait pu, dès le départ de ce travail, influencer ou biaiser les analyses par une perception initiale : connaître d'avance la conclusion de la recherche. Une perception rapidement freinée et remise en place avec le travail de recherches scientifiques, puis dans un second temps revisitée par l'exercice de faire les liens entre les scientifiques et la pratique du terrain.

11.3. Nouveaux questionnements

De nouveaux questionnements, de nouvelles idées surgissent à l'issue de cette recherche.

- Les questions issues de la grille, ainsi que celles en suspens dans cette recherche, seraient à présent intéressantes à poser dans le milieu carcéral féminin. Dans un univers essentiellement féminin, l'accompagnement existe peut-être et les détenues sauraient alors l'exprimer.

- La notion de projet de reconstruction a fortement marqué le sens donné à l'ensemble de cette recherche. Il apparaît notamment sous la forme d'un message crucial¹¹. Ce passage était fortement marquant. Il serait bénéfique autant pour le détenu que pour la pratique du métier d'éducateur de clarifier cette appellation et tout le sens qui s'en dégage.
- L'idiosyncrasie est-elle réellement l'approche idéale pour toucher le détenu dans sa peau d'individu à part entière ? La mortification de Erving Goffman, la transformation du mal en bien de Claude Faugeron, la disciplinarisation de Michel Foucault, etc., toutes ces théories corroborent la direction donnée à ce travail ; exceptée une légère frustration dans le frein posé sur la recherche du comportement idiosyncrasique de l'individu en détention.
- Un nouveau et vif questionnement réside dans les longues peines infligées. Si la peine de prison doit permettre au détenu de mesurer l'importance de la faute commise, alors l'administration pénitentiaire ne l'aide en rien quant à cette prise de conscience. En l'an 2000, nous célébrions le 20^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort et, aujourd'hui, il y a une remise en question sur la sentence qui lui a succédé, une peine de mort de substitution, lente et sans l'intervention directe d'un bourreau. « Comment sanctionner le crime, (2002, p. 75) ».

En commençant par la notion de l'accompagnement, comment la rendre rationnelle et indispensable pour des détenus enfermés 6, 10, 15, 20 ans, dans la lente agonie des prisons dites contemporaines vers un espoir de libération (en)volé... ?

11.4. Pistes d'action professionnelle

Cinq pistes apparaissent à présent dans la résolution de cette cellule holistique idéaliste.

11.4.1. Piste 1 – Le détenu

Une présentation des pistes nous amène à l'élaboration d'un plan qui tient compte du détenu dans l'entier de son être. Une première piste d'action relevée dans la continuité des notions susmentionnées, vise le projet de reconstruction dans lequel doit se rajouter un dénominateur évoqué dans le champ empirique des détenus. Ces derniers se plaignent d'un autre gouffre immense dans la désintégration entre le champ sociétal de la prison et celui du dehors.

« Des conduites, des congés, de l'accompagnement pour me replonger dans la foule et le bruit. Ca me fait flipper. Qu'on m'aide à retrouver des habitudes et des bruits que la prison fait perdre (bruit des voitures, un centre commercial le samedi, etc.) ». La société « extramuros » avance inexorablement au rythme des évolutions et des révolutions. Des rythmes envolés, cassés, arrachés que le détenu, au fil du calendrier carcéral, ne connaît plus, ne sait plus, ne goutte plus. Des rythmes effrayant à force de reculer et de s'en éloigner derrière les murs de la prison. Voici une nouvelle notion pour le cahier des charges de l'éducateur à écrire dans le projet de reconstruction avec le détenu (et sa famille).

¹¹ Voir chapitre 9.1.8.

11.4.2. Piste 2 – Droits des détenus

A ce stade de la recherche, de quelle reconnaissance des droits des détenus est-il fait état dans les prisons contemporaines ? La question est fermée d'ailleurs comme toutes les portes des prisons et aucun registre ni aucune statistique ne mentionne l'application de ces droits. Le monde carcéral change en fonction de l'actualité et des nouveaux moratoires, mais très peu en fonction de la notion de déontologie et de l'éthique des hommes que ce monde est censé reconstruire. Droits et devoirs en prison n'évoluent guère. Un PES suit certains détenus depuis leur entrée en prison jusqu'à leur sortie de prison. Un plan d'exécution de la sanction qui sert à informer le gouvernement suisse et rassurer la société que ses détenus sont bien soignés et bien accompagnés. La prison est appelée à rester un univers méconnu et « bien » fermé. Surveiller et punir au détriment d'accompagner et de réinsérer.

11.4.3. Piste 3 – Mandat et mission de la prison

Le mandat et la mission de la prison ne sont plus de condamner le coupable aux châtiments corporels¹² mais, aux yeux de la société surtout, de réussir sa sociabilisation et sa réinsertion dans une société nouvelle et inconnue pour le détenu. Toute l'aide dont le détenu a besoin réside dans la prise en charge de son accompagnement avec sa famille et dans la communication/relation entre le personnel et le détenu.

Cependant, et contrairement à Erving Goffman, le statut du détenu du XXI^{ème} siècle ne se rattache plus à l'acte commis ni à la victimisation, ni à l'acceptation de la situation. Comme décrit par Roger McGowen, le stade de l'enfermement est délicat pour bon nombre de détenus car un morceau de leur vie va s'écrire entre les quatre murs d'une cellule. Le statut du détenu doit se rattacher à la notion d'un individu à part entière, avec les droits à la dignité et à l'aide pour se reconstruire socialement, civiquement et sexuellement.

11.4.4. Piste 4 – Image cellule holiste

Jusque-là, il était impossible d'en imaginer ne serait-ce que les fondations. Cette cellule commence à prendre forme avec le résultat de l'analyse du corpus¹³. Pour les détenus, peu importe le titre ou non, pourvu que cette cellule holistique existe bientôt en prison puisqu'elle représente un chemin vers la liberté à travers la resocialisation et la réinsertion. Le détenu veut bénéficier d'un accompagnement en prison pour se reconstruire et planter cette reconstruction de l'autre côté de la prison : libération. Là, intervient un élément essentiel dans la caisse à outil de l'éducateur, la notion de la pédagogie émancipatrice. L'éducateur existerait pour aider l'individu en détention à développer des savoirs et des capacités tout en lui permettant de se libérer du joug carcéral et, ainsi, prendre en main lui-même sa propre reconstruction dans tous les sens du terme. Erving Goffman fait ici référence aux prisonniers dans les camps de concentration, en citant l'exemple du prisonnier qui croise un gardien sans que son comportement prête à la moindre attention et qui paraît parfaitement intégré au camp et avoir accepté sa captivité. Cependant, il se peut que ce prisonnier cache sous ses guenilles du matériel à dessein de creuser un tunnel en vue de s'évader. Ainsi rien qu'un habillement et une apparence personnelle peuvent dissimuler la

¹² Voir chapitre 6

¹³ Voir chapitre 8

preuve indéniable qu'un individu a pris congé en esprit de l'institution. Une forme d'absentéisme qui consiste à prendre ses distances, non par rapport à une activité, mais par rapport à un personnage prescrit.

« *asiles*, (1968, p. 243) ».

Le lien avec l'institution carcérale et ses prisonniers est clairement posé.

La cellule holistique et le projet de reconstruction sont deux outils capables de donner une réponse à la question de l'accompagnement car même que le « groupe » détermine chez les individus certaines manières de penser, d'agir et de sentir, le « groupe » infligé par la prison diffère du groupe « infligé » par la société.

11.4.5. Piste 5 – Une cellule au sein de la police valaisanne

En référence à la déclaration faite par M. Varone en juillet 2013 quant à l'infrastructure défaillante du service pénitentiaire valaisan, cette cellule holistique se révèle un moyen rationnel et fondé pour y apporter une solution potentielle. Le Valais pourrait ainsi se voir doter d'une cellule « Accompagnement / Information / Avertissement » pour informer d'une part les personnes demandeuses et d'autre part rassurer la population en misant sur la prévention plutôt que la répression.

11.5. Bilan professionnel

Ce travail de recherche permet de comprendre les différentes étapes dans la réalisation de l'objectif de départ ; élaborer une cellule holistique pour démontrer que le travailleur social en tant qu'éducateur à travers son rôle d'accompagnateur, constitue l'un des principaux catalyseurs entre le détenu et le lien vers l'extérieur. Les trois indicateurs en lien avec la cellule gravitaient dans la notion du projet de reconstruction (projet de vie au départ), dans la notion de l'accompagnement idiosyncrasique du détenu et dans la notion d'une relation d'aide pour lui, et les proches autour de lui, le tout enveloppé dans la cellule holiste.

Le calendrier de planification du projet et du travail de Bachelor est utile dans la pose des réalisations et des délais impartis. Celui-ci a été tenu à jour au fur et à mesure du déroulement des faits. Ont ainsi pu être distingués, les savoirs scientifiques des savoirs intuitifs, grâce à la méthodologie. Toute la recherche repose sur une question de départ qu'il était parfois délicat de garder en ligne de mire durant l'élaboration de ce mémoire.

Le respect du travail, par un découpage du processus élaboré (lectures, recherche scientifique, questionnement, hypothèses, méthodologie, recherche empirique, retours de terrain, traitement, analyse du corpus, synthèse et bilan) a permis d'atteindre les objectifs posés dans ce travail de Bachelor.

La retranscription des données (traitement corpus) a été un travail agréable à réaliser car il en émanait la naissance attendu du corpus. Ce travail spécifique a apporté une source de richesses inépuisable ainsi qu'un appel à aller plus loin dans ce travail d'investigation.

11.6. Bilan personnel

Juin 2013, premier rendez-vous avec la Directrice de mémoire et en octobre 2013, le projet de Travail de Bachelor sur « l'accompagnement en prison » est validé.

Un découragement ressenti au départ dans la pose du canevas scientifique, car l'expérience pratique prenait facilement le dessus sur la recherche scientifique. En voulant brûler des étapes, il s'en brûlait des indicateurs. Plusieurs entretiens avec la directrice ont permis de poser un plan de travail bref et circonscrit.

L'appréhension d'arriver au bout des exigences de la HES-SO au fur et à mesure de la découverte des nombreuses étapes et, avec elles, l'utilisation d'un langage scientifique propre à ce travail et aux sciences sociales.

Le sentiment et la satisfaction d'avoir répondu à un besoin constaté dans l'empire du système pénitentiaire suisse ; la production d'un ouvrage témoin de la prison « institution totalitaire » au XXI^{ème} siècle.

Le bouclage de trois années d'étude et, au final, la validation d'avoir écouté les aspirations que dictaient la conscience et la réalisation de ce projet qui valide la reconnaissance professionnelle d'un parcours carcéral.

12. Sources

12.1. Bibliographie

BEAL V. (2012). « *Travail social Culture générale et actualité concours 2012-2013* ». Editeur FOUCHER. 288 pages.

Cadière J. (2013). « *L'apprentissage de la recherche en travail social* », préface de Brigitte Bouquet. PRESSES DE L'EHESP. 136 pages.

Code de déontologie du travail social en Suisse *Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s* (2010). Editions avenir social. 15 pages.

Combessie P. (2009) « *Sociologie de la prison* », troisième édition. La Découverte. 126 pages.

Cyrulnik B. & Seron C. (2009). « *La résilience ou comment renaitre de sa souffrance* » sous la direction de Boris Cyrulnik, Claude Seron. Éditions Fabert. 247 pages.

Fagioli M.-F. (2002). « *Coaching, vous avez dit coaching ?* ». Les Editions de l'Hèbe. 87 pages.

Foucault M. (1975). « *Surveiller et punir. Naissance de la prison.* » Éditions Gallimard. 364 pages.

Gaberan P. (2007). « *Cent mots pour être éducateur, dictionnaire pratique du quotidien* ». Éditions érès. 156 pages.

goffman e. (1968). « *asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux* » [sic]. LES EDITIONS DE MINUIT. 447 pages.

La collection « Trajets » fondée par Luc Fauconnet (†) dirigée par Jacques Faget. Collectif « Octobre 2001 » *Comment sanctionner le crime ?*. (2002). Editions trajets érès. 150 pages

Ladsous J. (2012). « *L'alphabet du social* ». Éditions érès. 144 pages.

MCGowen R. avec la collaboration de Pradervand P. (2013). « *Message de vie du couloir de la mort* ». Jouvence ÉDITIONS. 251 pages.

More T. « *L'Utopie* ». (1997). Libro PHILOSOPHIE. Éditions sociales La Dispute. 124 pages. Livre premier p.13-50. Livre second p. 52-125.

Ploquin F. (2007). « *Ils se sont fait la belle PARRAINS ET CAÏDS II* ». FAYARD. 439 pages.

Sartre J.-P. (1945). « *L'Existentialisme est un humanisme* ». Gallimard-Folio Essais.

Vacheret M. & Lemire G. (2007). « *Anatomie de la prison contemporaine* ». PU Montréal. 185 pages.

Van Campenhoudt L. & Quivy R. (2011). « *Manuel de recherche en sciences sociales* ». DUNOD 4^e édition. 262 pages.

Vimont J.-C. (2004). « *La prison À l'ombre des hauts murs* ». DECOUVERTES GALIMARD HISTOIRE. 127 pages.

12.2. Articles

BEDIN V. & FOURNIER M. (dir.), « *Howard Gardner* », *La Bibliothèque idéale des sciences humaines*.

www.cairn.info/la-bibliotheque-ideale-des-sciences-humaines-article-163
(23.08.2013).

Béthoux E. « *LA PRISON : recherches actuelles en sociologie* » (note critique).
http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=TT_001_0071
(27.09.2013)

Centre de formation des agents de détention de Genève.
<http://www.ge.ch/formation-agent-de-detention/>
(28.08.2014)

Chapon P.-P. « *L'historique de la profession d'éducateur technique spécialisé* ».
<http://www.cairn.info/revue-empan-2002-2-p-11.htm>
(Consulté 18.11.2013)

Chartier J.-P. « *Peut-on guérir le psychopathe ?* ».
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TOP_099_0061
(22.08.2013)

Dangerosité.
http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/09/25/le-controleur-general-des-prisons-estime-que-la-dangerosite-est-un-concept-dangereux_1765617_3224.html
(5.04.2014)

« *Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance* ».
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DS_282_0141
(27.07.2014)

Dauphin S. « *Le travail social : de quoi parle-t-on ?* ».
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=INSO_152_0008
(3.12.2013)

Dreyfus-Schmidt Maître, « *Qu'appellez-vous dangerosité ?* ».
Journal français de psychiatrie.
<http://www.cairn.info/revue-journal-francais-de-psychiatrie-2004-3-page-5.htm>
(22.08.2013)

Article 59.

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html>
(22.08.2013)

Hawthorne.

<http://www.psychologuedutravail.com/psychologie-du-travail/effet-hawthorne/>
(15.10.2014)

HCR-20, échelle d'évaluation semi-structurée (Bruno Gravier).

http://www.senononline.com/Documentation/telechargement/3cycle/Psychiatrie/DIU%20psy%20crim/Gravier%20HCR-Poitiers_11_01_2008.pdf
(20.10.2013)

Holisme.

Raul Magni-Berton « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. ».

http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=ANSO_082_0299 /anso.082.0299
(8.08.2013)

<http://www.cnrtl.fr/definition/holistique>
(8.08.2014)

Initiative renvoi des criminels.

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/votations_elections/fichiers_pdf/CH101128-Brochure.pdf
(25.05.2013)

Panoptique.

Neil Davie, université de Lyon. Revue *Dedans-dehors*. « Des « corps dociles » ? Le Panoptique de Jeremy Bentham en théorie et en pratique ».

<http://prison.eu.org/spip.php?article8045>

<http://www.etaletaculture.fr/culture-generale/le-panoptique-de-bentham>
(22.08.2013)

Pariente G. « *Dangerosité* », Journal français de psychiatrie.

<http://www.editions-eres.com/parutions/sante-mentale/journal-francais-de-psychiatrie/p1533-qu-appellez-vous-dangerosite.htm>
(22.08.2013)

Pauchard C. « *Dedans-dehors : prison et travail social* », Revue Reiso.

<http://www.reiso.org/spip.php?article4096>
(22.08.2013)

Statistique des condamnations pénales. État du casier judiciaire au 30.06.2013.

Condamnations selon choix d'infractions et canton – 1984-2012, tableau Excel.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>
(8.02.2014)

Tavier P. Maison de repos : instauration des projets de vie et intégration du travail social.

(<http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2003-2-page-87.htm>)
(8.02.2014)

Vergely P. « *L'expression du dysfonctionnement technique dans des interactions orales au travail* ». http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=LS_125_0035
(29.09.2013)

12.3. Cours

CORNUT PILLER C. (2010-2011). *Processus de formation*, cours du module A1 ES. Sierre : Haute Ecole de Travail Social, HES-SO//Valais. Non publié

CORNUT PILLER C. (2011-2012), cours du module Stage pratique I. Sierre : Haute Ecole de Travail Social, HES-SO//Valais. Non publié

LORENZ S. (2013). *Enjeux actualisés de l'éducation sociale*, cours du module G10. Sierre : Haute Ecole de Travail Social, HES-SO//Valais. Non publié

SOLIOZ E. (2012). *Approche bio-psycho-sociales des troubles et entraves du développement chez l'enfant et l'adolescent*, cours du module E8-2. Sierre : Haute Ecole de Travail Social, HES-SO//Valais. Non publié

12.4. Sites Internet-Ressources numériques et filmographiques

Administration fédérale de la Statistique suisse.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>
(5.04.2014)

Angel P. & Amar P. « *Le coaching* ». <http://www.cairn.info/le-coaching--9782130583684.htm>
(10.06.2013)

Bellechasse prison 2013.
https://www.fr.ch/dsj/fr/pub/dsj_presentation/dsj_services/dsj_bellechasse.htm
(10.06.2013)

Besoins fondamentaux des détenus.
http://www.anvp.org/offres/file_inline_src/58/58_P_3507_3.PDF
(10.3.2014)

Centre éducatif de Pramont.
<http://www.portalstat.admin.ch/prison/files/fr/prison.php?p=CEP&c=VS&submit>
(20.10.2013)

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.
<http://www.cnrtl.fr/etymologie/d%C3%A9>
(15.02.2014)

La conférence latine des chefs des départements de justice et police
<http://www.cldjp.ch/conference/conferences.html>
(16.04.2014)

Code pénal suisse

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html>
(27.07.2013)

Confédération suisse – Administration fédérale – OFS. Statistiques de la privation de liberté, Etat de la banque de données : 30.10.2012.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/03/key/verurteilte.html>
(6.01.2014)

Courbe de Gauss

http://www.apprendreaapprendre.com/reussite_scolaire/intelligence-QI-432-8-1.html
(27.07.2014)

« Infrarouge ».

<http://www.infrarouge.ch/ir/thread-325736-chiffres-faut-vraiment-regarder>
(30.08.2013).

Etablissements de la Plaine de l'Orbe 2013.

<http://www.vd.ch/themes/securite/penitentiaire/etablissements-penitentiaires/etablissements-de-la-plaine-de-lorbe/>
(30.08.2013)

Glossaire du travail social.

http://www.passerelles-eje.info/glossaire/definition_24_travail+social.html
(30.08.2013)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

<http://www.insee.fr/fr/>
(30.08.2013)

Journal de la RTS du 24.03.2014.

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/l-invite-du-journal/5695810-alex-pedrazzini-ex-directeur-du-penitencier-de-la-stampa-ti.html>
(27.03.2014)

La théorie pulsionnelle, Dr L. Szondi.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/phlou_0035-3841_1958_num_56_51_4964
(30.03.2014)

Office fédéral de la justice (OFJ).

Office fédéral de la justice OFJ. Domaine de direction Droit pénal

Unité Exécution des peines et mesures. Février 2010 Les peines et mesures en Suisse

Système et exécution pour les adultes et les jeunes: une vue d'ensemble.

http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/sicherheit/straf_und_massnahmen/documentation/smv-ch-f.pdf
(20.07.2014)

Office fédéral de la statistique (OFS).

Source: OFS - statistiques de l'exécution des peines. Etat de la banque de données au 27.11.2013.

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/05/key/ueberblick/wichtigsten_zahlen.html

(30.08.2013)

ONU - Déclaration universelle des droits de l'homme 2013.

[http://www.un.org/fr/documents/udhr/Déclaration universelle des droits de l'homme](http://www.un.org/fr/documents/udhr/Déclaration_universelle_des_droits_de_l'homme)

(21.08.2013)

Statistiques Swissinfo.

http://www.swissinfo.ch/fre/actualite/La_plupart_des_detenus_etrangers_sont_gardes_a_lombre.html?cid=5284398

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/la-prison-en-chiffres-27-10-2012-1521704_56.php

(30.08.2013)

13. Annexes

13.1. Annexe A : Règle de conduite et éthique entre l'auteure et la personne interviewée

Formulaire de consentement

Entretien :

Date de l'entretien :

Durée de l'entretien : 1 heure 15 mn maximum, celui-ci peut être stoppé par l'auteure ou la personne quand elle le désire. Vous êtes libre de répondre ou non à toutes mes questions.

La personne :

- Certifie être informée sur le déroulement et les objectifs de la recherche
- Accepte que les entretiens soient enregistrés de manière manuscrite, retranscrits, puis traités de manière strictement confidentielle
- Est informée que les enregistrements seront détruits à la fin du travail de recherche
- Accepte que les données recueillies puissent être traitées de manière anonyme dans le mémoire de fin d'étude
- Accepte la publication du mémoire si la note attribuée est A ou B.

Les noms et prénoms cités lors de l'entretien restent sous couvert de l'anonymat. Le personnel est cité par son statut (agent de détention, assistant social, éducateur, etc.). S'il y en a plusieurs, un chiffre sera attribué au statut. Les membres de Direction seront nommés.

Autre

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Etablissement où a lieu l'entretien :

J'accepte la règle de conduite (signature)

13.2. Annexe B : Fil rouge pour les entretiens

Les informations ci-dessous sont données au fur et à mesure et selon nécessité, à la personne que je vais interviewer.

Résumé de mon TB autour de la question de recherche « le détenu, un individu à part entière »

La question de recherche

Comment travailler sur l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis son incarcération jusqu'à sa réinsertion dans la société ?

Une question qui m'amène à poser deux hypothèses :

Hypothèse 1

La cellule holistique est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa libération.

Hypothèse 2

L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie.

Les indicateurs dont il sera essentiellement question dans cet entretien :

Encadrement/accompagnement

Encadrement signifie surveillance dans le respect du règlement de la prison. Accompagnement signifie une prise en considération du détenu dans la construction d'un avenir en commençant par exemple, par l'élaboration d'un projet de vie avec le détenu.

L'accompagnement dans le milieu carcéral adulte, est lacunaire voire inexistant.

Elaborer un accompagnement dans une approche idiosyncrasique de l'individu en tant que détenu.

La communication

Les lacunes sont visibles dans le système de communication entre le personnel et les détenus.

Plusieurs acteurs entrent en jeu et chacun de son côté et en fonction de son statut.

La notion de communication entre détenus et personnel de prison est à entendre au subjectif, le détenu ayant tendance à dire ce que le personnel veut entendre (discipline et illégalisme).

La prison - l'institution

Le système carcéral actuel dirige ses activités dans la répression et la punition au péril de la resocialisation et de la réinsertion.

Il est plus question en prison d'encadrement que d'accompagnement dans le suivi de l'individu en détention.

La prison doit être utilisée à titre répressif et donner un bagage au détenu pour sa réinsertion dans la société.

Statut du détenu

Synonyme d'objet d'obéissance.

Comment passer de l'état de victime à un état où l'individu en détention, assume l'entière responsabilité de tout ce qui se produit dans sa vie.

Construction en prison.

Il s'agit d'appeler le travailleur social à évoluer dans la remise en liberté psychique (bien-être) du détenu en considérant, tout d'abord, le détenu en tant qu'individu à part entière ; puis à l'aider à lui faire prendre conscience de cette liberté recouvrée pour ensuite ériger son projet de vie.

Travail social : Mission et rôle de l'éducateur

Peu d'éducateurs dans le milieu carcéral.

Le travail social est mis en place dans le but d'atteindre un objectif et pour cela il doit utiliser des techniques et des méthodes permettant à des individus de faire face à des besoins.

Le travailleur social est un catalyseur entre le détenu et son lien vers l'extérieur.

Le projet de vie

Il permet une appropriation et une mise en cohérence de son parcours de vie, permet la conscientisation de son vécu et augmente sa propre capacité à agir.

La personne en détention éprouve un besoin d'appartenance et la construction de son projet de vie lui apportera l'identité que l'entrée en prison lui enlève.

Besoins psycho-social, médical, occupationnel, autres.

Une relation d'aide à construire et à entretenir.

La cellule holistique

Un outillage qui permet d'arriver au dialogue avec les détenus ainsi qu'avec leur famille ou entourage proche.

Ciblée empowerment avec un axe centralisé sur la prison et en coordination avec tous les acteurs impliqués.

Est le lien entre l'individu en détention et tous les acteurs qui vont intervenir dans la construction (projet de vie) du statut social et sociétal (out et in).

Fonctionnement à mettre en place en étroite collaboration avec un responsable qui coordonne les actions avec tous les acteurs concernés et toujours en congruence avec le détenu.

13.3. Annexe C : Déroulement d'une séquence coaching

Attentes du coaché	Offres du coach
1ère partie	
Atteindre un objectif précis, le découvrir/le connaître, le comprendre	Stimuler ensemble vos compétences car vous disposez des moyens pour toucher les buts visés
Me sentir bien	Positionner le coaché sur la bonne voie
Que me donne le coach	Mon savoir-faire pour découvrir ensemble votre savoir-être (évolution personnelle)
Qu'attend-il de moi	Ni psychologue, ni voyante, ni "voyeuse" Avancer avec vous
Prescription : confiance en vous-même et confidentialité	
Desserrer un frein, un problème, une préoccupation	Ce n'est pas le "quoi" (problème) mais le "pourquoi" qui m'interpelle. Ecoute, empathie, prise de notes
Valeurs, opinions, réflexions, ressentis, ressources	Silence, écouter/entendre, observer Travailler sur la « table » de sa confiance
Comprendre la situation	
2^e partie	
Questionnement, répétition, précision/éclairage Participation interactive	
Lâcher un mot-clé, un moment-clé	Retenir un mot-clé, un moment-clé
Solution / Priorité-s	
Quelle solution adopter, quelle-s priorité-s ? quels outils et stratégies permettront au coaché de mettre sa vision en application? Où se situe l'objectif ? Ensuite, les buts à tenter d'atteindre face à l'objectif initial	
Feed-back	
Suite ou fin	

13.4. Annexe D : Présentation détenus/personnel

Dominic Boisaubert
Travail de Bachelor

PRESENTATION AUX DETENUS / AU PERSONNEL /AUTRES

Les personnes disponibles à l'heure actuelle :

- 2 détenus à Pramont
- 2 détenus aux EPO
- 2 éducateurs à Pramont
- 1 agent de détention aux EPO
- Le directeur-adjoint des EPO, responsable des secteurs socio-éducatifs et évaluations criminologiques
- Le directeur adjoint des EPO, respons des secteurs production et insertion, intendance, et ex-éducateur aux EB avec statut d'assistant social

Les personnes ressources :

- Philippe Tharin
- Christian Varone
- Pierre Pradervand
- Ralph Guntern

Les informations ci-dessous sont données au fur et à mesure et selon nécessité, à la personne que je vais interviewer.

- **Résumé de mon TB autour de la question de recherche « le détenu, un individu à part entière »**

- **La question de recherche**

Comment travailler sur l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis son incarcération jusqu'à sa réinsertion dans la société ?

- **Une question qui m'amène à poser deux hypothèses :**

Hypothèse 1

La cellule holistique est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa libération

Hypothèse 2

L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie.

Les indicateurs dont il sera essentiellement question dans cet entretien :

Encadrement/accompagnement

- Encadrement signifie surveillance dans le respect du règlement de la prison. Accompagnement signifie une prise en considération du détenu dans la construction d'un avenir en commençant par exemple, par l'élaboration d'un projet de vie avec le détenu.

- L'accompagnement dans le milieu carcéral adulte, est lacunaire voire inexistant.
- Elaborer un accompagnement dans une approche idiosyncrasique de l'individu en tant que détenu ; quel comportement le détenu adopte-il face au travailleur social ? En retour, le travailleur social choisit-il un comportement spécifique ? Il s'agit, ici, de comprendre quelle est la manière d'être particulière, voire singulière qui a conduit l'individu vers un délit grave, tel que définit dans le code pénal. Dans un même temps, il s'agit de décrypter quel comportement le détenu adopte face à l'institution.

La communication

- Les lacunes sont visibles dans le système de communication entre le personnel et les détenus.
- Plusieurs acteurs entrent en jeu et chacun de son côté et en fonction de son statut.
- La notion de communication entre détenus et personnel de prison est à entendre au subjectif, le détenu ayant tendance à dire ce que le personnel veut entendre ce qui rejoint les caractéristiques de Foucault : discipline et illégalisme.

La prison - l'institution

- Le système carcéral actuel dirige ses activités dans la répression et la punition au péril de la resocialisation et de la réinsertion.
- Il est plus question en prison d'encadrement dans le respect des règles que d'accompagnement dans le suivi de l'individu en détention.
- La prison doit être utilisée à titre répressif et donner un bagage au détenu pour sa réinsertion dans la société.
- Conditions d'incarcération, contraires au respect de la dignité humaine (...).
- En charge de protéger la société.

Statut du détenu

- Synonyme d'objet d'obéissance.
- Comment passer de l'état de victime à un état où l'individu en détention, assume l'entière responsabilité de tout ce qui se produit dans sa vie (libération psychique, pédagogie émancipatrice et oppression).
- Construction en prison.
- Il s'agit d'appeler le travailleur social à évoluer dans la remise en liberté psychique (bien-être) du détenu en considérant, tout d'abord, le détenu en tant qu'individu à part entière ; puis à l'aider à lui faire prendre conscience de cette liberté recouvrée pour ensuite ériger son projet de vie.

Travail social : Mission et rôle de l'éducateur

- Peu d'éducateurs dans le milieu carcéral.
- Le travail social est mis en place dans le but d'atteindre un objectif et pour cela il doit utiliser des techniques et des méthodes permettant à des individus, des groupes, des collectivités de faire face à des besoins et de résoudre des problèmes et cela, grâce à une action coopérative.

- Le travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution des problèmes liés aux relations humaines, la capacité et la libération des personnes (pédagogie émancipatrice), afin d'améliorer le bien-être général.
- Il est un catalyseur entre le détenu et son lien vers l'extérieur.
- Le travailleur social en tant qu'éducateur a toute sa place auprès de cette population carcérale extraordinairement spécifique. Il faudra définir quelle place est réellement la sienne, quels sont les enjeux bénéfiques (+) ou non (-) pour le système carcéral, quelle est la part de travail administratif faite par un éducateur et, *in fine*, que reste-t-il pour les objectifs éducatifs ?

Le projet de vie

- Le projet est élaboré ensemble par Soi et l'Autre, qui permet à ce dernier d'accéder à une part jusque là non visible de lui-même et de trouver ou de retrouver un sens à sa vie.
- Il permet une appropriation et une mise en cohérence de son parcours de vie, permet la conscientisation de son vécu et augmente sa propre capacité à agir.
- La personne en détention éprouve un besoin d'appartenance et la construction de son projet de vie lui apportera l'identité que l'entrée en prison lui enlève.
- Besoins psycho-social, médical, occupationnel, autres.
- Une relation d'aide à construire et à entretenir. C'est à travers l'élaboration du projet de vie du détenu et avec le détenu, que pourra se réaliser l'accompagnement depuis l'entrée en prison jusqu'à sa réinsertion dans la société. Le projet de vie figure en bonne place dans la cellule holistique, comme un fil rouge pour suivre l'évolution du détenu.

La cellule holistique

- Un outillage qui permet d'arriver au dialogue avec les détenus ainsi qu'avec leur famille ou entourage proche.
- Ciblée empowerment avec un axe centralisé sur la prison et en coordination avec tous les acteurs impliqués (directement ou indirectement) dans l'évolution de la personne en détention dans l'espoir et la réussite de sa réinsertion et *in fine* dans la baisse de la récidive.
- Représente le statut identitaire que le détenu perd en endossant celui de détenu.
- Est le lien entre l'individu en détention et tous les acteurs qui vont intervenir dans la construction (projet de vie) du statut social et sociétal (out et in).
- Fonctionnement à mettre en place en étroite collaboration avec un responsable qui coordonne les actions avec tous les acteurs concernés et toujours en congruence avec le détenu.

13.5. Annexe E : Grille d'entretien du détenu

Thèmes	Mots-clés/indices	Questions
Présentation DB brièvement	Rappel/Raison de ma venue	Accueil - Présentation - Merci de me recevoir Explication brève du TB et des points importants Déroulement - prise de notes DB - prénom d'emprunt - infos détruites ensuite Timing 1h Mini charte + signature Entretien/questionnaire en lien avec : Démarche méthodologique TB : vérifier mes hypothèses Question de recherche : Question : Comment travailler l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis son entrée en prison et jusqu'à sa réinsertion dans la société ?
La personne Interviewée	Parcours Détenue	Nom, prénom, prénom d'emprunt Approche
La prison	Encadrement Règlement L'individu en détention	Y a-t-il une différence entre accompagnement et encadrement ici ? si oui laquelle ? Parlez-moi de l'encadrement ici : on s'occupe de l'ensemble ou de chaque détenu ? (la prison avec une représentation sécuritaire : transformer le mal en bien la prison avec une représentation humaniste : ne pas punir moins, mais mieux) Sur une échelle de 1 à 100, où situez-vous votre comportement social ?
L'institution	Accompagnement L'individu La détention	De quel accompagnement bénéficiez-vous ici ? Vos besoins sont ils écoutés et entendus ? dans quel espace ? Que vous manque-il ici pour donner un sens à votre séjour ? dans les préparatifs à la sortie ? (l'imbrication des deux indicateurs de la liberté, la pédagogie émancipatrice et l'oppression)

Projet de vie	Insertion Réinsertion Resocialisation Fil rouge général	Après les explications apportées pour mon projet de vie, c'est quoi pour vous un projet de vie ? Le faites-vous actuellement en vue de votre sortie ? contenu ? manques dans cette démarche ? résultat ? Etes-vous accompagné dans ce projet ? encadré ?
Réseau	Acteurs Communication Echange	Qui rencontrez-vous pour discuter de votre vie en prison ? de votre sortie ? (en dehors des TS) Comment se passe la communication du détenu au personnel ? Comment se passe la communication du personnel au détenu ? (aux détenus ?) Quelle relation/liens entretenez-vous avec ces personnes ?
Intervenant social Hypothèse 2 L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie	Educateur Animateur AS Autre	Quel type de travailleur social intervient ici (AS, éducateurs, animateur, autre) ? Avez-vous des contacts réguliers avec un éducateur, un assistant social, d'autres personnes ? y-a-t-il ici quelqu'un qui est votre principal catalyseur, personne ressource ? Vous aimeriez travailler avec un éducateur ? Quelle serait son rôle dans l'accompagnement ? et dans l'encadrement ? quel enjeu pourrait en retirer la prison ? Un éducateur/coach a-t-il sa place en prison ?
Insertion Réinsertion	Sociale Professionnelle	Pouvez-vous me parler de la socialisation et de la réinsertion ?

Sociabilisation		
Cellule holistique (CH) Hypothèse 1 La CH est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa réinsertion dans la société	Subjectivement L'individu en détention Les besoins Cadre de vie	Vous avez entendu les formes que je donne pour l'instant à ma cellule, laquelle y donneriez-vous ? Quelle serait votre implication dans cette CH ? Que mettriez-vous dans cette cellule (manques à combler et auxquels la CH pourrait répondre) ? Qui la conduirait ? dans quelle mesure un nouveau rôle pourrait être attribué à l'éducateur dans une perspective de la CH ? Y a-t-il une telle « cellule » ici ? Quelle nuance faites-vous entre projet de vie et CH ?
Dangerosité		Si je vous dis « dangerosité », que me répondez-vous ? Où se situe la dangerosité en prison ?
Conclusion / Clôture	Fin de l'entretien Remerciements Petite boîte Merci Prise de congé	Souhaitez-vous rajouter quelque chose ? Synthèse Quel but devrait pouvoir être atteint avec le projet de vie et la cellule holistique ?

13.6. Annexe F : Grille d'entretien du personnel/de la Direction

Thèmes	Mots-clés, indices	Questions
Présentation	Nom, prénom, Raison/rappel de ma venue	Accueil - Présentation Explication brève du TB Déroulement - prise de notes DB - prénom d'emprunt ou titre officiel - infos détruites Timing 1h15 Mini charte + signature Entretien/questionnaire en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Démarche méthodologique TB : vérifier mes hypothèses - Question : Comment travailler l'accompagnement du détenu à l'aide d'une cellule holistique, dans un processus engagé depuis son entrée en prison et jusqu'à sa réinsertion dans la société ?
La personne	Profil Activité professionnelle	Nom, prénom, Depuis combien de temps dans le MC mineurs/ MC adultes ? Quel est votre métier ? votre titre ici ?
La prison Les résidents L'Etat	Système Règlement Prise en charge des jeunes/détenus Encadrement L'individu en détention	Y a-t-il une différence entre accompagnement et encadrement ici ? laquelle ? Parlez-moi de l'encadrement ici ?
L'institution	Accompagnement Individu Détention	Le code pénal dit : « la prison doit améliorer le comportement social du détenu et son aptitude à vivre sans commettre d'infractions », est-ce le cas ? Quelle est la mission de votre institution précisément ?

		<p>De quel accompagnement est-il question ici ?</p> <p>Les besoins des détenus sont-ils écoutés et entendus ? dans quel espace ?</p> <p>Que leur manque-il pour préparer au mieux leur sortie et donner un sens à leur séjour ? (pédagogie émancipatrice et oppression)</p>
<p>Projet de vie</p> <p>Projet de reconstruction</p>	<p>Insertion</p> <p>Réinsertion</p> <p>Resociabilisation</p> <p>Fil rouge</p>	<p>C'est quoi pour vous un projet de vie ? (projet de mort pour certains et mis à exécution !!)</p> <p>Construisez-vous un projet de vie à l'intérieur de la prison (en vue de préparer la sortie du détenu) ? si oui comment ? qui en sont les acteurs ?</p> <p>Qui fait partie du réseau autour du détenu ? dans quel but ?</p> <p>Est-ce que les besoins des détenus en terme de projet de vie sont écoutés et entendus ? comment ? quel espace ont-ils pour les exprimer ? auprès de qui ?</p>
Réseau	<p>Acteurs</p> <p>Communication</p> <p>Echange</p> <p>Approche systémique</p>	<p>Quels acteurs sont en contact avec les jeunes/détenus ? pouvez-vous les nommer ?</p> <p>De quelle manière la communication est mise en place dans cette institution ? existe-t-il des règles ? des protocoles ?</p> <p>Comment se passe la communication du personnel au détenu ? aux détenus ? (échanges verbaux, entretiens. Quel personnel ? dans quel but ?</p> <p>Comment qualifieriez-vous la relation entretenue avec le détenu ?</p>
<p>Intervenant, social ou autre</p> <p>Hypothèse 2</p> <p>L'éducateur social est le noyau central de la cellule holistique pour accompagner le détenu dans son projet de vie</p>	<p>Educateur</p> <p>Animateur</p> <p>AS</p> <p>Autre</p> <p>Décrire les rôles de l'éducateur social</p>	<p>Quels travailleurs sociaux interviennent ici ? rôle ?</p> <p>Avez-vous des contacts réguliers avec les détenus ?</p> <p>Etes-vous la personne de référence (confiance, catalyseur) pour un détenu ?</p> <p>Comment concevez-vous le rôle d'un éducateur social en prison ? dans l'encadrement ? dans l'accompagnement ?</p> <p>Quel enjeu, bénéfique ou non, retire/retirerait la prison en travaillant avec des éducateurs ?</p> <p>Comment concevez-vous le rôle d'un éducateur/coach en prison ?</p>
<p>Insertion</p> <p>Réinsertion</p>	<p>Sociale</p> <p>Professionnelle</p>	<p>Pouvez-vous me parler de la sociabilisation et la réinsertion</p> <p>(Préparer l détenu à la sortie, à la vie nouvelle en société et à la réinsertion professionnelle en</p>

Sociabilisation		travaillant sur ce qui est à l'arrivée ou au début de l'enfermement : déshumanisation, désidentification, destitution) Sous quelle forme ces deux indicateurs pourraient ressortir dans le projet de vie ou la CH ?
Cellule holistique Hypothèse 1 La CH est une composante fondamentale pour accompagner le détenu dans la chaîne pénitentiaire depuis son incarcération et jusqu'à sa réinsertion dans la société	Subjectivement L'individu en détention Projet de vie Les besoins Cadre de vie Détenu dans la CH et acteur social	Quelle forme donneriez-vous à cette cellule holistique ? Une telle structure répondrait-elle aux besoins/aux projets des détenus ? à un besoin/une nécessité de l'institution ? Qui mettriez-vous dans la cellule ? et quels éléments ? manques ? caractéristiques idéales de cette CH? Quelle nuance faites-vous entre projet de vie et CH ? Y a-t-il une telle « cellule » chez vous ? Fonctionnement ? Résultat ? Le projet de vie et la CH, depuis quel moment et jusqu'à quand devrait-il être mis en place et conduit ? Accepteriez-vous l'idée d'une telle cellule ? Géré par un éducateur social ? Ou ?
Dangerosité		Si je vous dis « dangerosité », que me répondez-vous ? Où se situe la dangerosité en prison ? Comment est-elle canalisée ici ?
Conclusion / Clôture	Fin de l'entretien Remerciements Prise de congé	Souhaitez-vous rajouter quelque chose ? Synthèse / Quel but devrait pouvoir être atteint avec le projet de vie et la cellule holistique ?

13.7. Annexe G « papier » : Plan d'exécution de la sanction pénale ou à titre anticipée (PES)